

RAPPORT FINANCIER  
ANNUEL

2010



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Jean-Pierre GAILLARD, Président  
Marc RASPAIL, Vice-Président  
Nathaly PEYRACHON, Vice-Présidente  
Jean-Paul CHAVAS, Secrétaire  
Guy SAUVAJON, Secrétaire-Adjoint  
Philippe COSTET, Trésorier  
Daniel JENIN, Administrateur délégué pour le Rhône  
Bernard CLAVEL, Administrateur  
Jean Michel COTTE, Administrateur  
Guy-Noël DEVAMBEZ, Administrateur  
Claude GIRAUD, Administrateur  
Jean-Claude GRIOT, Administrateur  
Jean-Marie LAGANIER, Administrateur  
Marie-Armelle MANCIP, Administrateur  
Joseph PEYRONNET, Administrateur  
Michel PLANTE, Administrateur  
Annie ROUX, Administrateur  
Gisèle SIBEUD, Administrateur

## **COMITE DE DIRECTION**

Christian ROUCHON, Directeur Général  
Emmanuel BARRAS, Directeur Général Adjoint  
Eric CAMPOS, Directeur Général Adjoint,  
Responsable du Site de Valence  
Laurent BABUT, Directeur des Ressources Humaines  
Gérard BIESSY-BONNET, Directeur Commercial  
Ivan BORNECQUE, Directeur Crédits  
Jean-François DEFRASNE, Secrétaire Général  
Alain GAGNON, Directeur Bancaire et Organisation  
Responsable du site de Privas  
François GUILLEBERT, Directeur Nouvelle Relation Clientèle  
Bertrand MALAPERT, Directeur Entreprises  
Jean-Noël SAPPEY, Directeur Finances et Logistique  
Arnaud COLLOMB, Président SIMCAD, Square Habitat

## **SOMMAIRE**

**Rapport de gestion**  
**Facteurs de risque**  
**Rapport du Président**

### **Comptes individuels**

Bilan  
Hors bilan  
Compte de résultat

Annexes aux comptes individuels

### **Comptes consolidés**

Cadre général  
Compte de résultat  
Bilan actif  
Bilan passif  
Tableau de variation des capitaux propres  
Tableau des flux de trésorerie  
Notes annexes aux états financiers

### **Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 29 mars 2011**

### **Rapports des commissaires aux comptes**

**Achats et ventes de CCI dans le cadre d'un programme de rachat**

### **Document annuel d'information**

**Publicité des honoraires des Commissaires aux Comptes**

### **Attestation du Responsable de l'information**

# **RAPPORT DE GESTION**

## ■ L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

### I-1 L'EVOLUTION DES MARCHES FINANCIERS

#### 1. Marché de taux : la Fed et la BCE poursuivent des politiques d'assouplissement monétaire et quantitatif

Aux Etats-Unis : la Fed avait enclenché une politique de baisse des taux directeurs dès septembre 2007, jusqu'à atteindre le niveau historique de 0,25 % en décembre 2008. L'assouplissement monétaire s'était complété d'une politique de rachats directs de titres d'Etat, les interventions de la Fed sur 2008/2009 atteignant le montant énorme de 1 725 milliards de dollars, dans le but de soutenir, à tout prix, la reprise économique.

Au final, la réussite des deux mandats confiés à la Fed n'est pas assurée. La reprise économique reste insatisfaisante et ne s'accompagne pas d'une reprise de l'emploi ; et non seulement l'objectif d'une reprise de l'inflation pour revenir au niveau désiré de 2 % n'est pas atteint, mais la crainte est celle d'une déflation. La Fed ne pouvant pas davantage baisser les taux courts, elle a continué les rachats massifs de papiers long terme (quantitative easing), pour réorienter les investisseurs des obligations (baisse des taux longs) vers les actions ou l'immobilier (ce qui permet la création de richesse pour les ménages, propice à la consommation), tout en favorisant les exportations par la baisse du dollar.

Le niveau historiquement bas des taux directeurs de la Fed, maintenu tout au long de 2010, ne devrait pas remonter avant longtemps encore (avant mi-2012 ?).

Dans la zone euro : depuis mai 2009, la BCE a maintenu son taux directeur à 1 %. Alors que le taux interbancaire à 3 mois culminait à 5,40 % en octobre 2008, sur 2010, son niveau a longtemps stagné à 0,70 %, avant d'enclencher une hausse sur le second semestre qui le conduit à 1,02 % en décembre. Cette hausse est donc restée très modérée, car pour contrer les tensions sur les marchés financiers, la BCE a étendu sa politique non-conventionnelle d'offre illimitée de refinancement toute l'année et jusque sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2011, pour continuer d'aider les banques dépendantes, notamment en Irlande qui capte seule 25 % de la liquidité offerte par la BCE.

Le capital et les réserves de la BCE atteignant désormais 78 milliards d'€, son Président martèle le message de la nécessité d'efforts de la part des gouvernements.

La BCE, qui reste plus sensible que la Fed aux risques inflationnistes induits par les injections de liquidité, cherchera à augmenter ses taux directeurs parallèlement à la reprise dès que possible. Mais elle en reste pour le moment empêchée par la force de l'euro et par la grande hétérogénéité des performances au sein de la zone euro (subsistent des risques de trappe d'austérité : Grèce, Portugal, Irlande, etc.). La politique monétaire devrait ainsi rester largement accommodante en 2011.

#### 2. La normalisation des taux à long terme est fonction de la dissipation des doutes sur la solidité de la reprise américaine

La menace d'une rechute en récession des Etats-Unis a durant l'été fait tomber les taux longs à leurs plus bas niveau. La crainte d'une crise de la dette souveraine dans la zone euro et les risques d'inflation dans les pays émergents ont conduit ensuite à une forte remontée du rendement des emprunts d'Etat, aux Etats-Unis et dans la zone euro.

Aux Etats-Unis : à 3,82 % au 1<sup>er</sup> janvier, les T-Bonds 10 ans ont atteint leur taux maximum de 4 % en avril, avant d'entamer une longue baisse, jusqu'au plus bas de 2,36 % début octobre. La tendance s'est ensuite inversée à la hausse (3,29 % le 31 décembre), avec des anticipations de croissance plus favorables et la dissipation de la crainte d'un resserrement de la politique budgétaire qui aurait hypothéqué le mouvement de reprise (extension pour deux ans des baisses et crédits d'impôts initiées par G W.ush). Ces décisions économiques, même si elles sont critiquables (déficit budgétaire), sont révélatrices de l'activisme de toutes les autorités américaines contre le risque de déflation.

Dans la zone euro : à 3,61 % au 1<sup>er</sup> janvier, le taux de l'OAT 10 ans, après être resté stable autour de ce niveau jusqu'à début mai, a ensuite enclenché une baisse jusqu'à son point le plus bas de 2,47 % à fin

août, à partir duquel la tendance s'est inversée à la hausse, jusqu'à atteindre le niveau de 3,32 % le 31 décembre.

### 3. Au final, l'année boursière 2010 a consolidé la hausse rapide de 2009 et termine sur la confirmation d'un regain d'optimisme des investisseurs

Les marchés actions ont été marqués par une assez forte volatilité et certaine indécision sur l'année 2010.

Le premier semestre 2010 a été particulièrement contrasté. Après un premier trimestre quasiment stable sur la plupart des indices, le second trimestre, et particulièrement le mois de mai, a été marqué par un repli de l'ensemble des places boursières. L'Europe a été particulièrement affectée, dans un contexte de défiance des investisseurs, inquiets des niveaux d'endettement public à la limite des capacités de certains états, en particulier en Europe du Sud. Ainsi, sur le premier semestre 2010, tous les indices étaient en assez net repli : CAC 40 -13 %, FTSE -9 %, ...

Sur le deuxième semestre, les indices européens sont de retour à des niveaux proches de ceux du début d'année. Les valorisations restent soutenues par de bons fondamentaux et la publication des nouvelles règles prudentielles du secteur bancaire (Bâle III) a réduit les inquiétudes concernant le secteur financier qui pesaient sur les marchés. Toutefois, l'environnement boursier reste encore incertain compte tenu notamment des situations budgétaires de plusieurs pays de la zone euro qui suscitent encore de nombreuses interrogations et craintes de la part des investisseurs.

#### Évolution des taux en France :

##### Evolution du CAC 40 :

Evolution des taux	Moyenne T1	Moyenne T2	Moyenne T3	Moyenne T4	Moyenne annuelle	Valeur 31/12
<b>2008</b>						
Euribor 3 mois	4,71 %	4,84 %	5,12 %	4,21 %	4,63 %	2,89 %
OAT 10 ans	4,27 %	4,50 %	4,59 %	3,88 %	4,22 %	3,36 %
<b>2009</b>						
Euribor 3 mois	2,02 %	1,31 %	0,87 %	0,72 %	1,23 %	0,70 %
OAT 10 ans	3,61 %	3,79 %	3,62 %	3,53 %	3,64 %	3,61 %
<b>2010</b>						
Euribor 3 mois	0,66 %	0,68 %	0,87 %	1,02%	0,81%	1,01%
OAT 10 ans	3,48 %	3,18 %	2,78 %	3,01%	3,10%	3,32%

CAC 40	1er janvier	31-déc	Cours le + haut	Cours le + bas	Variation annuelle
2008	5 614	3 218	5 614	2 881	- 43 %
2009	3 218	3 935	3 892	2 519	+ 22 %
2010	3 935	3 805	4 066	3 331	- 3%

## ■ CONJONCTURE ECONOMIQUE

### I-2 LA CONJONCTURE ET LES PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Après la crise financière et la récession économique qui en a résulté en 2008, une reprise de l'économie mondiale s'est engagée ; cependant dans un grand nombre de pays développés le chômage reste à un niveau élevé.

Selon l'OCDE, dans ce contexte le défi pour les politiques économiques est de « mener à bien la transition d'une reprise soutenue par l'action des pouvoirs publics vers une croissance auto alimentée (...) afin de stabiliser les anticipations et restaurer la confiance ». Il s'agit de « rééquilibrer les politiques économiques » en alliant la consolidation budgétaire, nécessaire compte tenu des niveaux actuels de déficit et de dette dans la plupart des pays développés, et des réformes structurelles concernant le secteur financier aussi bien que le fonctionnement des économies.

## **1. Environnement international : une reprise tirée par les pays émergents et de nouveaux stimuli décidés aux Etats-Unis**

Les pays émergents continuent de tirer la reprise mondiale. La croissance économique devrait rester robuste dans ces pays, d'autant qu'elle est soutenue par le renforcement de la demande intérieure : en Chine, selon le dernier scénario économique de Crédit agricole SA, le taux de croissance du PIB serait de 10 % en 2010 et 9 % en 2011.

En revanche, la croissance demeure faible dans la majeure partie des pays développés.

Au total, la croissance de la production mondiale, prévue à 4,6 % en 2010, devrait légèrement ralentir en 2011 (3,9 %).

Les Etats-Unis, après une reprise soutenue par les pouvoirs publics et le cycle des stocks, sont entrés dans une phase de reprise alimentée par la demande interne – investissement et consommation. La croissance reste cependant contrainte par la purge des excès d'endettement privé et public. Il en va de même pour ce qui concerne le secteur de l'immobilier.

Les créations d'emplois restent modestes, insuffisantes pour faire baisser le taux de chômage.

La Fed, prenant en compte ce taux de chômage élevé et une inflation qui reste faible, exclut toute hausse des taux directeurs avant mi-2012 et poursuit des interventions non conventionnelles telles que des achats de titres publics.

L'accord budgétaire entre l'administration et le Congrès annoncé le 7 décembre vient donner un nouveau coup de pouce à l'économie (baisse de deux points du taux de cotisation employés pour la retraite, déductions fiscales en faveur de l'investissement). L'impact sur la croissance est estimé entre 0,5 et 1 point en 2011. Selon certains prévisionnistes, la croissance pourrait ainsi atteindre 4,3 % en 2011.

Les Etats-Unis sont ainsi le seul grand pays développé à ne pas s'être engagé dans la direction des restrictions budgétaires. L'annonce de l'accord a eu pour conséquence une hausse des taux d'intérêt à long terme (au-dessus de 3,2 % pour le taux à 10 ans américain et non loin des 3 % en Allemagne).

## **2. Zone euro : malgré la contrainte de l'assainissement budgétaire, une reprise modérée mais inégale**

L'économie de la zone euro est à court terme affaiblie par l'assainissement budgétaire, le désendettement, la restructuration du secteur bancaire, le niveau élevé du chômage et la grande hétérogénéité des performances d'un pays à l'autre.

Mais la reprise se poursuit : la croissance prévue en moyenne annuelle est de 1,6% en 2010 et 1,4 % en 2011. Ceci est le résultat d'exportations liées à la forte demande des pays émergents, d'une demande intérieure soutenue par des conditions de taux d'intérêt favorables et la stabilisation du marché du travail, et d'une amélioration du côté du crédit. La croissance forte de l'Allemagne (3,1 % en 2010, 2,1 % en 2011) a des effets positifs directs et indirects sur les autres pays.

La résolution des problèmes budgétaires et la stabilisation du ratio dette publique /PIB sont en bonne voie dans la plupart des pays de la zone. Les pays dits périphériques (Grèce, Irlande, Portugal, Espagne) posent des problèmes spécifiques. C'est pourquoi un filet de sécurité, le « mécanisme européen de stabilité financière », a été mis en place en mai 2010 afin de couvrir leurs besoins de refinancement. La BCE poursuit par ailleurs des achats de titres de dette publique des pays en difficulté.

## **3. L'économie française sur le chemin de la reprise**

La croissance de l'économie française pourrait atteindre 1,7 % en 2010. Elle est soutenue, par un environnement international porteur, notamment chez notre principal partenaire l'Allemagne, par la consommation des ménages qui résiste grâce aux créations d'emplois (plus de 100 000 sur les trois premiers trimestres 2010 dont 73 000 dans l'intérim) et par l'investissement des entreprises.

Selon le Pôle Etudes économiques de Crédit agricole SA, « la croissance se rééquilibre, en se nourrissant de plus en plus de consommation et d'investissement. Elle doit dorénavant se consolider, pour résister au ralentissement de l'économie mondiale et à l'assainissement nécessaire des finances publiques prévu dès 2011 ».

En France, l'emploi, générateur de revenus qui sont le principal déterminant de la consommation, joue un rôle essentiel. Or, dans un contexte d'incertitude et de recherche de gains de productivité, les entreprises préfèrent recourir à l'intérim plutôt qu'à des emplois pérennes.

Au total, malgré des facteurs de soutien de l'investissement des entreprises, comme la suppression de la taxe professionnelle et des conditions de financement favorables, la reprise de l'emploi devrait être molle ce qui bridera la consommation des ménages et donc in fine la croissance (1,4 % prévu pour 2011).

## **■ L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE**

### **LA COLLECTE DES RESSOURCES**

Les ressources du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes sont essentiellement constituées :

- De la collecte bilan faite auprès de la clientèle, à travers les supports monétaires (comptes courants ou monétaire rémunéré) et l'épargne CAM (essentiellement épargne réglementée comme les livrets ou l'épargne logement),
- Des avances que la Caisse régionale souscrit auprès de Crédit Agricole SA, proportionnelles aux montants des crédits consentis à la clientèle,
- Des refinancements à court terme réalisés auprès de Crédit Agricole SA conformément aux limites fixées par Crédit Agricole SA en matière de risque de liquidité.

L'activité collecte conserve sa dynamique. La collecte bilan (9.97 Mds d'euros) s'accroît de 1.95 % et se décompose comme suit :

- Une progression modérée de l'épargne CAM (+ 0.74 % à 6,83 Mds d'euros). A la différence des années précédentes, les encours d'épargne logement repartent à la hausse.

- Une progression remarquable de la collecte monétaire (+ 13.92% % à 3.13 Mds d'euros) tirée par les dépôts à vue clientèle et l'attractivité de notre offre de DAT.

## **LES EMPLOIS**

Dans un contexte économique toujours incertain, la Caisse régionale confirme sa forte implication et son rôle primordial dans le financement de l'économie régionale. La qualité et la compétitivité des offres ont permis une progression de 1 pt de nos parts de marché crédit qui s'établissent désormais à 26,3% ainsi qu'une progression d'encours de +9.9% à 10.6 Mds d'euros.

Le volume de nos réalisations de crédits amortissables, en progression de 20,0% à 2.2 Mds d'euros, dépasse désormais les niveaux records enregistrés en 2006 porté par le dynamisme des prêts habitats et équipement.

Dans le cadre d'une année marquée par la mise en place du Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, premier partenaire bancaire des agriculteurs, a octroyé près de 40 M€ de prêts de trésorerie. Au global, en 2010, le total des réalisations de crédits moyen terme aux agriculteurs a atteint 123 M€, soit une augmentation de 19 % par rapport à 2009, soulignant le volontarisme de la Caisse Régionale dans l'accompagnement de l'agriculture sur notre territoire.

## **LA VENTE DE SERVICES**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a amélioré l'équipement de sa clientèle en services et en produits d'assurance, permettant d'augmenter les commissions encaissées de 3.5% à périmètre constant :

- Au cours de l'année 2010, plus de 31 000 clients ont rejoint la Caisse régionale témoignant ainsi leur intérêt aux offres et aux hommes qui la constituent. Les 51 000 nouveaux contrats d'assurances souscrits par notre clientèle portent le stock de contrats en vigueur à 300 000 en progression de 6% par rapport à 2009.

## **LA POLITIQUE SOCIALE**

En 2010, la politique de recrutement est restée soutenue, avec plus de 194 embauches en CDI. Les effectifs continuent leur progression avec un accroissement net de 97 personnes.

Sur le plan de la formation, l'année 2010 a permis la poursuite des mises en place de pépinières (Chargés Professionnels, Managers) qui visent à former préalablement les collaborateurs à leurs nouveaux métiers afin de répondre au mieux aux renouvellements des générations ainsi qu'aux attentes de nos clients.

Par ailleurs, 2010 a vu la mise en place d'une Ecole de Vente pour former hors poste et avant prise de poste les Conseillers Particuliers.

Les axes majeurs de la politique sociale de la Caisse Régionale demeurent la formation, qui représente un investissement très important et conforme à nos ambitions en matière de gestion des emplois et des compétences tout au long de la vie professionnelle. L'ensemble des coûts liés aux formations effectuées au cours de l'année 2010 représente près de 6% de la masse salariale.

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle de l'emploi, nous avons continué les entretiens de carrière avec plus de 20% des collaborateurs reçus par la Direction des Ressources Humaines pour faire le point sur leur carrière, notamment dans le cadre de la préparation à la mise en place de la nouvelle organisation commerciale de la Direction du Marché Entreprises.

## **LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes poursuit en 2010 son engagement dans une démarche responsable dont l'objectif s'articule autour de quatre axes essentiels :

- Accompagner nos clients dans leur démarche de développement durable en termes de conseil, de financement, d'assurances et d'épargne au travers de produits et services responsables
- Soutenir le monde Agricole,
- Accompagner le développement des salariés et favoriser l'accès à l'emploi des personnes handicapées dans notre Caisse Régionale,
- Lutter contre le changement climatique par nos investissements immobiliers.

En 2010, notre action s'est concrétisée par diverses opérations, pour accompagner les projets de nos clients en leur proposant des conseils, des offres et des services, mais aussi pour réduire l'impact sur l'environnement de notre activité.



### **En termes d'offres :**

- Financer les investissements environnementaux avec les crédits photovoltaïques, 28M€ de financement en 2010 (UNIFERGIE), Attitude Verte pour les professionnels,
- Promouvoir une Agriculture respectueuse de l'environnement : Offres Gestion de l'eau et CA BIO,
- Lancement d'une offre de crédit habitat à conditions exceptionnelles pour nos clients particuliers investissant dans des Bâtiments aux normes BBC, et en complément de cette offre, nos commerciaux et nos clients peuvent s'appuyer sur CALCULEO, simulateur en ligne conçu par Crédit Agricole SA, pour affiner les projets autour des économies d'énergie et connaître jusqu'au niveau local les subventions possibles,
- Mise en avant d'une offre de financement des véhicules émettant moins de 125g de CO<sup>2</sup> pour les particuliers,
- Promouvoir une gamme de placements Investissement Socialement Responsable (ISR) sur l'ensemble de nos marchés.

### **Réduire l'impact de notre activité sur l'environnement :**

- Tous les salariés du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes trient leurs déchets,
- Mise aux normes HQE de nos agences,
- Mise aux normes NF de 9 Millions d'enveloppes, tous nos dépliants imprimés sur du papier recyclé,
- Dématérialisation de notre communication et des informations clients : 75 250 e-relevés (30 % de plus qu'en 2009) , 680 000 e-mailings ( 52% de plus qu'en 2009) , 1 millions de e-newsletters.

### **LE MUTUALISME**

- Dans un contexte économique instable, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souhaité affirmer sa responsabilité sociale en renforçant sa présence aux côtés de ses clients et sociétaires. Ses valeurs mutualistes de proximité, de responsabilité et de solidarité se sont illustrées au quotidien. Dans ce sens, nous avons pu mesurer la force de notre organisation alliant à tous les niveaux, une structure mutualiste et bancaire.
- La dimension économique et sociale, que nous avons installée progressivement sur l'ensemble de nos territoires, s'est accrue en 2010 au travers de:
  - o Nos actions de développement au plus proche de nos territoires. En 2010, plus de 34 projets de développement local ayant trait à l'économie, au social ou à l'environnement ont été mis en œuvre ce qui représente un montant de 100 000 euros.
  - o Notre concours les « CA d'Or » qui récompense les associations et les professionnels pour leur capacité à innover et investir au bénéfice de nos territoires ; pour cette 6<sup>ème</sup> édition, sur 22 candidats présentés par les Caisses locales, 8 lauréats ont reçu trophée et récompense.
  - o Notre partenariat avec les 14 plates-formes France Initiative présentes sur le territoire Sud Rhône Alpes. Afin de renforcer son rôle d'acteur dans le développement du tissu économique régional, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souhaité s'impliquer fortement aux côtés des associations favorisant la création et reprise d'entreprises. Ce partenariat se traduit par un accord qui prévoit, outre un budget annuel de 80 000€, la participation des cadres des agences du Crédit agricole au comité d'agrément des plates-formes et celle des élus de Caisses locales au Conseils d'administration des plates-formes.
  - o Notre dispositif microcrédit, offre réservée à nos clients porteurs de projets (professionnel ou personnel) n'ayant pas accès au financement classique. A fin 2010, plus de 100 clients bénéficient de ce dispositif solidaire.
  - o Notre Fondation Crédit Agricole Pays de France. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes apporte ainsi son soutien à de nombreux projets pour permettre à des structures associatives ou émanant des collectivités publiques de restaurer le patrimoine qui est aussi un formidable atout en terme de tourisme donc de développement économique.
  - o Notre offre « cartes sociétaires » dont le visuel matérialise l'adhésion du porteur aux valeurs mutualistes. A ce jour, plus de 6 000 clients affichent sur leur carte bancaire leur statut de sociétaire.
  - o L'abondement de notre Caisse Régionale de 0,01 € pour tout paiement ou retrait dans un distributeur du CA effectué par un sociétaire, versé sur un fonds dédié à renforcer nos actions mutualistes.
- De même, la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes, en partenariat avec le Crédit Agricole Solidarité Développement, participe à des opérations en faveur de l'insertion en France et du développement

à l'étranger, et soutient le logement social et très social sur le territoire par le biais du Programme Solidarité Logement. Cette année, trois projets ont été soutenus, représentant une aide financière globale de 58 000€.

- L'année 2010 aura été marquée par une volonté d'amplifier notre stratégie de développement du sociétariat en synergie avec nos valeurs mutualistes et le plan d'actions annuel de la Caisse Régionale, une année particulière tant au niveau de la valorisation de notre identité mutualiste, qu'au niveau du renforcement de notre capital social avec, en point d'orgue :
  - o La semaine du sociétaire, cette opération fait suite à « la journée du sociétaire » lancée en 2009.
    - Pour cette 2<sup>ème</sup> année, notre Caisse Régionale a souhaité donner plus de temps et plus d'ampleur en consacrant une semaine au sociétariat.
    - Cette opération a été accompagnée d'une phase pédagogique sur notre mode de gouvernance, nos valeurs mutualistes, nos engagements auprès de nos territoires, ainsi que sur le sociétariat en tant que tel « Etre sociétaire, c'est devenir acteur de votre région ».  
Elle a été soutenue par un plan de communication « Grand Public » d'envergure
  - o La semaine du sociétaire a convaincu, puisqu'en 5 jours, 3 200 personnes sont devenues sociétaires et près de 4 M€ ont été collectés en capital social.
- Faisant suite à la convention mutualiste de 2008, la première journée des administrateurs, organisée le 3 novembre 2010, a permis aux élus de partager les expériences et les bonnes pratiques menées en Caisses locales et ainsi de renforcer leur engagement sur les territoires. C'est pourquoi cette journée s'est articulée autour d'un message fort pour chaque administrateur de Caisse locale de Crédit Agricole : « **Fiers d'être utiles** ».

Le succès de toutes ces actions et manifestations réside dans les compétences et la complémentarité des Elus et des Salariés et réaffirme notre force et notre différence de banque régionale et mutualiste

## LES FAITS MARQUANTS

Dans un contexte de reprise d'activité économique, la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes a poursuivi et amplifié l'accompagnement de ses clients au cours de leurs événements de vie, traduisant ainsi la relation durable souhaitée.

L'année commerciale 2010 a été marquée par une distribution record de crédit (2.2 milliards d'euro) et a positionné la Caisse Régionale comme un leader incontesté du paysage bancaire sur ses 4 départements.

Ses encours de crédit progressent de 10% contre une moyenne nationale du secteur bancaire de 4% et ses parts de marché sont portées à 26.3% en hausse de 1.0 pt en 1 an.

Cette année 2010 a été placée sous l'angle de l'innovation ; innovation au travers de nouveaux canaux (pack e-commerce), des promotions multiples (ventes flashes, ventes privées) parfois réservées aux sociétaires et à notre jeune clientèle.

D'un point de vue financier, la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes constate pour la deuxième fois consécutive une progression à 2 chiffres de son PNB.

En 2 ans, le PNB progresse de près de 25 % avec un différentiel de plus de 10 pts par rapport à l'évolution des charges. Cette évolution du PNB est liée à la situation favorable de la Caisse Régionale en termes de liquidité, au développement de son activité commerciale et à la sécurisation de ses placements d'excédents de fonds propres.

Les effectifs qui progressent fortement au cours de l'exercice (+ 140 effectifs moyens utilisés) témoignent de la volonté d'investissement de la Caisse Régionale et de son soutien au développement.

En 2010, la Caisse Régionale a poursuivi ses efforts de provisionnement par anticipation des risques futurs + 24,3 M€ portant ainsi son stock de provisions à plus de 96 M€ tandis que ses risques nets sont au plus bas avec un taux de CDL à 1.60% en capital.

La Caisse Régionale a également bénéficié de la première année d'application du régime d'intégration fiscale Groupe CA et a bénéficié d'un impact positif de 1.3 M€.

## ■ LES COMPTES INDIVIDUELS

### PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de la taille de ses filiales et de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Règlement du CRC relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours	03 décembre 2009 N° 2009-03	1er janvier 2010

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. L'application de ce règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Règlement de l'ANC, pour les établissements de crédit, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan	07 octobre 2010 N° 2010-04	1 <sup>er</sup> janvier 2010
--	-------------------------------	------------------------------

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement CRC 2010-04 du 07 octobre 2010, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan. L'application de ce règlement n'a pas d'impacts significatifs dans les comptes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

## L'ACTIF

En M€	Montant		Evolution	Structure en %	
	2010	2009	%	2010	2009
Opérations de trésorerie et interbancaires	84	97	-14.1	0,7	0,8
Opérations internes au réseau	506	273	86.0	4	2,4
Opérations avec la clientèle	10 578	9 618	10.0	83,6	84
Opérations sur titres	472	428	10.3	3,7	3,7
Valeurs immobilisées	795	800	-0.6	6,3	7
Comptes de tiers, actions propres et divers	223	237	-7.0	1,8	2,1
<b>TOTAL</b>	<b>12 659</b>	<b>11 454</b>	<b>10.5</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Les opérations de trésorerie et interbancaires** (84 M€ ; -14.1 %) comprennent principalement les encaisses et les comptes Banque de France. Les montants sont le reflet de l'activité bancaire traditionnelle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

**Les opérations internes au réseau** (506 M€ ; +86 %) sont principalement constituées des placements de nos excédents monétaires auprès de Crédit Agricole S.A. La progression s'explique par le remplacement systématique de la liquidité obtenue via les émissions groupe de covered bonds.

**Les opérations avec la clientèle** (10 578 M€ ; + 10.0 %) correspondent aux encours de crédits accordés à notre clientèle, nets des provisions couvrant les créances douteuses et litigieuses. La principale évolution de ce poste concerne les crédits moyen et long terme en augmentation de 10.3%.

**Les opérations sur titres** (472 M€ ; 10.3 %) représentent l'essentiel des placements de l'excédent de fonds propres de la Caisse Régionale. Ce poste se répartit en 436 M€ (+ 19.6 %) d'obligations et autres titres à revenus fixes et 35 M€ (- 43.9%) d'actions et autres titres à revenus variables. Cette évolution trouve son explication dans une orientation prudentielle et sécurisée de la gestion de nos excédents de fonds propres favorisant les placements obligataires à taux fixes de durées courtes et moyennes.

**Les valeurs immobilisées** (795 M€ ; - 0.6 %) se composent principalement de 687 M€ de participations et de 83.6 M€ d'immobilisations.

Les participations sont constituées, pour l'essentiel, des titres de la SAS la Boétie, société holding, qui porte les titres de Crédit Agricole S.A. pour les Caisses régionales ainsi que d'une avance d'actionnaire de 110 M€ au bénéfice de Crédit Agricole SA.

**Les comptes de tiers et divers** (223 M€ ; - 7.0 %) sont essentiellement composés des comptes de régularisation et d'encaissement.

## LE PASSIF

En M€	Montant		Evolution	Structure en %	
	2010	2009	%	2010	2009
Opérations de trésorerie et interbancaires	4	24	-84,7	0	0,2
Opérations internes au réseau	7738	7010	+10,4	61,1	61,2
Comptes créditeurs de la clientèle	3111	2717	14,5	24,6	23,7
Dettes représentées par un titre	38	45	-17,3	0,3	0,4
Comptes de tiers et divers	307	302	1,7	2,4	2,6
Provisions et dettes subordonnées	272	256	6,1	2,1	2,2
FRBG	0	0	0	0	0
Capital et Réserves	1085	1002	7.7	8,6	8,8
Résultat	105	93	13.7	0,8	0,8
<b>TOTAL</b>	<b>12 659</b>	<b>11 454</b>	<b>10.5</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Les opérations de trésorerie et interbancaires** (4 M€ ; - 84.7 %) représentent les dettes envers les établissements de crédits. Ce poste n'appelle pas de commentaire particulier.

**Les opérations internes au réseau** (7 738 M€ ; + 10.4 %) concernent les avances obtenues auprès de Crédit Agricole S.A. relatives à la collecte (avances miroirs) ainsi que celles obtenues en contrepartie des crédits octroyés à la clientèle. Ce poste de bilan évolue dans une proportion équivalente à la progression des crédits.

**Les comptes créditeurs de la clientèle** (3 111 M€ ; + 14.5 %) comprennent les comptes à vue des clients auprès de notre établissement, ainsi que les comptes à terme rémunérés. La progression des dépôts est la conséquence indirecte de la hausse des nos réalisations de crédit et de l'attractivité de notre offre de DAT.

**Les dettes représentées par un titre** (38 M€ ; - 17.3%) sont les titres émis par la Caisse Régionale auprès de sa clientèle. Composé essentiellement des Titres de Créances Négociables (C.D.N. et B.M.T.N.), ce compartiment poursuit son repli compte tenu de la faible attractivité des taux proposés.

**Les comptes de tiers et divers** (307 M€ ; + 1.7 %) représentent essentiellement des comptes de régularisation (charges à payer ou produits perçus d'avance) par essence fluctuant entre les arrêts comptables. Leurs montants n'appellent pas de remarque particulière.

**Les provisions et dettes subordonnées** (272 M€ ; + 6.1 %). Les provisions pour risques et charges (138 M€ ; + 26.0 %) correspondent à la nécessité de la Caisse Régionale de se prémunir de risques liés à son activité. Ce poste comprend également, les dotations effectuées pour prévenir les aléas des principaux marchés de la Caisse Régionale (Provision collective en progression de 24.3 M€), les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) qui permettent d'améliorer l'assise financière de la Caisse Régionale, pour un montant de 73.3 M€ (en retrait de 12.5M€ par rapport à 2009).

**FRBG** (0 M€ ; + 0.0 %) : Ce poste n'a pas été mouvementé cette année.

**Le capital et les réserves** (1 085 M€ ; + 7.7 %). L'évolution de ce poste représente la conservation du résultat de 2009, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2010.

**Le résultat** de l'exercice avant distribution s'établit à 105.3 M€ en hausse de 13.7 %.

## ■ LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

### LE PRODUIT NET BANCAIRE

En M€	Montant		%	Structure en %	
	2010	2009		2010	2009
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés et revenus des titres	243,4	205,5	18,4	55,1	52,1
Produits nets des commissions	196,7	186,6	5,4	44,5	47,3
Produits nets des opérations financières	2,2	3,4	-34,0	0,5	0,9
Autres produits nets d'exploitation	-0,5	-1,1	-51,9	-0,1	-0,3
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>441,8</b>	<b>394,4</b>	<b>12,0</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Le produit net bancaire** s'élève à 441.8 M€, en hausse de + 12.0 %.

**Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés et revenus des titres** (243.4M€ ; +18.4 %)

Ce poste regroupe les produits perçus sur les opérations de crédits avec la clientèle, les intérêts de nos placements monétaires et de fonds propres, et enregistre en contrepartie les charges sur avances de Crédit Agricole S.A. et les coûts de notre collecte monétaire. Il intègre également le résultat net de la macro-couverture de nos opérations de protection contre le risque de taux ainsi que, depuis cette année, les frais de dossiers sur crédits pour 5,3 M€.

La marge d'intermédiation incluant les instruments de couverture progresse de 22.6% pour s'établir à 210 M€ sous l'effet d'un contexte de taux toujours très favorable à la transformation, d'une gestion optimisée de notre liquidité et de la progression des marges de crédit.

Le revenu des titres de participation marque un recul de 2.7 M€ (-8.6%) malgré la progression du dividende versé par la SAS La Boétie à la Caisse Régionale. En 2009, ce compartiment avait bénéficié du bonus de liquidation exceptionnel de 4.7 M€ d'une filiale de portage commune à l'ensemble des Caisses régionales.

**Les produits nets des commissions** (196.7 M€ ; + 5.4 %)

Il s'agit d'un regroupement de deux postes :

- Les commissions internes au réseau Crédit Agricole comprenant essentiellement les commissions de collecte pour 32.7 M€ (nets), en hausse de 40% sous l'effet conjoint de la hausse de nos encours et d'un contexte de taux favorable à la transformation de la collecte.
- Les commissions clientèle de 163.6 M€ (nets) quasi stable (+0.24%) en raison de l'affectation comptable en 2010, des frais de dossiers crédits au poste de 'produits nets d'intérêts' et non plus 'commissions'. A périmètre constant, la progression serait de 3.5%.

#### **Les produits nets des opérations financières (2.2M€ ; - 34%)**

Ce poste est le reflet de la gestion du portefeuille de placement de la Caisse régionale dans un contexte de crise financière durable et de gestion prudente du portefeuille.

#### **Les autres produits nets d'exploitation (-0.5M€ ; -51.9 %)**

Sont compris dans ce poste les loyers de nos immeubles de rendement, les ventes de produits Uni-Editions, des profits divers d'exploitation bancaire non récurrents.

### **LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

En M€	Montant		Evolution	Structure en %	
	2010	2009	%	2010	2009
Frais de personnel	133,0	119,1	11,7	59,1	57,9
Autres frais administratifs	78,1	72,3	8,0	34,7	35,2
Amortissements	14,1	14,1	-0,1	6,3	6,9
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>225,2</b>	<b>205,5</b>	<b>9.6</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Les charges de fonctionnement** à 225 M€ sont en hausse de 9.6 %.

**Les charges de personnel** (133 M€ ; +11.7%) : Cette progression témoigne d'une part du renforcement de nos effectifs commerciaux et des structures de support du siège pour accompagner le développement de l'activité et d'autre part de la progression du poste intéressement et participation.

#### **Les autres frais administratifs (78.1 M€ ; +8.0%)**

Hors impact du projet de réorganisation de l'informatique groupe (projet NICE), nos autres frais administratifs seraient en recul de 1.7% attestant d'une gestion rigoureuse de ce poste.

**Le montant des charges non déductibles** visées à l'art. 223 quarter du CGI s'élève à 31 417.14 €. L'impôt correspondant ressort à 10 817 €.

**Les amortissements** (14.1 M€ ; - 0.1 %) : Stabilité sur l'année

### **LE RESULTAT**

En M€	Montant		Evolution
	2010	2009	%
Résultat brut d'exploitation	216,6	188,9	14,6
Coût du risque	-47,4	-48,6	-3,3
Résultat sur actifs immobilisés	-6,8	-0,9	580,0
Dotations nettes au F.R.B.G. et provisions réglementées	0,0	10,3	-100,0
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	NS
Charge fiscale	-57,1	-57,1	0,2
<b>RESULTAT</b>	<b>105,3</b>	<b>92,6</b>	<b>13,7</b>

**Le résultat brut d'exploitation** (216.6 M€ ; 14.6 %) cette forte progression s'explique par l'écart très favorable entre la hausse du PNB (cf. supra) et la progression des charges.

**Le coût du risque et FRBG** (-47.4 M€ de dotations nettes ; + 21.5 %) résulte d'un léger recul de 0.7M€ des provisions pour risques courants et de la constitution de provisions collectives pour 24.3 M€ destinées à couvrir les risques futurs.

**Le résultat net sur actifs immobilisés** de -6.8M€ est principalement la conséquence de provisions sur titres de participation.

**Après une charge fiscale éteinte de 57,1 M€, le résultat net s'établit à 105.3 M€, en hausse de + 13.7 %.**

#### Distribution du résultat

Pour les trois dernières années et pour l'année 2010 (projet sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale), la politique de distribution du résultat a été la suivante.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2007	6,26	6,26	0,53
2008	6,26	6,26	0,53
2009	6,26	6,26	0,59
Prévu 2010	6,82	6,82	0,51

Les intérêts aux parts sociales et les dividendes versés aux porteurs de CCI et de CCA sont éligibles à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques.

### ■ CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT

Après la remarquable performance de l'année précédente (+112%), 2010 a été une année de stabilité pour le titre qui finit, malgré les très bons résultats de la Caisse Régionale, sur des niveaux de valorisation quasi inchangés de 103.8€ (+0.3%). En intégrant le versement du dividende, la performance s'élève à 6.34%. La décote du titre par rapport à sa valeur d'actif net\* s'établit à -64% sur la base du cours au 31/12/2010.

Il sera proposé la mise en paiement d'un dividende de 6,82€ par titres, soit 6.57% de la valeur du titre au 31 décembre 2010.

\* Valeur d'actif net = capital et réserves liées + réserves consolidées part du groupe + gains/pertes latents ou différés + résultat net part du groupe

### ■ ACTIVITE DES FILIALES

#### **SCI CREAGRISERE – SCI HAUTES FAVENTINES – SCI DU VIVARAIS**

Comme évoqué dans les faits marquants, les 3 SCI ont été absorbées par la Caisse Régionale avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et sont donc sorties du périmètre de consolidation.

#### **SRA PLACEMENT**

Le fonds SRA Placement, fond dédié aux placements d'excédents de fonds propres de la Caisse Régionale est entré dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale en 2010.

La différence de 1<sup>ère</sup> consolidation, soit un produit de 1,1 M€, est passée par le compte de résultat.

#### **SQUARE HABITAT (FILIALE HOLDING SIMCAD)**

Square Habitat Sud Rhône Alpes poursuit son développement avec 56 agences en 2010, situées sur le territoire des 4 départements couverts par la Caisse Régionale.

SIMCAD, la société holding, est actionnaire majoritaire de 13 sociétés dont 12 à 100%.

Au cours de l'exercice, sa participation dans la Société Aubreton Immobilier est passée de 34% à 60% grâce à un apport partiel d'actif donnant naissance à Square Habitat Gestion. Cette opération financière doublée d'un fort développement organique a permis d'augmenter le chiffre d'affaire cumulé de plus de 50% sur l'exercice.

La stratégie de développement du métier de gestion locative se poursuit et les synergies avec le réseau des agences bancaires se densifient.

A fin 2010, le réseau Square Habitat de la Caisse Régionale constitue le 1<sup>er</sup> réseau d'agences immobilières sur son territoire.

L'année 2011 permettra une rationalisation de l'organisation par la fusion des filiales détenues à 100% permettant d'orienter toutes énergies vers le développement. En préparation des fusions, il a été procédé à la valorisation des différentes sociétés. Ces valorisations ont dégagé une charge de 3,5 M€ dans les comptes de la Caisse Régionale.

L'année 2011 sera placée sous le signe du développement tant dans l'activité de transactions, de ventes de neuf que de l'administration de biens. Elle verra s'amplifier les synergies de la Caisse Régionale sur l'ensemble de la filière immobilière.

## **GIE AMT**

Ce GIE est composé des Caisses Régionales Sud Rhône Alpes, du Centre-Est, Des Savoie, de Loire Haute-Loire, de Champagne-Bourgogne, de Provence Côte d'Azur et Centre-France.

Cette structure, dont la vocation était dans le cadre de la carte informatique globale du Groupe Crédit Agricole, de constituer un Système d'Information Régional, d'assurer la prestation informatique de l'ensemble des activités d'étude et de production des Caisses Régionales la composant a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine à CA TECHNOLOGIE fin 2010. Cette structure qui a également recueilli l'ensemble des autres Systèmes d'Information Régionaux est destinée à supporter à terme l'ensemble des systèmes d'information des 39 Caisses Régionales composant le Groupe Crédit Agricole.

D'un point de vue organisation et système d'information, l'année 2010 aura été l'année de la création de CA TECHNOLOGIE et de CA SERVICES, entités hébergeant les ressources informatiques et les équipes MOA des Caisses Régionales concourant à la création du futur système d'information des 39 Caisses Régionales de France.

Fin 2010, les 5 Systèmes d'Information Régionaux ont apporté à CA TECHNOLOGIE l'ensemble de leurs actifs et de leurs personnels par transmission universelle de patrimoine.

## **CAPIDA SAS ET SRA CAPITAL**

La société CAPIDA SAS au capital de 5 Millions d'Euros détenu en totalité par la Caisse Régionale est destinée à prendre des participations minoritaires dans des sociétés en développement.

De création récente, elle détient au 31 décembre 2010 4 lignes de participation pour un montant de 4 265 K€.

La société SRA CAPITAL, dont l'activité s'est poursuivie en 2010, est dotée de 2 Millions d'Euros de capital.

Elle détient, au 31 décembre 2010, 7 lignes de participation pour un montant global de 1 061 k€.

## **■ SUIVI ET CONTROLE DES RISQUES**

Les principaux risques sont contrôlés périodiquement conformément aux exigences du règlement CRB 97-02 de la réglementation bancaire relative au contrôle interne.

Conformément à la réglementation comptable IFRS 7, des compléments d'information sont fournis au chapitre « Facteurs de risques ».

### **LIQUIDITE**

Le coefficient de liquidité, comparant les liquidités et les exigibilités de la Caisse Régionale à moins d'un mois, respecte les normes. Il s'établit, à fin décembre 2010, à 143 % contre 100 % fin 2009, pour une norme à 100 %.

Ce seuil est atteint grâce à la mobilisation d'un accord de refinancement de 1 260 M€ mis en place entre la Caisse régionale et Crédit agricole SA.

Le respect par la Caisse régionale du ratio de liquidité court terme est assuré par la mise en place au sein du groupe Crédit agricole d'un mécanisme de péréquation de la liquidité court terme entre Caisses régionales matérialisé par des accords de refinancement.

Notre niveau de liquidité long terme est également assuré par Crédit agricole SA garant in fine de notre liquidité. Un programme d'émission de BMTN interbancaire est également validé auprès de la Banque de France. Il n'a fait l'objet d'aucune utilisation courant 2010.

Conformément à la réglementation comptable IFRS 7, des compléments d'information sont fournis au chapitre « Facteurs de risques ».

### **RISQUE DE TAUX**

Ce risque est mesuré trimestriellement et a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration. L'outil de mesure utilisé par la Caisse Régionale a été développé par Crédit agricole S.A.

La politique de couverture menée depuis plusieurs années par la Caisse régionale, tend à maintenir un niveau d'exposition au risque de taux particulièrement bas.

Conformément à la réglementation comptable IFRS 7, des compléments d'information sont fournis au chapitre « Facteurs de risques ».



### **RISQUE DE MARCHÉ**

La Caisse régionale n'atteint pas le seuil d'assujettissement à la réglementation relative à la surveillance des risques de marché.

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de quatre indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte :

- La surveillance quotidienne des stop-loss sur le portefeuille de placement par le Front Office Trésorerie
- le suivi quotidien du respect de la charte de fonctionnement du service et de son dispositif de limites validé par le Conseil d'Administration
- le calcul d'un scénario catastrophe un fois par trimestre
- un suivi mensuel de l'exposition en VaR de notre portefeuille de titres AFS

### **RISQUE DE CONTREPARTIE**

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales.

Ainsi, dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées, une Caisse régionale présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. Après examen, au sein d'un comité ad-hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse régionale (en général à 50 %).

La Caisse régionale détermine pour une période de 3 ans le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris.

En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur de 50 % de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisements de tous les recours.

Le total des prêts éligibles à Foncaris s'élève à 338 654 milliers d'euros pour une garantie de 143 410 milliers d'euros soit une couverture de 42,35 %.

Des comités de risques mensuels et trimestriels sont en place depuis plusieurs années et procèdent à des revues de dossiers permettant d'adapter les niveaux de provisionnement en fonction de l'évolution du risque.

L'ensemble de la politique de crédit et de surveillance des risques a été revue par le Conseil d'administration et approuvée en mai 2010. Les différentes filières économiques font également l'objet de présentations régulières devant le Conseil d'Administration et le Comité de Surveillance des risques composés d'administrateurs.

En 2010, dans un contexte économique demeurant difficile, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a poursuivi sa politique de développement et de maîtrise des risques.

Le taux de Créances Douteuses et Litigieuses (CDL) sur l'encours total a reculé de 0,15 point pour se situer à 1.60 % (en principal).

Le taux de provisionnement passe de 62.57 % à 63.21 %.

En ce qui concerne les risques non avérés, la Caisse Régionale réaffirme sa modélisation des risques futurs en portant la provision collective à 96.7 M€ (+ 24.3 M€/2009).

### **RATIO DE SOLVABILITE**

La valeur du ratio de solvabilité (CRD) calculé sur base consolidée s'établit, au 30 juin 2010, à 11%.

<sup>1</sup> Le ratio au 31 décembre 2010 n'est pas encore connu à la date de publication du présent rapport de gestion

## **■ PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 29 MARS 2011**

Se reporter au chapitre Projet de Résolutions.

## ■ LES COMPTES CONSOLIDES

### Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc, certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 1.5. des comptes consolidés.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du</b>
Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;	23 janvier 2009 (CE n°70/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels ;	03 juin 2009 (CE n°494/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises ;	03 juin 2009 (CE 495/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;	15 septembre 2009 (CE n°839/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IFRS 1, relatifs à la première adoption des normes internationales ;	25 novembre 2009 (CE n°1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n°550/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n°243/2010) ;	23 mars 2009	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;	23 mars 2009 (UE n°244/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;	25 mars 2009 (UE n°254/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;	04 juin 2009 (UE n°460/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires ;	22 juillet 2009 (CE n°636/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;	26 novembre 2009 (CE n°1142/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.	27 novembre 2009 (CE n°1164/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :
  - à la juste valeur à la date d'acquisition ;
  - à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur réévalués à la juste valeur.

Cette option est exercable acquisition par acquisition ; le Groupe a appliqué par anticipation l'amendement à la norme IFRS 3 révisée des améliorations annuelles 2010 qui précise que cette option ne s'applique pas à l'ensemble des instruments de capitaux propres détenus par les actionnaires mais à ceux qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation.
- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être activés au sein de l'écart d'acquisition et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".
- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises.

- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle.
- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Au cours de l'année 2010, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas effectué d'opération susceptible d'être concernée par ce changement de méthode comptable.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit.	23 décembre 2009 (UE n°1293/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1 et IFRS 7, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n°574/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	23 juillet 2010 (UE n°662/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

## **LE PERMETRE DE CONSOLIDATION**

Il comprend toujours les 82 Caisses locales.

Mais, comme cela avait été annoncé dans le rapport de gestion de 2009, les trois SCI Hautes Faventines, Vivarais et Créagrisère, ont été absorbées par la Caisse régionale à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2010; la fusion ayant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes consolide pour le 1<sup>er</sup> exercice le Fonds Commun de Placement dénommé « Sud Rhône Alpes Placement ». Les encours de ce fonds sont encore modestes mais devraient croître significativement dans les prochaines années.

## LE BILAN CONSOLIDE

### L'ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, banques centrales	62	95
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10	12
Instruments dérivés de couverture	39	30
Actifs financiers disponibles à la vente	639	658
Prêts et créances sur les établissements de crédit	518	274
Prêts et créances sur la clientèle	10 615	9 763
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	58	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	410	331
Actifs d'impôts courants et différés	96	52
Comptes de régularisation et actifs divers	174	183
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0
Immeubles de placement	1	1
Immobilisations corporelles	74	76
Immobilisations incorporelles	2	2
Ecarts d'acquisition	0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>12 697</b>	<b>11 478</b>

### LE PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Banques centrales	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2	1
Instruments dérivés de couverture	113	130
Dettes envers les établissements de crédit	7 687	7 000
Dettes envers la clientèle	3 111	2 717
Dettes représentées par un titre	38	45
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	22	21
Passifs d'impôts courants et différés	47	5
Comptes de régularisation et passifs divers	208	195
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	0	0
Provisions	41	37
Dettes subordonnées	76	88
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>11 343</b>	<b>10 240</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 354</b>	<b>1 238</b>
Capitaux propres - part du Groupe	1 354	1 238
Capital et réserves liées	341	324
Réserves consolidées	897	814
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-4	2
Résultat de l'exercice	120	99
Intérêts minoritaires	0	0
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>12 697</b>	<b>11 478</b>

## LE COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés nets de charges	226	185
Commissions nettes	202	190
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-2	2
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	20	23
Produits des autres activités nets de charges	-1	-1
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>444</b>	<b>399</b>
Charges générales d'exploitation	-211	-191
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-14	-14
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>219</b>	<b>193</b>
Coût du risque	-50	-49
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>169</b>	<b>145</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>170</b>	<b>145</b>
Impôts sur les bénéfices	-50	-46
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
<b>RESULTAT NET</b>	<b>120</b>	<b>99</b>

Le tableau ci-dessous retrace de façon explicite le passage du résultat établi selon les normes françaises de la Caisse régionale seule au résultat consolidé établi sous les normes internationales (IFRS) puis l'apport des filiales consolidées.

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2010	31/12/2009	
<b>Résultat NF</b>	<b>105,3</b>	<b>92,6</b>	<b>13,74%</b>
Titres en JV par résultat	-1,2	2,0	
Retraitement provisions sur titres	3,3	-0,3	
impôts différés	8,5	12,2	
Autres (FRBG)	0,9	-10,3	
<b>Résultat NI</b>	<b>116,7</b>	<b>96,2</b>	<b>21,34%</b>
Résultat Caisses Locales	2,1	2,1	
Résultat SCI		0,3	
Résultat Fond dédié	1,0		
<b>Résultat consolidé</b>	<b>119,8</b>	<b>98,6</b>	<b>21,53%</b>

Le résultat du fonds dédié correspond au traitement de la première consolidation qui reprend les résultats accumulés par le fonds depuis sa détention. Le résultat du fonds sur la seule année 2010 est beaucoup moins important. Ce résultat présente donc un caractère non récurrent.

■ **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :**  
Néant.

## ■ LOI DE MODERNISATION DE L'ECONOMIE : DELAI FOURNISSEURS

En application de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, nous signalons que le solde des dettes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2010 à 2454 milliers d'euros (contre 1683 milliers d'euros fin décembre 2009). A défaut d'indications ou de prescriptions particulières, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes règle ses factures dans un délai maximum de 30 jours date de facture.

## ■ CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2011

Le modèle de banque régionale de proximité confirme sa solidité durant cette période de crise :

- Le PNB est en forte progression à + 25% sur 2 ans,
- L'activité services et assurances reste soutenue,
- L'année 2010 a été l'occasion de succès commerciaux importants, qui ont permis à la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes d'avoir des progressions de parts de marché significatives sur les crédits (+1 point) et de consolider sa collecte,
- Les risques restent maîtrisés et des efforts ont été réalisés pour anticiper les risques futurs.

Le contexte économique général 2011 s'annonce dans le prolongement de 2010 avec une reprise qui devrait se poursuivre. La Caisse Régionale Sud Rhône Alpes a su, en 2010, se développer dans un marché en croissance modeste (PIB +1,5%). Elle compte poursuivre sa dynamique en accompagnant l'ensemble de sa clientèle sur ses univers de besoins.

Le développement de la collecte bilan, permettant de renforcer les ressources de la Caisse Régionale et de sécuriser les avoirs des clients, reste une priorité pour cette année 2011. Elle lui permettra d'être active sur le marché des crédits.

Le développement des services bancaires et des assurances sera renforcé pour d'une part fidéliser les clients en répondant au mieux à leurs besoins, et d'autre part développer le PNB d'activité insensible au contexte de taux.

L'année 2011 sera marquée par la poursuite de l'évolution du système d'information permettant à l'ensemble des Caisses Régionales du Groupe de se doter d'une informatique unique au service du développement.

# LES FACTEURS DE RISQUES AU 31 DECEMBRE 2010

## INTRODUCTION

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 relative aux instruments financiers couvre les types de risques suivants<sup>1</sup> :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spreads de crédit).
- Les risques induits par la crise financière.
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité).

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.
- Les risques juridiques : risque d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.

Les données comptables sont fournies sur base consolidée.

## RISQUES DE CREDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celle-ci présente une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, garanties données ou engagements confirmés non utilisés. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par l'utilisation d'instruments dérivés et la titrisation.

### I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

La Politique des Risques Crédit a été revue par le Conseil d'Administration et approuvée en mai 2010. Son périmètre couvre les crédits et les engagements sur des contreparties, hors opérations pour compte propre (placements de fonds propres, opérations de marché ...). Elle a pour objectif de guider les analyses et les décisions de tous les acteurs de l'entreprise en matière de prise de risques de contrepartie.

Elle est organisée autour de deux grands marchés :

- le « marché de proximité » qui regroupe les particuliers, les professionnels, les agriculteurs, les associations.
- le marché de la « Grande Clientèle » qui regroupe les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 1,5 M.€, les collectivités Publiques, la Promotion Immobilière.

Cette Politique s'articule autour des principes et limites suivants :

1. Division des Risques
2. Partage de Risques
3. Limite par contrepartie
4. Limites par secteurs d'activité et exclusions.

---

<sup>1</sup> Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2010 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.



Il est régulièrement proposé au Conseil d'Administration une révision de la politique crédit en fonction de l'évolution de la cartographie des risques.

Le respect de la mise en œuvre de la Politique Crédit et du bon fonctionnement du dispositif d'octroi et de surveillance des risques crédits entre dans le périmètre de contrôle de la Caisse Régionale. Le dispositif de contrôle s'articule autour :

- du Contrôle Permanent  
Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est rattaché directement au Directeur Général et s'appuie sur deux services qui lui sont hiérarchiquement rattachés :
  - o Le Contrôle Central des Risques
  - o Le Contrôle Permanent et Conformité
- du Contrôle Périodique qui est également directement rattaché au Directeur Général.

## II. GESTION DES RISQUES DE CREDIT

### Principes généraux de prise de risques

Pour la banque de détail, les managers des agences bénéficient de délégations permettant de traiter environ 90 % des dossiers constitués au titre des marchés de particuliers. Des services d'engagement, spécialisés par marchés, traitent des dossiers dont l'encours dépasse la limite par contrepartie ou dont le score exclut l'exercice de la délégation.

La mise en force de ces crédits, en agence, n'est possible que pour les crédits sans garantie ou garantis par des sûretés personnelles.

Pour la grande clientèle, la situation est totalement inverse et la majorité des crédits est décidée en centralisé par un service engagement dédié, rattaché à la Direction des Crédits.

Outre le dispositif de délégation en vigueur au sein de la Caisse Régionale et permettant notamment des décisions au niveau des Directeurs d'Agence, des Directeurs de Secteurs, des services engagements et des Responsables des directions Crédit et Marché des Entreprises, les organes décisionnels sont les suivants :

#### Comité d'Engagements

Les décisions sont prises conjointement par les Directeurs Crédit et Marché des Entreprises.

Fréquence : hebdomadaire.

Ce Comité tient lieu également de pré comité pour le Comité des Prêts.

#### Comité des Prêts

Il est composé d'administrateurs et est présidé par un Directeur Général Adjoint ou un Directeur.

Fréquence : hebdomadaire.

Il a vocation à décider de tout crédit qui dépasse le champ de délégation du Comité Engagements (à l'exception des crédits consentis aux Administrateurs de la Caisse Régionale, ou à toute collectivité publique au sein de laquelle un Administrateur Caisse Régionale est élu, ou à toute entreprise dans laquelle un Administrateur Caisse Régionale fait partie du conseil d'administration ou de l'équipe dirigeante).

Il peut par ailleurs accepter tout dossier de crédit qui déroge à la Politique Crédit, sauf non respect de la limite correspondant à la Division des Risques. Pour ce cas, il peut toutefois valider un dépassement de 5 % maximum.

#### Délégation Direction Générale

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes ont les pouvoirs les plus étendus pour prendre une décision en matière de crédits (à l'exception des crédits consentis aux Administrateurs de la Caisse Régionale, ou à toute collectivité publique au sein de laquelle un Administrateur Caisse Régionale est élu, ou à toute entreprise dans laquelle un Administrateur Caisse Régionale fait partie du conseil d'administration ou de l'équipe dirigeante). Tout dossier accepté dans le cadre de cette délégation doit être ensuite présenté pour information au Comité normalement compétent.

Pour toute décision dérogeant à la politique crédit (hors dépassement supérieur à 5 % des limites globales), le dossier doit être accepté conjointement par deux personnes parmi le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjointes.

## Bureau du Conseil

Les Administrateurs réunis en « Bureau » peuvent fixer une limite maximale par contrepartie supérieure aux limites globales fixées dans le cadre de la Politique de Division des Risques. Ils ont ainsi sur ce point les mêmes pouvoirs que le Conseil d'Administration réunit en séance plénière.

Depuis 2008, la Caisse Régionale a également renforcé son dispositif en faisant porter par le service Contrôle Central des Risques un « avis risque indépendant » sur tout dossier en dérogation à la politique crédit et ayant pour effet d'augmenter les engagements de plus de 500 K€. (idem pour une contrepartie ayant une notation

Bâle II dégradée). Cet avis est donné avant la prise de décision par l'instance habilitée. Le Contrôle Central des risques peut également être saisi de tout dossier à la demande de la Direction Générale. En dehors de toute nouvelle demande de financement, le Service Contrôle des Risques peut se saisir de tout dossier et porter un « second regard » sur la relation développée avec un client.

## **Méthodologies et systèmes de mesure des risques**

### **LES SYSTEMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CREDIT**

#### **Description du dispositif de notation**

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ex Commission Bancaire) a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, la Caisse Régionale, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et d'entreprises.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse Régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la clientèle Entreprises, la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs.

Ces différentes dispositions conduisent à un classement des contreparties en :

- 14 grades pour la banque de détail, eux-mêmes regroupés en segments (Risque très Faible, Risque Faible, Risque Moyen, Risque Fort, Risque Avéré)
- 15 grades pour la Grande Clientèle (A + à F et Z)

#### **Principe de consolidation des risques crédit**

La Caisse Régionale procède à une consolidation du risque crédit consenti à un ensemble de contreparties dès lors que celles-ci forment entre elles un groupe de risques. Celui-ci est constitué d'un ensemble d'entités liées par des liens capitalistiques ou présentant entre elles une forte dépendance économique et financière de telle sorte que, si une des entités avait de sérieuses difficultés financières, elle obérerait fortement la capacité de remboursement des autres entités.

### **MESURE DES RISQUES DE CREDIT**

La mesure des expositions au titre des risques de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

## **Dispositif de surveillance**

Afin de sécuriser l'octroi de crédit et d'éviter à la Caisse Régionale de prendre des risques de manière inconsidérée, la politique crédit s'articule autour de plusieurs limites (limite de division des risques, principe de partage des risques, limites globales par secteurs d'activités économiques ...).

Un dispositif adéquat de contrôle et de surveillance des risques a été mis en place.

## PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIEES

Le contrôle des limites s'effectue au 1er degré par les agences, puis au niveau des services engagements au fil de l'examen des dossiers qui leur sont soumis, lesquels veillent à faire prendre la décision par l'instance habilitée.

Le Contrôle Central des Risques organise les revues trimestrielles de risques permettant un suivi régulier des expositions sur des contreparties, ou des groupes de contreparties, présentant un niveau d'engagements significatif.

Afin de maîtriser l'exposition de la Caisse régionale et limiter son risque, les points suivants font l'objet d'une attention toute particulière :

### **DIVISION DES RISQUES**

Elle définit les limites d'engagements pris sur un groupe de risques.  
Ces limites sont les suivantes :

#### Grande Clientèle

##### Marché Entreprises

NOR* du groupe	Limite (engagements bruts)
A + à B	31 M€
C + à D +	22 M€
D à D -	12 M€
E+ à E -	6 M€

##### Marché Promotion Immobilière

NOR* du groupe	Limite (engagements pondérés)
A + à B	16 M€
C + à D +	11 M€
D à D -	6 M€
E+ à E -	3 M€

##### Marché Collectivités Publiques

NOR* du groupe	Limite (engagements bruts)
A + à A	62 M€
B + à D +	33 M€
D à D -	12 M€
E+ à E -	/

(\*NOR = Notation Bâle II retenue)

#### Banque de détail

L'ensemble des engagements consentis sur un même groupe de risques ne peut pas être supérieur à 3 M€.

#### Définition de limite

Encours de crédits à terme + plafonds d'autorisations (y compris les engagements acceptés non encore mis en place) avant déduction d'éventuelles contre garanties et syndications.

Par ailleurs, la Caisse Régionale limite son exposition :

- grâce à la politique de partage des risques détaillée ci-après.
- en recourant le cas échéant à la couverture FONCARIS (couverture à 50 % à partir de 16 M€, couverture à 25 % entre 12 et 16 M€). Cette couverture ne concerne ni le marché des Collectivités Publiques, ni celui de la Promotion Immobilière.

Des limites individuelles sur certains groupes peuvent être décidées ponctuellement par les Administrateurs réunis en Conseil d'Administration ou en « Bureau ».

## **PARTAGE DES RISQUES**

Cette politique vise à se fixer des règles par lesquelles la Caisse Régionale veille à partager avec un autre établissement les engagements sur une contrepartie dès que la limite maximale d'encours après projet est atteinte:

<b>MARCHE</b>	<b>LIMITE</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Banque de Détail : Particuliers Professionnels	1,5 M€ 2,0 M€ si Risque Très Faible ou Faible 1,5 M€ si Risque Moyen 0,8 M€ si Risque Fort ou Avéré /	Les engagements de ces 3 marchés sont totalisés
Grande clientèle : Entreprises et Collectivités Publiques	5 M€ si NOR A + à A 4 M€ si NOR B + à B 3 M€ si NOR C+ à C – 2 M€ si NOR ≤ D +	Les engagements de ces 3 marchés sont totalisés
Promotion Immobilière	2 M€	

N.B. : La politique de partage des risques ne s'applique pas au marché de l'Agriculture.

Un dossier est considéré partagé dès l'instant où le total des engagements n'excède pas 66% du total des concours consentis au client, les contre garanties de type OSEO ou SIAGI venant en réduction de notre exposition.

Des exceptions peuvent exister mais elles doivent rester très limitées et être dûment motivées. Elles sont décidées en Comité des Prêts (ou par la Direction Générale par délégation) et présentées au Comité de Surveillance des Risques.

### **LIMITE PAR CONTREPARTIE**

Des limites maximum par contreparties sont également fixées en fonction des particularités propres à chaque marché.

## **Promotion Immobilière**

### Limite d'engagements par opérateur

Dans le cadre du financement des professionnels de l'immobilier, il est défini une limite maximale « d'engagements pondérés » par opérateur, tenant compte de sa solidité financière. Celle-ci correspond à :

6 X Fonds Propres X part que la Caisse Régionale souhaite prendre dans les financements de l'opérateur  
(part limitée à 66 % dès lors que les engagements pondérés excèdent 2 M€)

### Partage des opérations

Toute opération pour laquelle le Risque Bancaire est supérieur à 2 M€ doit faire l'objet d'un financement dans le cadre d'un pool bancaire.

### Niveau de Risque Bancaire

Une opération de Promotion Immobilière, de Lotissement ou de Marchand de Biens peut être financée sous réserve que le « risque bancaire » soit au maximum de 80 %.

## **Entreprises**

Pour chaque contrepartie, une orientation de renforcement, maintien ou désengagement est fixée ; le support est la fiche de décision crédit.

La mise à jour est faite lors de l'examen annuel du dossier et à l'occasion d'un nouveau financement ou d'un événement particulier.

Cette orientation permet au chargé d'affaires d'orienter sa démarche commerciale.

## **Marchés de proximité (y compris clientèle patrimoniale)**

Il n'apparaît pas adéquat de fixer une politique générale de limite par contrepartie sur ces marchés, la politique de partage évoquée précédemment suffit à limiter l'exposition.

Les engagements de plus d'un million d'euros étant très peu nombreux, ils font l'objet d'un examen particulier et poussé de la part des services Engagements et en Comités.

Ces dossiers font l'objet d'une revue quatre fois par an en Comité des Risques Significatifs.

#### LIMITES PAR SECTEURS D'ACTIVITE ET EXCLUSIONS

Concernant les Particuliers, sont notamment exclus :

- Les financements d'actifs à l'étranger ou hors France métropolitaine,
- Le financement d'un prospect domicilié et investissant hors zone de compétence de la Caisse Régionale.

Pour les zones limitrophes, une intervention demeure néanmoins possible, mais doit faire l'objet d'une décision du service Engagements. Une délégation spécifique est également donnée aux agences pour intervenir en limite immédiate de leur territoire.

La Caisse Régionale ne finance pas les professionnels ou entreprises situés hors de sa zone de compétence, sauf s'il s'agit de filiales de clients ou en cas de :

- participation à une syndication conduite par une entité du groupe Crédit Agricole
- d'accompagnement de la Caisse Régionale locale.

Pour les zones limitrophes, une intervention demeure également possible, mais doit faire l'objet d'une décision des Engagements.

Il est également exclu de financer :

- des activités pouvant nuire à l'image de la Caisse Régionale
- les entreprises en incident ou ne fournissant pas de bilan (sauf forfait).

Les cautions aux agents immobiliers et aux constructeurs de maisons individuelles (garanties de livraison à prix et délai convenus) sont exclues ; ils sont systématiquement dirigés vers des sociétés spécialisées.

Il est régulièrement proposé au Conseil d'Administration une révision de la politique crédit en fonction de l'évolution de la cartographie des risques.

#### Engagements sur les 10 plus grandes contreparties.

Au 31 décembre 2010, nos engagements sur les 10 plus grandes contreparties représentaient un montant total de 773 732 K€ soit 6,37 % des engagements totaux de la Caisse régionale.

Parmi ces engagements 669 647 k€ correspondent à des Collectivités Publiques dont la notation Bâle II est comprise entre A et B+ (source : Arcade).

#### Couverture FONCARIS

Au titre du fonds de mutualisation des grands risques au sein du groupe Crédit Agricole (FONCARIS), la Caisse régionale bénéficie du dispositif suivant depuis le 01 juillet 2010 :

- au-delà de 25 M€ d'engagements sur un groupe (hors collectivités publiques) la couverture est de 50 %
- possibilité de présenter tout dossier dont les engagements sont compris entre 12,5 M€ et 25 M€ en vue de bénéficier d'une couverture de 25 %

Au 31/12/2010, le montant total des engagements garantis par FONCARIS s'élevait à 338 654 K€ et le montant de la garantie correspondante s'élève à :

143 410 K€ soit une couverture à hauteur de 42,35 %.

### **PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL**

Outre le service Contrôle Central des Risques qui a un rôle de détection et de suivi des risques sur l'ensemble de la Caisse Régionale, le suivi et le contrôle des risques donne lieu à la tenue des Comités suivants :

#### **COMITE MENSUEL DES RISQUES MARCHE DE PROXIMITE**

Animé par le Directeur Crédit.

Présents : le Contrôle Central des Risques, la Direction Commerciale et les services de la Direction Crédits concernés.

Fréquence : mensuelle, à l'exception du mois où se tient le Comité des Risques Significatifs du Marché de Proximité.

Objet :

- fait le point sur l'évolution des risques sur le marché de proximité

- examine individuellement les dossiers CDL (Créances Douteuses et Litigieuses) > 200 K€ et les entrées contentieuses > 200 K€

### **COMITE MENSUEL DES RISQUES MARCHE ENTREPRISES**

Animé par le Directeur Général Adjoint en charge du Fonctionnement.

Présents : Directeur du Marché Entreprises, les engagements Entreprises, le Contrôle Central des Risques.

Fréquence : mensuelle, à l'exception du mois où se tient le Comité des Risques Significatifs du Marché Entreprises.

Objet :

- fait le point sur l'évolution des risques sur le marché de la Direction du Marché Entreprises
- examine les dossiers présentant des anomalies de plus de 30 jours ou supérieures à 100 K€
- examine les dossiers dont la notation Bâle II se dégrade pour devenir E –

### **COMITE DES RISQUES SIGNIFICATIFS MARCHE DE PROXIMITE**

Animé par le Directeur Crédit.

Présents : les différents services engagements, le Contrôle Central des Risques

Fréquence : Trimestrielle

Objet :

- examine les dossiers correspondant à des groupes pour lesquels les engagements sont supérieurs à 1M€.

### **COMITE DES RISQUES SIGNIFICATIFS MARCHE ENTREPRISES**

Animé par le Directeur Général Adjoint en charge du Fonctionnement.

Présents : Directeur du Marché Entreprises, les engagements Entreprises, le Contrôle Central des Risques

Fréquence : Trimestrielle

Objet :

- examine les dossiers correspondant à des engagements groupe supérieurs à 5 M€ (les dossiers Collectivités Publiques ne sont présentés qu'une fois /an)
- les 20 plus grosses contreparties dont la notation Bâle II est comprise entre E + et Z
- les 20 plus gros risques résiduels (risque après prise en compte des provisions)

Avec un suivi particulier des dossiers dont la cotation est dégradée (inférieure ou égale à D), ou s'est dégradée durant le dernier trimestre ou dont les engagements ont augmenté.

## **PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DEFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE**

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes applique les règles de déclassement en Créances Douteuses et Litigieuses CDL) définies par l'ACP, lesquelles ont été renforcées à compter de mars 2007.

Sont considérées comme « douteuses », les créances de toute nature, même assorties de garanties, qui :

- pour les particuliers, les professionnels, les agriculteurs et les entreprises présentent un compte débiteur ou un retard de remboursement d'échéance de prêt de plus de 90 jours ou au premier incident pour les prêts restructurés
- pour les prêts aux Collectivités Publiques, présentent un retard de remboursement de plus de 180 jours, pour la ou les échéances impayées uniquement
- présentent un caractère contentieux en raison d'une procédure en cours
- présentent un risque probable ou certain de non-recouvrement, total ou partiel.

Sur la Banque de Détail, le principe de contagion s'applique dans tous ces cas, ce qui signifie que l'ensemble des dettes, y compris leur partie non encore exigible, doit être classé en créances douteuses. Dans le même ordre d'idée, la notion de confusion de patrimoine est présumée et la contagion s'applique donc à l'ensemble des concours et comptes ouverts au nom d'une personne au titre de ses activités professionnelles et privées.

Sur la Grande Clientèle, le principe de contagion est, dans le cas des groupes de sociétés, examiné au cas par cas. Les sociétés réellement interdépendantes, soit par les liens financiers, soit par l'imbrication économique des composantes du groupe, font l'objet d'un reclassement en créances

douteuses si tel est le cas (holding et sociétés d'exploitation, sociétés de production et sociétés de commercialisation ...).

Le classement en créances douteuses et litigieuses s'applique au premier Euro.

### **Dispositif de recouvrement amiable mis en place à la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes : Réseau de proximité**

La Caisse Régionale a intégré un dispositif de règlement automatique des opérations débitrices, pour les clients les mieux notés selon les indicateurs Bâle II. L'agence conserve néanmoins la charge de suivi des régularisations.

L'envoi des lettres de demande de régularisation, de rappel et de mise en demeure est géré automatiquement.

La détection des incidents de règlement des échéances ou de couverture des comptes au niveau du réseau est effectuée au moyen :

- du poste de travail (transaction de sélection multicritères : montants, ancienneté, opérations rejetables, ...),
- d'états de suivi des retards et débiteurs > 30 j, stocks et flux de CDL.

Tout dossier dont l'anomalie est supérieure à 90 jours doit faire l'objet d'une décision de maintien en agence par l'instance habilitée, à défaut il doit être transmis au service « recouvrement ».

Le suivi des anomalies > 500 € et > 40 jours a été renforcé et nécessite des actions de reporting des directeurs d'agence vis-à-vis tant de la Direction Commerciale que du service assurant la surveillance des risques.

Selon l'importance des incidents ou à défaut d'information, le service recouvrement peut se saisir du dossier sur demande de l'unité surveillance risques.

Un suivi mensuel est effectué pour suivre les régularisations (animation du responsable du recouvrement, relais des Directeurs de secteur, reporting en Comité mensuel des risques).

Les petits dossiers sont adressés à un huissier : comptes débiteurs et crédits à la consommation essentiellement.

Les comptes de dépôt dont le solde est débiteur de moins de 300 € peuvent être passés par perte dans le réseau (par délégation), après relance infructueuse.

### **Réseau Entreprises, Collectivités Publiques, Promotion Immobilière**

Des revues de portefeuilles sont réalisées lors des comités des risques mensuels (anomalies) et trimestriels (engagements supérieurs à 5.000 K€). Elles peuvent aboutir au classement d'un dossier en statut « sensible » ou à son transfert en « affaires spéciales » dont la gestion est assurée au service Engagement Entreprises.

Cette unité prend également en charge tout dossier en mandat ad hoc, de conciliation ou à la demande de la Direction, voire d'un Comité de risques.

#### **PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES SUR BASE CONSOLIDÉE**

De son côté, le Contrôle Central des Risques suit l'ensemble des risques crédits de la Caisse Régionale en établissant, avec suivi et actualisation régulier :

- des indicateurs par marché, par type de crédit
- une cartographie par secteur d'activité économique (un certain nombre de filières font l'objet d'un suivi particulier)
- une répartition par agences, par groupes d'agences (secteurs correspondant à l'organisation de notre réseau d'agences), par lieu d'investissements (notamment pour les crédits habitat) ou par zones de résidence de nos clients.

Il rend régulièrement compte de ses travaux à la Direction Générale et au Comité Central des Risques.

### **LE COMITE CENTRAL DES RISQUES**

Présidé par le Directeur Général.

Présents : Directeur Général Adjoint en charge du Fonctionnement, les Directeurs du Marché Entreprises, Crédit et Financier, le Contrôle Central des Risques

Fréquence : Trimestrielle.

Il a pour objet le pilotage des risques à partir notamment des éléments suivants :

- tableau de bord des risques (cartographies des risques selon indicateurs Bâle II et NOR, CDL),
- coût du risque de crédit,
- modalités de provisionnement et couverture de la perte attendue (EL),

- suivi des provisions collectives et affectées
- examen des indicateurs avancés de risques et alertes éventuelles, des concentrations, des zones de vulnérabilité,
- études filières, risques spécifiques sur produits et marchés.

### **COMITE DE SURVEILLANCE**

Il est assuré par le Bureau du Conseil d'Administration.

Participent également : le Directeur Général Adjoint en charge du Fonctionnement, les Directeur Crédits et Marché Entreprises , le Contrôle Central des Risques

Fréquence : Trimestrielle

Objet : Contrôle global de la gestion du risque de contrepartie dans la Caisse régionale, au nom et par délégation du Conseil d'Administration. A ce titre, il examine notamment les tableaux de bord CDL et Provisions. Lui sont également présentés les risques significatifs, les risques avérés et les provisions correspondantes, le compte-rendu des exceptions à la politique crédit.

Les notions d'EL (Expected Loss = perte attendue) et d'EAD (Exposition Au moment du Défaut) sont de plus en plus développées dans les usages afin de pouvoir mettre en place un véritable pilotage prévisionnel, permettant d'avoir une vision complète du risque. Ceci doit permettre d'être de plus en plus réactif dans l'actualisation des politiques de distribution du crédit.

### **IMPACTS DE STRESS SCENARI**

La méthodologie se base sur un scenario de crise contenant des prédictions concernant les indicateurs économiques principaux (par exemple recul du PNB de 1 %, augmentation significative du taux de chômage).

Actuellement la Caisse Régionale n'a pas élaboré ni mis en œuvre ses propres simulations de crise sur le risque crédit.

Cependant, pour le calcul des provisions collectives, la Caisse Régionale a pris en compte une dégradation spécifique du risque relative :

- aux créances habitat notées actuellement J, K et L en leur appliquant une dégradation d'un grade,
- aux encours sensibles (NOR E+, E et E -) sur les filières LBO, GMS et BTP en les dégradant de 1 grade.

Les provisions collectives de la Caisse régionale représentent 96 M€ au 31/12/2010 (+ 24 M€ par rapport au 31/12/2009). La surpondération exposée ci-dessus contribue pour 23,5 M€ à ce total.

## **Mécanismes de réduction du risque de crédit**

### **GARANTIES REÇUES ET SURETES**

La Caisse Régionale prend en compte les sûretés réelles ou personnelles en tant que techniques de réduction du risque, conformément aux principes mis en œuvre par le groupe Crédit Agricole dans le cadre de la réglementation Bâle II notamment en terme d'éligibilité et de valorisation.

Ainsi, les sûretés sont incluses dans la liste limitative des instruments éligibles (hypothèques, nantissement de dépôts en espèces et de contrats d'assurance vie auprès de l'établissement prêteur, les actions ou obligations convertibles incluses dans un indice principal ou côtés sur un marché reconnu, les parts d'OPCVM sous condition, etc.).

La Caisse Régionale valorise ces garanties conformément aux règles en vigueur au sein du groupe.

Elle se doit par ailleurs de respecter les exigences minimales suivantes pour la prise en compte des sûretés et notamment l'éligibilité des garants : non-corrélation entre la qualité de crédit du débiteur et la valeur de la sûreté, documentation et examen juridique assurant la mise en œuvre effective et un recouvrement rapide de la sûreté dans toutes les juridictions concernées, procédures adaptées aux différents types et montants de sûretés, réévaluation régulière de la valeur de marché de l'instrument, échéance suffisante de la sûreté financière, assurance adéquate des biens immobiliers utilisés en tant que sûreté.

La politique de l'établissement consiste également à céder dès que possible les actifs qui seraient obtenus après mise en jeu des garanties.

### **UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par cette technique.



## UTILISATION DES DERIVES DE CREDITS

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par cette technique.

### III. EXPOSITION

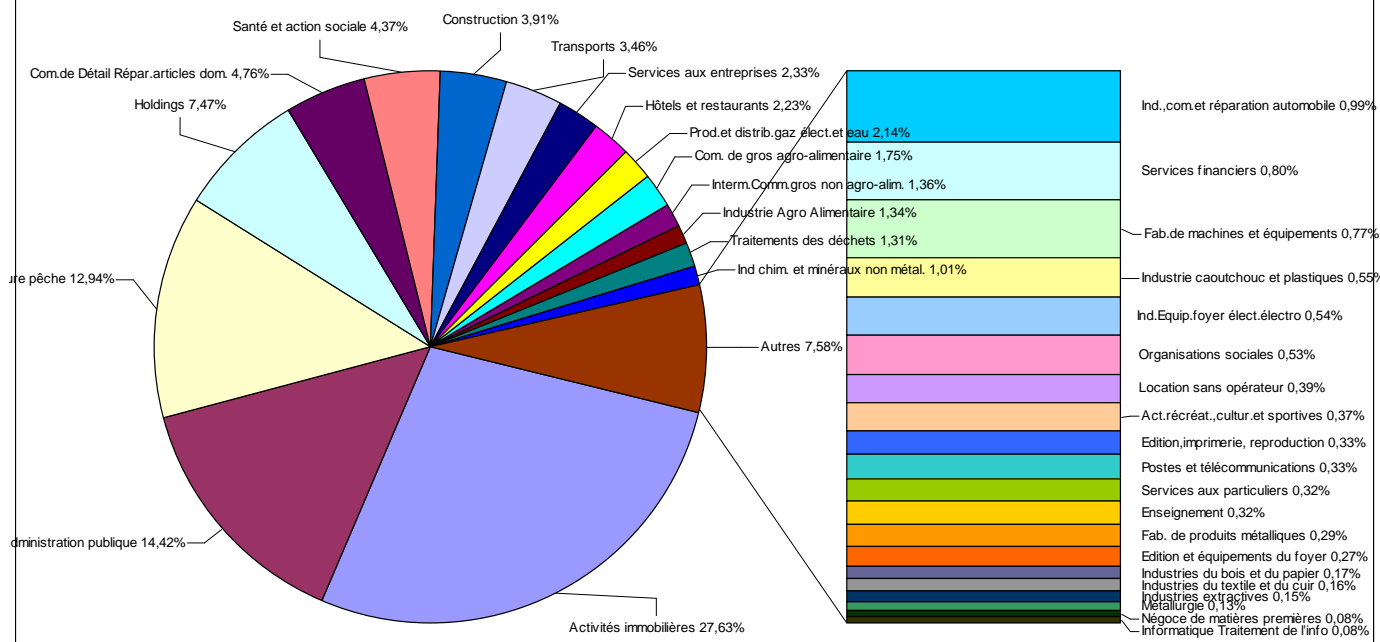
#### Exposition maximale

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	9 703	11 592
Instruments dérivés de couverture	39 226	29 959
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable )	36 657	62 835
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	11 809	2 307
Prêts et créances sur la clientèle	10 614 717	9 763 368
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	410 452	331 198
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>11 122 564</b>	<b>10 201 259</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 353 332	1 318 258
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) (1)	214 423	210 756
Provisions - Engagements par signature	- 5 841	- 5 895
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 561 914</b>	<b>1 523 119</b>
<b>TOTAL EXPOSITION NETTE</b>	<b>12 684 478</b>	<b>11 724 378</b>

(1) les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 13 420 milliers d'euros

## DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIERE D'ACTIVITE ECONOMIQUE

### IFRS - Cartographie des secteurs d'activité déterminés par CASA



## VENTILATION DES ENCOURS DE PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE ET LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT PAR AGENT ECONOMIQUE

	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépré- ciations individuelles	Dépré- ciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit Réseau	498 128	0	0	0	498 128
Etablissements de crédit Hors réseau	11 798	0	0	0	11 798
Institutions non établissements de crédit	1 553 564	2 177	1 455	0	1 552 109
Grandes entreprises	1 552 200	35 808	22 895	20 658	1 508 647
Clientèle de détail	7 679 308	133 031	84 026	76 026	7 519 256
<b>Total *</b>	<b>11 294 998</b>	<b>171 016</b>	<b>108 376</b>	<b>96 684</b>	<b>11 089 938</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>42 437</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>11 132 375</b>

	31/12/2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépré- ciations individuelles	Dépré- ciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	274 309	0	0	0	274 309
Institutions non établissements de crédit	1 196 508	2 796	1 802	0	1 194 706
Grandes entreprises	1 678 306	41 163	25 237	24 930	1 628 139
Clientèle de détail	7 021 400	125 591	79 271	47 466	6 894 663
<b>Total *</b>	<b>10 170 523</b>	<b>169 550</b>	<b>106 310</b>	<b>-72 396</b>	<b>9 991 817</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>45 860</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>10 037 677</b>

#### IV. QUALITE DES ENCOURS

### Analyse des prêts et créances par catégories

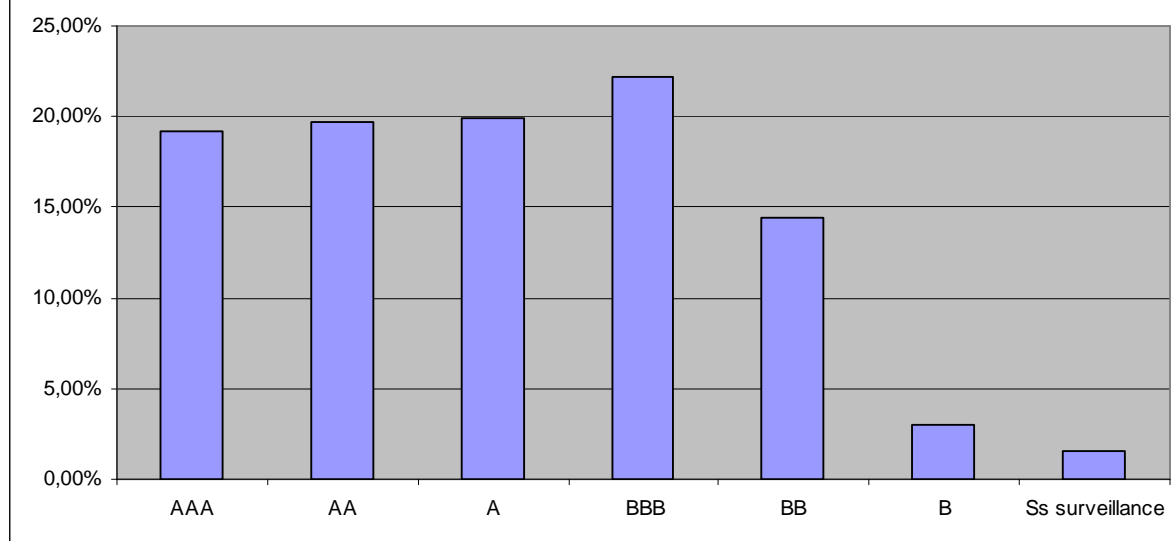
Il convient de se référer aux différents tableaux figurant dans les annexes des comptes consolidés sous la note 3.1

### Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Au 31 décembre 2010, les emprunteurs notés par les systèmes de notation interne représentent plus de 99,7 % des encours portés par la Caisse régionale, hors banque de détail.

Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après est celui des engagements accordés la par la Caisse régionale à ses clients sains hors banque de détail. La répartition par rating et présentée en équivalent notation Standard & Poors est la suivante :

## Répartition du portefeuille corporate sain de la CR SRA par équivalent S&P du rating interne



La ventilation par équivalent note Standard & Poor's est obtenue selon le tableau suivant :

Notation Interne	Probabilité de défaut	Equivalent S&P	Libellé graphique
A+	0,00%	AAA	AAA
A	0,01%	AA+ & AA	AA
B+	0,02%	AA- & A+	A
B	0,06%	A & A-	
C+	0,16%	BBB+	BBB
C	0,30%	BBB	
C-	0,60%	BBB-	
D+	0,75%	BB+	BB
D	1,25%	BB	
D-	1,90%	BB-	
E+	5,00%	B+ & B	B
E	12,00%	B-	Sous surveillance
E-	20,00%	CCC & CC & C	
F	100,00%	D	Défaut
Z	100,00%	D	
ND			
NON VENTILE			
HORS RETAIL			

## Dépréciation et couverture des risques

### POLITIQUE DE DEPRECIATION ET COUVERTURE DES RISQUES

Outre la constitution de provisions pour risques de contrepartie déterminée sur la base d'un examen individuel des créances (provisions pour créances douteuses), la Caisse Régionale se doit de constituer des provisions à hauteur des pertes probables relatives à des créances non dépréciées sur base individuelle.

Ces provisions constituées doivent être justifiées par l'existence d'une perte probable :

- portant sur des ensembles homogènes de prêts, c'est-à-dire des ensembles de prêts ayant des caractéristiques de risque de crédit similaires
- due à l'existence d'un (ou de plusieurs) événement(s) de perte intervenu(s) après la réalisation du prêt
- évaluée par différence entre la valeur comptable des prêts et la somme des flux de trésorerie futurs des prêts actualisés au taux d'origine, dont la mesure est fiable.

En outre, cette perte probable tient compte du jugement expérimenté de l'entité.

A cet effet, la Caisse régionale dispose d'outils et de bases statistiques permettant de déterminer, pour chaque créance et engagement hors bilan, les « pertes attendues » au regard des caractéristiques de risques de contrepartie observées.

## ENCOURS D'ACTIFS FINANCIERS DEPRECIES

Il convient de se référer aux notes 6.5 et 6.6 de l'annexe aux comptes consolidés et aux tableaux qui y figurent.

### V. COUT DU RISQUE

Le coût du risque reste globalement stable par rapport à décembre 2009 notamment en ce qui concerne les dotations et reprises de provisions. Les risques sont bien maîtrisés eu égard à l'augmentation des encours constatée par ailleurs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-92 209</b>	<b>-93 910</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	-86 240	-87 422
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	-834	-362
Engagements par signature	-763	-5 208
Risques et charges	-4 372	-918
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>45 459</b>	<b>45 665</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	44 022	45 222
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	336	294
Engagements par signature	800	122
Risques et charges	301	27
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-46 750</b>	<b>-48 245</b>
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	0	0
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-3 601	-1 021
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 134	729
Décotes sur crédits restructurés	-377	-125
Pertes sur engagements par signature	0	0
Autres pertes	-93	-4
<b>Coût du risque</b>	<b>-49 687</b>	<b>-48 666</b>

### RISQUES DE MARCHE

Les risques de marché représentent le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'atteint pas le seuil d'assujettissement à la réglementation relative à la surveillance des risques de marché.

### I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé aux risques de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La caisse régionale n'a pas un trading book traduisant une activité importante. Son activité essentielle relève du Banking book constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

Le suivi des risques de marché est effectué régulièrement sur la base de l'ensemble du périmètre des titres constituant l'excédent de fonds propres. Ce suivi fait l'objet de reportings quotidiens (suivi des stop loss), mensuels (rapport d'activité) et de mesures d'exposition trimestrielle au moyen de la méthode VaR.

Semestriellement, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes simule des scénarii dits «catastrophes» sur le risque de taux ainsi que sur l'excédent de fonds propres. Les résultats sont présentés au Conseil d'Administration.

## II. GESTION DES RISQUES DE MARCHES

### 1 Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A.. est structuré sur trois niveaux distincts mais complémentaires.

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et lui est directement rattaché. Il est appuyé dans ses missions par un Contrôleur permanent comptable et financier qui effectue en toute indépendance et transparence les contrôles qui lui sont impartis.

### 2 Les comités de décision et de suivi des risques

#### 2.1 Organes de suivi des risques de niveau Groupe :

Différents comités sont chargés de suivre les risques au niveau central du groupe.

Le Comité des Risques Groupe (CRG)

Le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR)

Le Comité Normes et Méthodologies

#### **2.2 ORGANES DE SUIVI DES RISQUES DE NIVEAU CAISSE REGIONALE**

##### **2.2.1 COMITE FINANCIER**

- Participants : Directeur Général, Directeurs Généraux Adjoint, Directeur financier, Responsable de la gestion financière et pilotage, Responsable de l'unité analyse et Pilotage, Chef comptable.
- Rôle et responsabilité :
  - o Validation des grandes orientations de stratégie financière concernant :
    - La gestion des excédents de fonds propres
    - La gestion du risque de taux et de la liquidité
  - o Contrôle de leur mise en œuvre
  - o Contrôle du respect des ratios réglementaires
  - o Analyse les évolutions des indicateurs financiers de la CR.
  - o Fixe le dispositif de limites de marché et d'alertes, validées par le conseil d'administration et en assure la révision annuelle

##### **2.2.2 COMITE DE GESTION FINANCIERE ( COMPOSE D'UN COMITE ACTIF-PASSIF ET D'UN COMITE DE TRESORERIE )**

- Participants : Directeur Général Adjoint responsable du pôle « risques », Directeur financier, Responsable de la gestion financière et pilotage, Trésorier
- Rôle et responsabilité : Traduire et mettre en œuvre sous forme de décisions de gestion, accompagnées de reportings, la politique générale arrêtée en comité financier et validée par le conseil d'administration. Ces décisions portent sur les domaines suivants :
  - o la gestion des excédents de fonds propres
  - o la gestion du risque de taux et de la liquidité

## III. METHODOLOGIE DE MESURE ET D'ENCADREMENT DES RISQUES DE MARCHES

## **Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché**

L'encadrement des risques de marché du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes repose sur la combinaison de quatre indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou des seuils d'alerte :

- la surveillance quotidienne des stop-loss sur le portefeuille de placement par le Front Office Trésorerie
- le suivi quotidien du respect de la charte de fonctionnement du service et de son dispositif de limites validé par le Conseil d'Administration :
- le calcul d'un scénario catastrophe un fois par trimestre.
- Un suivi mensuel du risque de marché sur le portefeuille AFS effectué au moyen de la méthode VaR.

# **1 Les indicateurs**

## **1.1 LA VAR (VALUE AT RISK)**

### **Définition**

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de un mois.

Le calcul de VAR fait l'objet d'un reporting en Comité Financier et Conseil d'Administration par le Directeur Financier. Une double limite a été fixée pour 2010 :

- o 1er niveau d'alerte Direction générale à 12% du Résultat net comptable (N-1)
- o 2nd niveau d'alerte Conseil d'Administration à 14% du RNC (N-1)

Aucun de ces seuils n'a été atteint au cours de l'année.

## **1.2 LES STRESS SCENARIOS**

La Caisse régionale calcule également une sensibilité par facteurs de risques qui se mesure au travers de scénarii stress :

- Le « stress scénario », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :
  - Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;
  - Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;
  - Les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.
- Ces scénarios sont adaptés aux risques propres du portefeuille de placement sur lequel il est calculé. Les hypothèses prises en compte ont été validées au niveau du Groupe Crédit Agricole :
  - Baisse de 20% du marché action
  - Progression de 2% des taux
  - Baisse de 2.5% de la classe d'actif monétaire dynamique
  - Baisse de 10% de la classe d'actif alternatif.

Un second scénario encore plus sévère est appliqué sur la base d'hypothèses locales :

- Baisse de 50% du marché action
- Progression de 3% des taux
- Baisse de 10% de la classe d'actif monétaire dynamique
- Baisse de 30% de la classe d'actif alternatif.

Ces résultats sont exploités par le Front Office Trésorerie et sont intégrés comme paramètre de détermination de notre politique d'allocation fonds propres annuelle.

## **1.3 LES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES**

Concernant les titres de placement, de transaction et d'activité de portefeuille à l'exception des produits dont le capital est garanti à l'échéance, une limite de "stop loss" est fixée pour chaque titre. Son respect fait l'objet d'un suivi quotidien par le Front Office.

Sauf décision exceptionnelle relevant de la Direction Générale, et sous réserve de validation par le Conseil d'Administration, l'atteinte d'un stop loss entraîne la vente immédiate du titre.

Le portefeuille global fait également l'objet d'un reporting quotidien d'indicateurs définis dans notre Charte de Gestion Financière.

- Engagements par contrepartie hors groupe Crédit Agricole: maximum de 10% du portefeuille en valeur de marché
- Poids des signatures du groupe Crédit Agricole: entre 25% et 60% de l'encours estimé à sa valeur de marché pour les titres de placement selon la taille du portefeuille de placement (pour les titres d'investissement aucune restriction n'est imposée).
- Encours par produit de gestion Collective hors monétaire pour un maximum de 15M€
- Ratio d'emprise : maximum de 10% de l'actif net du fonds (hors fonds dédié)
- Limite de moins values latentes ou réalisées fixées à 1% des fonds propres consolidés

## 2 Sensibilité de la juste valeur aux paramètres non observables

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

## 3 L'utilisation des dérivés de crédit

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas exposé aux dérivés de crédit .

### IV. EXPOSITION : ACTIVITES DE MARCHE (VALUE AT RISK)

Le portefeuille de placement exposé au risque de marché s'élève à 70 M€ au 31/12/10  
Sur cette base, l'allocation VaR par facteur de risque est la suivante :

Allocation VaR	31/12/2010
Monétaire (pur/dynamique)	7
Obligations	16
Actions	41
FCPR	5
Gestion alternative	1
	70

Dans le cadre d'une analyse VaR à 12 mois, et sur la base d'un niveau de confiance de 99%, l'évolution de nos plus values latentes serait la suivante :

	31/12/2010
Volatilité portefeuille avec effet diversification	16,8%
Espérance de rentabilité moyenne annualisée	4,4%
VaR 1 mois à 99% de confiance	6,16 M€
Matelas de +/- values latentes AVANT scénario catastrophe	3,30 M€
Matelas de +/- values latentes APRES scénario catastrophe	-2,60 M€

### V. RISQUE ACTIONS

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est exposé indirectement au risque actions au travers de la détention d'OPCVM ou de FCP à composantes actions et de BMTN indexés sur actions ou paniers d'actions..

#### 1 Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas d'activité de trading et d'arbitrage sur du risque action.



## 2 Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement

Le portefeuille placement du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élève à 69.40 M€ au 31/12/2010 (valeur de marché). La part actions représente 58% soit 40.4 M€

## 3 Titres auto détenus

### 3.1 CONTRAT DE LIQUIDITE

Le 12 avril 2001 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et Crédit Agricole S.A. ont signé un contrat de liquidité avec Crédit Agricole Cheuvreux. Ce contrat a été modifié en 2005 pour se conformer à la charte de déontologie de l'AFEI (approuvée par l'AMF par une décision du 22 mars 2005). Le contrat est conforme aujourd'hui à la charte AMAFI. La quote-part du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dans ce contrat est de 65.08%

#### Objectif :

L'intermédiaire intervient pour le compte du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres.

#### Caractéristiques des interventions de l'intermédiaire :

Dans le respect des règles du marché, l'objectif des interventions de l'intermédiaire consiste à favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres.

#### Indépendance de l'intermédiaire :

Dans le cadre du contrat qui lui est confié l'intermédiaire agit en pleine indépendance. Il apprécie seul l'opportunité de ses interventions sur le marché au regard du souci

- d'une part de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres
- d'autre part d'assurer la continuité du contrat en considération des titres et espèces disponibles sur le contrat de liquidité.

#### Rémunération :

Au titre de ses interventions sur le marché l'intermédiaire perçoit une rémunération forfaitaire annuelle de 15.000 € HT versée par l'émetteur.

### CONTRAT DE RACHAT

Depuis avril 2009, la Caisse Régionale a étendu la délégation donnée à son prestataire de services d'investissement (CA-Cheuvreux) de procéder, pour son compte, à des rachats de titres dans le cadre d'un programme établi conformément aux décisions de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 mars 2009.

Le contrat de rachat a pour finalité

- l'acquisition de CCI en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.  
Ce programme de rachat a été mis en place dans le respect des dispositions des articles L.225-209 et suivant du code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la commission Européenne du 22 décembre 2003.
- l'annulation en une ou plusieurs fois de tout ou partie des CCI acquis par la Caisse Régionale dans la limite de 10 % du nombre de CCI composant le capital par période de vingt-quatre (24) mois à compter de l'assemblée l'ayant autorisé. Dans ce cas il y aurait réduction corrélative du capital social. (Résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 mars 2010. (14<sup>ème</sup> résolution)
- d'attribuer des CCI du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes aux salariés ou aux mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne entreprise ainsi qu'aux opérations visées aux articles L 225-197-1 à L 225-197-3 du code de commerce

### BILAN DES CONTRATS DE LIQUIDITE ET RACHAT AU 31 DECEMBRE 2010

Selon les décisions prises en Assemblée générale le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ne peut détenir plus de 10% de ses 825.000 titres soit 82.500 titres.

Au 31 décembre 2010, la Caisse Régionale détenait au total 50 921 titres soit 6.17%.

#### Dans le cadre du contrat de liquidité,

- Nombre de titres achetés 4309 (du 01/01/2010 au 31/12/2010)

- Nombre de titres vendus 4120 (du 01/01/2010 au 31/12/2010)
- Cours moyen d'achat et de vente (01/01/2010 au 31/12/2010) 106.65€
- Le nombre de titres détenus au 31.12.2010 est de 5 768 (soit à la valeur liquidative de 103.80 € une valeur de 598 milliers d'euros)

#### Dans le cadre du programme de rachat,

- L'ensemble de ces titres ont été acquis au cours des exercices 2009 et 2010 (achat du 01/01/2010 au 31/12/2010 : 24 896 titres)
- Cours moyen d'achat de 106.90 € (du 01/01/2010 au 31/12/2010).
- 45 153 titres détenus au 31.12.2010 soit 5.47% du nombre total de CCI.
- Valeur liquidative au 31.12.2010 : 4 686 milliers d'euros au cours de 103.8 € par titre

## RISQUES PARTICULIERS INDUITS PAR LA CRISE FINANCIERE

### Exposition au produit de crédit (hors dérivé de crédit) :

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par le risque car il n'a pas de CDO ou autres produits de titrisation directement exposés aux subprimes.

En matière de LBO, la situation du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est la suivante :

Les opérations intégrées dans le périmètre suivi en tant que LBO supposent l'acquisition d'une cible à travers un holding spécifique. En sont exclus les opérations de croissance externe réalisées par des groupes ayant déjà une réelle activité économique (autre que financière).

Cette définition du LBO est ainsi plus large que celle retenue par le groupe Crédit Agricole qui limite les LBO aux opérations réalisées en présence d'investisseurs financiers et présentant un ratio de levier financier élevé

Encours au 31 décembre 2010 : 150.962 milliers d'euros. (Dont classés en douteux litigieux 6.562 milliers d'euros représentant un taux de 4.35% contre 4,44 % en 2009)

## GESTION DU BILAN

### Gestion du bilan – les risques financiers structurels

## RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL

### I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")".

La politique de couverture menée par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes depuis plusieurs années a pour objectif de limiter au maximum l'impact sur le PNB d'une variation des taux d'intérêts.

### II. METHODOLOGIE

#### Description de la méthode

Le périmètre de suivi de risque de taux d'intérêt global intègre la totalité des données du bilan incluant titres et fonds propres et du hors bilan du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Notre analyse porte essentiellement sur les gaps Taux fixes. Le risque inflation est couvert au travers de notre entrée dans le dispositif des Avances Miroirs Structurées (AMS).

Les modèles d'écoulement retenus sont ceux déterminés, en central, par le groupe. Depuis le 31 mars 2009, la Caisse Régionale utilise l'applicatif Cristaux 2 développé par Crédit Agricole Sa pour le calcul de ses GAPS. Cet applicatif de suivi des GAPS intègre les effets de la macro-couverture afin d'afficher une vision nette des impacts de couverture.

Outil utilisé	Cristaux 2,
Périodicité	Mesures trimestrielles
Méthode utilisée	Approche statique (sans renouvellement d'activité)

### Utilisation des limites

Les limites d'exposition de notre bilan au risque de taux portent sur le niveau des gaps Taux Fixes observé sur une durée de 30 ans. Elles sont exprimées en % de baisse du PNB, à un horizon donné, pour une variation adverse de 1% des taux.

Limites d'exposition utilisées	Sensibilité sur PNB maxi
	- entre [+1.14% / -1.14%] sur le [ 0 - 6 mois]
	- entre [+0.76% / -0.76%] sur le [ 7 - 24 mois]
	- entre [+0.44% / -0.44%] sur le [ 3 ans - 15 ans]
	- entre [+0.13% / -0.13%] au delà

Ce dispositif permet de limiter l'effet sur la valeur économique de la banque (VAN) d'un choc de taux +/- 200 bps à seulement 10% des fonds propres.

L'ensemble de ce dispositif est validé annuellement par le Comité Financier et le Conseil d'Administration. Ces limites sont conformes aux orientations fixées par le groupe.

### Le risque de taux est couvert

- par des opérations de hors bilan. A l'exception des opérations de micro-couverture calées sur les caractéristiques de leur sous-jacent, nos opérations de macro couvertures du risque de taux sont intégralement effectuées au moyen de swaps vanilles prêteurs ou emprunteurs
- par un choix adapté (taux fixes, taux variables) de l'index des refinancements qu'effectue le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes auprès de Crédit Agricole SA (avances globales).

Le risque de Cap est couvert par la méthode dite du « delta nul ».

## III. GESTION DU RISQUE DE TAUX AU CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES

La gestion de l'exposition au risque de taux du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes se fait dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du comité de gestion actif-passif.

Le comité de gestion actif-passif a pour mission de traduire et mettre en œuvre sous forme de décisions de gestion, accompagnées de reportings, la politique générale arrêtée en comité financier et validée par le conseil d'administration en matière d'exposition au risque de taux. Les décisions concernant le risque de taux portent sur les domaines suivants :

- le niveau de transformation souhaité
- le recours aux instruments de hors bilan
- le choix des index de refinancements.

Un relevé de décisions est établi à l'issue de chaque comité, cosigné par le Directeur Financier et le responsable de la gestion financière.

## IV. EXPOSITION

Par convention et conformément à la méthodologie Groupe, nous appelons :

- GAP TF négatif, un GAP né d'un manque de ressources à TF rapporté au volume des emplois à TF et donc une exposition adverse à la hausse des taux
- GAP TF positif, un GAP né d'un manque d'emplois à TF rapporté au volume des ressources à TF et donc une exposition adverse à la baisse des taux

L'effet d'une variation des taux sur le PNB s'appréhende par la notion de sensibilité du PNB à une variation de 1% des taux et se mesure ainsi :  $S(a) = [GAP(a) \times 1\%] / PNB(a)$ .

Cette sensibilité, en montant et % du PNB, est calculée pour une hausse des taux de 100bp.

Au 31/12/2010, l'exposition du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est la suivante :

en M€	2011	2012	2013	2014	2015	2020	2025	2030
GAP Synth.	-368	24	-82	40	113	151	6	22

L'application d'une hausse de 200 bp des taux sur les 30 prochaines années, aurait, dans le cadre de notre profil actuel de GAP, les incidences suivantes sur notre PNB, RBE et Fonds Propres prudentiels :

	Choc + 200bp	limites groupe
Fonds propres prudentiels Tier 1	729	
<b>Ratio avec gap</b>	<b>1,5%</b>	<b>10%</b>
PNB 2010	442	
<b>Ratio avec gap</b>	<b>-1,6%</b>	<b>4%</b>
Résultat Brut d'Exploitation 2010	217	
<b>Ratio avec gap</b>	<b>-3,4%</b>	<b>10%</b>

## RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné de façon significative par ce type de risque.

## RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

### I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- L'instruction de la Commission bancaire n°88-03 d u 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2 000-11 du 4 décembre 2000;
- L'instruction de la Commission bancaire n°89-03 d u 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

### II. GESTION DU RISQUE

#### Rôle de Crédit Agricole SA

Le rôle de centrale de refinancement dévolu à Crédit Agricole S.A. s'inscrit dans une démarche d'optimisation financière. Ses missions sont multiples :

- L'établissement chaque année d'un budget en besoins de liquidité permettant d'établir le programme annuel de refinancement
- L'appel au marché court terme et moyen terme
- Encadrer le risque de liquidité de chaque Caisse Régionale
- Assurer la liquidité du groupe dans son ensemble.

#### Rôle de la Caisse Régionale

La gestion de la liquidité en Caisse Régionale consiste à mesurer et gérer le risque de liquidité sur une base permanente et prospective tant en terme de respect du ratio de liquidité (supérieur à 100%)

que de respect des limites de refinancement court terme mises en place par Crédit Agricole SA. Malgré cela, Crédit Agricole SA reste, in fine, le garant de notre liquidité.

Les ressources de marché accessibles aux Caisses régionales pour gérer cette double limite comprennent :

- La mobilisation du compte courant de trésorerie
- Les emprunts en blanc auprès de la trésorerie de Crédit Agricole SA
- Les émissions de CDN dans le cadre de programme noté chaque année
- Les émissions de BMTN, notamment structurés.

Le comité de gestion actif-passif a pour mission de traduire et mettre en œuvre sous forme de décisions de gestion, accompagnées de reportings, la politique générale arrêtée en comité financier et validée par le conseil d'administration en matière de pilotage de la liquidité. Les décisions concernant la liquidité portent sur les domaines suivants :

- Le niveau de mobilisation de notre limite de refinancement court terme
- Le recours éventuel aux émissions de certificats de dépôt interbancaires
- Le montant des tirages d'avances globales.

Le suivi de la liquidité fait l'objet d'un reporting semestriel au Conseil d'Administration et au minimum trimestriel en comité financier.

#### **Programme d'émission de CDN/BMTN**

Pour 2010, un programme d'émission de TCN (clientèle et interbancaire) a été validé auprès de la Banque de France.

	<b>CDN</b>	<b>BMTN</b>
<b>MONTANT</b>	500 M€	400 M€
<b>DUREE</b>	10 jours à 1 an	> 1 an
<b>REMUNERATION ENVISAGEE</b>	Libre	Libre
<b>MONTANT MINIMUM FIXE</b>	150 000 Euros	150 000 Euros
<b>EMISSION</b>	En Euros	En Euros

### **III. METHODOLOGIE**

L'approche est double :

- S'assurer que le niveau du ratio de liquidité mensuel est supérieur à 100%
- Mesurer les cash-flow susceptibles d'entrer et de sortir du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à horizon d'un an et s'assurer que le solde est, ou peut être, constamment positif (notion de gaps de liquidité).

En cas d'impasse, couvrir ce besoin par des refinancements adaptés.

### **IV. EXPOSITION.**

Au 31/12/2010, l'exposition du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est la suivante :

- Ratio de Liquidité : 143% à fin décembre 2010 pour 100% à fin décembre 2009. Ce seuil est atteint grâce à la mobilisation d'un accord de refinancement de 1 260 M€ mis en place entre la Caisse régionale et Crédit agricole SA.
- Limite de refinancement court terme = 1 657 M€ consommée à hauteur de 1544 M€
- Encours de CDN émis (clientèle et interbancaire) = 29,2 M€
- Encours de BMTN clientèle et interbancaires émis = 5,89 M€

### **V. EMISSION**

Programme de refinancement de l'année :

- Le refinancement de notre progression d'encours crédit de 960 M€ a été assuré par la progression de notre collecte bilan pour près de la moitié, par la progression de notre consommation de limite court terme (refinancement sans coût de liquidité) et pour le résiduel par des emprunts en blanc de maturité 2 ans auprès de Crédit Agricole SA.

- Aucune opération significative de d'émission de CDN ou de remboursement sur l'année à l'exception des tombées naturelles d'avances globales. Le programme d'émission de BMTN interbancaire autorisé pour 400 M€ n'a fait l'objet d'aucune utilisation.

## VI. POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous :

### Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

L'ensemble des instruments dérivés classés dans cette catégorie étant négocié avec une contrepartie externe au palier de consolidation de la Caisse Régionale, leur éligibilité au titre d'instrument de macro couverture FVH est donc respectée.

Au 30/09/2010, la mesure de l'efficacité de la relation de couverture, réalisée à partir de l'échéancier du poste de passif des dépôts à vue, est satisfaite au niveau des tests prospectifs, en cours de période et rétrospectifs.

#### Instruments financiers dérivés de micro couverture

L'efficacité de chacun des instruments financiers dérivés classés en micro couverture a été vérifiée sur la base des éléments suivants :

- éligibilité à la relation de micro couverture FVH : tous les swaps considérés sont prêteurs ou emprunteurs TF contre Euribor, Eonia ou TAM
- corrélation forte entre les périodicités du swap et de l'élément couvert
- corrélation forte entre le notional du swap et de l'élément couvert
- corrélation forte entre les dates de maturité du swap et de l'élément couvert corrélation forte entre les index de taux du swap et de l'élément couvert
- variations de JV des flux d'intérêt générés par l'élément couvert oscillent entre [80% et 125%] des variations de JV du flux d'intérêts généré par la jambe fixe du swap de couverture.

Les instruments financiers dérivés n'entrant dans aucune de ces catégories ont été classés en trading.

### Couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Ce type de couverture n'a pas été retenu par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

### Couverture de l'investissement net en devise (net investment hedge)

Ce type de couverture n'a pas été retenu par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

## RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

## I. OBJECTIFS ET POLITIQUE

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse,

responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),

- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau social de la Caisse régionale,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

## **II. GESTION DU RISQUE : ORGANISATION, DISPOSITIF DE SURVEILLANCE**

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe; le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par un membre de la Direction Générale de la Caisse régionale. Le Management du Risque Opérationnel intervient ponctuellement auprès des Comités de Contrôle Interne et de Direction.

L'organe exécutif est par ailleurs informé a minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse régionale. Le GIE informatique AMT est doté de ses propres dispositifs de gestion et de surveillance.

Sur l'année 2010, nous assistons à une augmentation du montant total des incidents ayant pour origine un risque opérationnel sur opérations de crédit (risque frontière crédit). Cet accroissement résulte plus d'une meilleure sensibilisation des services au risque opérationnel que d'un véritable accroissement des risques. Cependant, un suivi rapproché a été mis en place et nous procédons à la correction des procédures internes lorsque cela est nécessaire

## **III. METHODOLOGIE**

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de

couvrir l'ensemble des catégories de Bâle II, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'exigence de fonds propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'exigence de fonds propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risques plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risques de Bâle II et les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

#### **IV. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES OPERATIONNELS**

Pour la protection du bilan et du compte de résultat le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit les polices d'assurance couvrant les risques principaux suivants :

- Police pertes d'exploitation qui garantit une partie du PNB en cas d'arrêt d'activité.
- Police globale de Banque qui vise à prendre en charge les sinistres de type détournement, escroquerie ou vol
- Polices de responsabilité qui visent à prendre en charge des sinistres envers des tiers lésés
- Polices de dommage qui visent à prendre en charge les sinistres sur le patrimoine immobilier et matériel

#### **RISQUES DE NON-CONFORMITE**

Il convient de se référer au dernier rapport au 31 décembre 2010 du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale des sociétaires sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne.



**RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE AU TITRE DE LA LOI DE SÉCURITÉ FINANCIÈRE (LSF)**

**- Exercice 2010 -**

*(Code monétaire et financier, art. L. 621-18-3 ; Code de commerce, art. L. 225-37)*

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexé, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Sud Rhône Alpes.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base, notamment, des travaux des responsables du Contrôle périodique, du Contrôle permanent, du Contrôle de la conformité, du Secrétariat général également en charge de la Filière Risques.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques).

Le présent rapport a été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 25/02/2011 et sera rendu public.

## **I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale résultent des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de crédit agricole mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

La Caisse régionale, rappelle l'adhésion en décembre 2008, de son conseil d'administration aux recommandations sur la rémunération des dirigeants publiées par l'AFEP MEDEF- Association Française des Entreprises Privées/ Mouvement des Entreprises De France- en Octobre 2008 du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF, mais elle en respecte l'esprit, les recommandations et en assure la transparence.

Indépendamment de l'ordonnance, des critères spécifiques pour caractériser l'indépendance des administrateurs dans les Caisses Régionales ont été définis au cours de l'exercice 2009, en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération, tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

## I.1. PRESENTATION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration est composé de dix-huit administrateurs (cf. liste en annexe 1), élus pour trois ans par l'Assemblée Générale et renouvelables par tiers chaque année.

Les administrateurs sont rééligibles. Toutefois, ils ne peuvent pas rester en fonction au-delà de la date de l'Assemblée Générale qui suit leur 65<sup>ème</sup> anniversaire.

Les administrateurs représentent les quatre départements couverts territorialement par la Caisse régionale: six pour le département de l'Ardèche, six pour le département de la Drôme, six pour le département de l'Isère et les vingt quatre communes du Rhône faisant partie de la circonscription de la Caisse régionale.

Le Conseil élit chaque année, à l'issue de l'Assemblée Générale, le Président, les deux Vice-présidents, le Secrétaire, le Secrétaire Adjoint, le Trésorier, ainsi qu'un délégué pour la zone Rhône de la circonscription, ceux-ci formant le Bureau du Conseil (cf. liste en annexe 2).

Le Conseil désigne également ses représentants au Comité des prêts parmi ses membres. Ce Comité se réunit selon une fréquence hebdomadaire depuis janvier 2009. Il bénéficie d'un pouvoir de décision en matière d'octroi de crédit, par délégation du Conseil d'administration, dès que les encours des contreparties excèdent les délégations conférées aux réseaux ou au comité des engagements.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées, le Directeur Général étant nommé par le Conseil, et agréé par Crédit Agricole SA.

### a) Rôle et fonctionnement général du Conseil

Le Conseil d'administration définit les politiques et les orientations générales de l'activité de la Caisse régionale, il procède aux arbitrages d'ensemble, sur présentation d'éléments de réflexion ou de gestion du Directeur Général.

Le Conseil contrôle l'application des politiques qu'il a fixées. Il décide du budget prévisionnel proposé par le Directeur Général et vérifie son exécution. Il décide également des budgets d'investissement de la Caisse régionale, ainsi que des participations financières.

Le Conseil se réunit, sur convocation du Président, « toutes les fois que les circonstances l'exigent et au moins dix fois par an. Il se tient, autant que possible, en tenant compte des principes exprimés d'efficacité, de proximité et de présence sur les différents sites de la Caisse régionale » (Art.1.3 du Règlement Intérieur -RI). L'ordre du jour est proposé par le Directeur général et validé par le Président, signataire de la convocation. Le procès-verbal est établi par la Direction, adressé à chaque Administrateur et validé au Conseil suivant.

Le Directeur Général, les Directeurs Généraux Adjointes et le Secrétariat Général participent régulièrement aux travaux du Conseil. Les cadres de direction y sont invités ainsi que les collaborateurs de la Caisse régionale au regard des dossiers présentés. Le Conseil ne comporte pas d'auditeurs permanents. (Art.1.6 du RI).

Le Conseil d'administration valide la politique crédit et fixe les limites de division et de partage du risque, sur la base des notes Bâle II. Il est seul habilité à prendre une décision dans le cadre des conventions dites déclarables.

Le Conseil est informé régulièrement de la réalisation des objectifs et des budgets. Concernant les résultats financiers, il est informé chaque trimestre des soldes intermédiaires de gestion qui sont envoyés à Crédit Agricole SA.

Le Conseil d'administration valide deux fois par an, sur proposition du Directeur Financier et du Comité Financier, la Politique Financière de la Caisse régionale ainsi que les orientations générales retenues sur

- la gestion des Excédents de Fonds Propres et leur allocation,
- la gestion du risque de taux et les stratégies de couverture associées, la gestion du risque de marché et du risque de liquidité.

Des stress scénarii (scénarii catastrophe) sont appliqués sur les différents compartiments afin de tester les seuils de résistances définis.

Au cours de l'année, des révisions sont possibles pour peu qu'elles aient été validées en Comité de Gestion financière et que le Comité Financier et le Conseil d'Administration en aient été informés.

Enfin, pour l'arrêté à fin juin et à fin décembre, les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Caisse régionale lui sont présentés pour arrêté.

Chaque fin d'année, le Conseil est amené à délibérer, sur proposition du Directeur Général, sur les thèmes suivants :

- les objectifs d'activité de la Caisse régionale (collecte, crédit, services),
- les budgets de fonctionnement,
- les budgets d'investissement,
- le plan d'action commerciale.

Chaque semestre (le 27 juillet et le 23 novembre pour l'exercice 2010), le Responsable des Contrôles Permanents et des Risques de la Caisse régionale rend compte au Conseil du bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne de la Caisse - conformément à nos obligations au titre du CRBF (Comité de la Réglementation Bancaire et Financière) 97/02 et de la correcte évaluation et maîtrise des risques.

Sont également suivis le respect de l'ensemble de nos obligations réglementaires que ce soit en matière de Sécurité Financière (lutte contre le blanchiment des capitaux) ou au titre de notre activité de Prestataire de Services d'investissement (réglementation AMF). Le plan d'Audit de la Caisse régionale fait aussi l'objet d'une présentation détaillée.

#### Déontologie

Elle précise le rôle de l'administrateur, son action, et rappelle les droits et obligations auxquelles il est astreint :

- le respect du secret bancaire,
- la non divulgation et la non utilisation de l'information privilégiée,
- le respect de la réglementation bancaire,
- le conflit d'intérêts,

D'autre part, le Règlement Intérieur prévoit que l'administrateur qui est en position de conflit d'intérêt, ne prend pas part à l'examen et à la décision du dossier et doit quitter la réunion.

Lors de son élection au Conseil d'administration de la Caisse régionale, l'administrateur se voit notifier par courrier, qu'il doit retourner signé au Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) de la Caisse régionale, son entrée dans le périmètre des *personnes concernées* (*Règlement Général de l'AMF art 313-3*).

Dans ce courrier, lui sont rappelées les règles qui en découlent ainsi que les obligations lui incombant en tant *qu'initié permanent* et *dirigeant de sociétés cotées*.

Les administrateurs membres du Bureau du Conseil sont *initiés permanents* sur le titre Certificat Coopératif d'Investissement Sud Rhône Alpes et sur le titre du groupe Crédit Agricole Sa, et *personnes sensibles* sur les titres des sociétés cotées clientes de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes. A cet égard, ils s'engagent,

En tant *qu'initiés permanents*, à:

- lever le secret bancaire au profit du Déontologue,
- déclarer les comptes titres qu'ils détiennent en propre ou pour lesquels ils sont mandataires,
- déclarer leurs transactions personnelles,
- n'opérer sur ces titres que durant des périodes autorisées par le Déontologue,
- déclarer et publier toute opération réalisée sur ces titres, dépassant le seuil de 5 000 €, en une fois ou en cumulé.

En tant que *personnes sensibles*, à

- s'interdire d'opérer sur les titres des sociétés cotées clientes.

Les autres membres du Conseil d'administration de la Caisse régionale sont *initiés permanents* sur le titre Certificat Coopératif d'Investissement Sud Rhône Alpes. A cet égard, ils s'engagent,

En tant *qu'initiés permanents*, à:

- lever le secret bancaire au profit du Déontologue,
- déclarer les comptes titres qu'ils détiennent en propre ou pour lesquels ils sont mandataires,
- déclarer leurs transactions personnelles,
- n'opérer sur ces titres que durant des périodes autorisées par le Déontologue,
- déclarer et publier toute opération réalisée sur ce titre, dépassant le seuil de 5 000€, en une fois ou en cumulé.

Un rappel des règles est effectué chaque année auprès des administrateurs de la Caisse régionale.

#### b) Évaluation des performances du Conseil

Pour mémoire, des règles propres à favoriser le bon fonctionnement du Conseil d'administration, basées sur les principes du mutualisme, sont en vigueur, concernant les membres du Conseil:

- ils ne détiennent qu'une part du capital de la Caisse régionale,
- aucun administrateur n'exerce le métier de banquier ou d'assureur,
- aucun administrateur n'est salarié de la Caisse régionale, et ils ne sont pas directement intéressés aux résultats de la Caisse régionale.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'administration s'est réuni douze fois. Le taux de présence moyen est de l'ordre de 83%, en progression par rapport à 2009 démontrant une forte implication des administrateurs aux travaux du Conseil.

Chaque réunion du Conseil fait l'objet d'une convocation à laquelle est jointe l'ordre du jour. Le compte rendu est publié dans les jours qui suivent et validé au Conseil suivant.

Chaque Conseil est précédé par une réunion du Bureau du Conseil qui prépare les travaux.

A chaque Conseil, sont accueillis des présidents de Caisses locales, afin de partager la vie de l'entreprise.

Régulièrement, un ou plusieurs Cadres de Direction de la Caisse régionale interviennent lors des réunions du Conseil, pour présenter leur activité ou apporter un éclairage sur un point d'actualité touchant à leur domaine de compétence.

Toutes les questions importantes sont présentées et discutées en Conseil, en particulier celles ayant trait à la politique commerciale, à la politique risque ou bien encore à la politique financière de la Caisse régionale.

Le Directeur Général informe également le Conseil des principaux projets ou orientations touchant à la gestion proprement dite (immobilier, sécurité, système d'information, organisation générale ...). Il fait à chaque réunion du Conseil, un point sur l'actualité économique et financière, et sur la vie du groupe.

On notera enfin l'intervention aux Conseils d'administration des 27 avril 2010 et 19 octobre 2010 du Président du Comité d'Audit pour faire la synthèse des travaux effectués par cette instance.

Outre les réunions du Conseil d'administration, des temps d'échanges ont lieu trimestriellement pour approfondir certains sujets.

Ainsi, en Septembre 2010, une séquence a été consacrée aux pré-orientations stratégiques de la Caisse régionale, permettant d'intégrer des inflexions proposées par les membres du Conseil d'administration. La séquence de Novembre 2010 a, elle, été consacrée au modèle social.

Au cours du premier trimestre, l'ensemble des membres du Conseil ont bénéficié de deux jours de formation sur le thème « être membre d'un Comité d'Audit ». En effet, la Caisse régionale a mis en place début 2010 un Comité d'Audit composé de quatre membres du Conseil d'Administration et il a été décidé de former l'ensemble du Conseil à cette fonction comme cela avait été décidé en 2009.

Enfin, soulignons que le Président de la Caisse régionale a effectué trois séquences de formation dans le cadre d'un cycle de perfectionnement dédié aux Présidents de Caisse régionale.

L'ensemble de ces actions d'information et formation a été accueilli avec beaucoup d'intérêt et a permis au Conseil d'administration de renforcer sa performance, tant sur la compétence de ses membres, que leur implication personnelle dans les différents travaux.

Un séminaire, réunissant l'ensemble des administrateurs en juin 2010, a permis de réaliser un bilan des actions de l'année écoulée ainsi que de mener une réflexion sur les « missions et rôle de l'administrateur de Caisse régionale aujourd'hui et demain ».

Le 3 Novembre 2010, s'est déroulée la première Journée des administrateurs de Caisses locales, engagement issu de la Convention mutualiste du 5 février 2008. Cette rencontre avait pour objectif la

consolidation du rôle de l'administrateur au sein de sa Caisse locale et le renforcement de son rôle d'utilité sur son territoire. L'investissement des administrateurs de Caisse régionale dans l'organisation et l'animation de cette réunion a permis sa réussite.

La semaine du sociétaire, pilotée par la Commission « Parts Sociales » et organisée du 22 au 27 novembre 2010 avec l'ensemble du réseau commercial, a permis de valoriser les actions mutualistes de notre entreprise, faire connaître notre différence de banque coopérative et ainsi renforcer notre socle de sociétaires.

c) Conventions « réglementées » et « déclarables »

• Conventions « réglementées »

- Le Conseil d'administration du 21 décembre 2010 a été amené à statuer, conformément aux dispositions légales, sur une convention réglementée entre la Caisse régionale et sa filiale SIMCAD, concernant un abandon de créance de deux millions trois cents mille euros. La procédure d'autorisation préalable a bien été respectée.
- Conformément aux dispositions légales, les Commissaires aux comptes ont été informés de cette convention et ils présenteront leur rapport spécial sur ce point à l'Assemblée générale.

• Conventions dites « déclarables »

- Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties, soit en raison de leur objet, soit en raison de leur implication financière. Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par le Président du Conseil d'administration au Conseil d'administration et aux Commissaires aux comptes.

d) Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Le conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Sud Rhône Alpes, lors de sa séance du 16 décembre 2008 a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du groupe Crédit agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des dirigeants des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. L'ensemble de ces règles résulte d'accords collectifs applicables au plan national à tous les cadres de direction. Aucune ne bénéficie à la seule catégorie des Directeurs Généraux. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations, exception faite de celles relatives au contrat de travail expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit agricole, sociétés coopératives.

Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le conseil d'administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son conseil d'administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire et résultant de la coexistence d'un contrat de travail et d'accords nationaux.

En cas de licenciement ou de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale, ce dernier bénéficie, si les conditions prévues par les accords nationaux applicables à l'ensemble des cadres de direction lui en donnent le droit, d'une indemnité de licenciement liée à son contrat de travail, à l'exclusion de toute indemnité de départ. Cette indemnité de licenciement est calculée selon les dispositions – conditions d'ancienneté et plafond – prévues par ces accords nationaux.

Le Président de la Caisse régionale, Jean-Pierre GAILLARD, est inchangé par rapport à 2009.

Il bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés sur le fondement du Code monétaire et financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 5265 €. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

Le Directeur Général de la Caisse régionale, Christian ROUCHON, est inchangé par rapport à 2009.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des accords collectifs qui concernent tous les cadres de direction et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction. Cette commission est composée de trois membres élus représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale, de deux Directeurs Généraux de Caisses régionales et du Directeur Général de la F.N.C.A. La rémunération des Directeurs Généraux, comme celle de l'ensemble des cadres de direction, se compose d'un salaire mensuel. Elle comprend aussi une rémunération variable, plafonnée conformément aux accords collectifs, à 60% de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'Assemblée Générale.

L'intégralité de cette rémunération variable, proposée par le Président de la Caisse régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale dont les risques. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des assemblées générales ordinaires.

La rémunération versée au Directeur Général de la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes en 2010 est de 206 233 € au titre de la rémunération fixe et de 85 459 € au titre de la rémunération variable versée en 2010 pour l'exercice 2009. En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre, l'ensemble des cadres de direction. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice 2009</b>	<b>Exercice 2010</b>
<b>Président : M. Jean Pierre GAILLARD</b>		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	62 400€	63180€
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Rémunération exceptionnelle	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Avantage en nature	<i>Véhicule de fonction</i>	<i>Véhicule de fonction</i>
Jetons de présence	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice 2009</b>	<b>Exercice 2010</b>
<b>Directeur Général : M. Christian ROUCHON</b>		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	198 429€	206 233 €
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	85 459 €	<i>ND(1)</i>
Rémunération exceptionnelle	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Avantage en nature	<i>Logement et véhicule de fonction</i>	<i>Logement et véhicule de fonction</i>
Jetons de présence	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	<i>Néant</i>	<i>Néant</i>

(1) déterminées suite à l'Assemblée Générale en mars 2011

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite Supplémentaire (1)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Président</b> Jean Pierre GAILLARD Date début Mandat : 28/03/2006 Date de renouvellement du mandat d'administrateur : 02/04/2008		<b>Non</b>	<b>Oui</b>			<b>Non</b>		<b>Non</b>
<b>Directeur Général</b> Christian ROUCHON Date de prise de fonction dans la Caisse régionale 01/04 /2007	<b>Oui</b>		<b>Oui</b>			<b>Non</b>		<b>Non</b>

(1) Précisions apportées dans le texte

## I.2 PRESENTATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES COMITES

**Le Comité d'Audit** : La création d'un comité d'Audit a été prise lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2009. Ce comité a pour principales missions de préparer les travaux réalisés pendant les Conseils d'administration, d'approfondir certains sujets plus techniques et enfin de renforcer la compétence et l'indépendance du Conseil. Il est composé de quatre administrateurs, la présidence est assurée par un administrateur membre du Bureau du Conseil. Afin de garantir l'indépendance de l'information, le Président et le Directeur Général ne participent pas à ce Comité.

Le comité d'Audit se réunit à une fréquence trimestrielle. Le taux de participation sur l'année 2010 est de 100%.

Ses travaux portent prioritairement sur les domaines des contrôles financiers et du contrôle interne mais peuvent être étendus à tout autre sujet.

Les Commissaires aux comptes sont intervenus à l'occasion de la présentation semestrielle et annuelle des comptes.

Le Président du Comité d'Audit est Monsieur Philippe Costet, les administrateurs membres sont Messieurs Jean Michel Cotte, Jean Noël Devambez, Jean Claude Griot.

Trois réunions se sont tenues en 2010 : le 22 Avril 2010 (absent : Monsieur Devambez), le 22 Juillet 2010 et le 12 Octobre 2010 (absent : Monsieur Cotte).

A l'occasion de la présentation des comptes semestriels par le Directeur Financier en Juillet 2010, les Commissaires aux comptes ont exposé leur programme d'intervention et leur démarche d'audit. Après avoir précisé les faits marquants de la période, ils ont conclu sur l'absence d'anomalie significative.

Les responsables des trois fonctions de contrôles de la Caisse : contrôle Périodique, contrôle de la Conformité et des Contrôles Permanents, Contrôle Central des Risques et le responsable de la filière Risques ont été auditionnés en 2010.

**Le Bureau du Conseil** : Il est composé de sept administrateurs (cf. liste nominative en annexe 2). Il se réunit selon une fréquence mensuelle, en amont des réunions du Conseil d'administration. Son rôle est de préparer les travaux et les présentations pour le Conseil d'administration.



### I.3 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil a conféré au Président et au Directeur Général, avec faculté de subdélégation, l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ces pouvoirs devant s'exercer dans le cadre des dispositions statutaires, orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des règles d'éthique spécifiques au corps des cadres de direction du Crédit Agricole.

Au-delà de certains seuils définis dans les différentes politiques de la Caisse régionale (Crédit, Financière..), et dont les modifications sont systématiquement validées en Conseil d'administration, le Directeur Général doit en référer au Comité ad hoc pour décision.

## **II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés:

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes;
- prévention et détection des fraudes et erreurs;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation.

Un reporting semestriel est assuré auprès du Conseil d'administration sur les résultats du contrôle périodique, du contrôle permanent et du contrôle de la conformité ainsi que sur la mesure et l'analyse des risques.

Dans le cadre du plan d'action général de Contrôle Interne de la Caisse régionale, une vingtaine de process, identifiés comme majeurs et sur lesquels des dysfonctionnements ont été relevés (risques opérationnels, impacts financiers, réglementaires...) ont fait l'objet d'un pilotage et suivi régulier pour s'assurer de la mise en œuvre par les unités opérationnelles d'actions correctrices. Sur douze, une nette amélioration a été enregistrée, sept ont été sortis du plan car ne donnant plus lieu à un suivi spécifique.

Les effectifs des trois fonctions contrôle s'élèvent à *32,8 Equivalent Temps Plein* au 31/12/2010.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

## **II.1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE**

- **Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.**
- *Références légales et réglementaires :*  
Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ; règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.
- *Références propres au Crédit Agricole*
  - Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales ;
  - Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
  - Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.
- *Références internes à la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes*
  - Charte de contrôle interne, présentée le 19 juin 2007 au Conseil d'administration et actualisée le 26 mai 2009,
  - Guide de contrôle et de reporting dont est doté chaque service, actualisé au fil de l'eau. - Un nouvel outil plus performant et commun à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole a été mis en place,
  - Guide de contrôle et de reporting dont est dotée chaque agence, actualisé à un rythme trimestriel en fonction des évolutions des risques et des procédures internes,
  - Le corps des procédures actualisé au fil de l'eau.
  - Charte comptable et livre des procédures comptables, l'ensemble ayant été actualisé début 2009.
  - Charte de gestion financière actualisée lors du Conseil d'administration du 02 mars 2010 et du 21 septembre 2010.
  - Politique Crédit actualisée lors du Conseil d'Administration du 26 Mai 2010 et du 23 Novembre 2010.

## **II.2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

- *Principes fondamentaux*

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, **limites** fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne) ;
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs ;
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers opérationnels ou comptables (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques ;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

- *Pilotage du dispositif*

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19/01/2010 modifiant le règlement 97-02, le Cadre de Direction Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est en charge de la **filière « Risques »**.

Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Un « guide d'autoévaluation » élaboré au niveau du Groupe et dont le cadre s'appuie sur le recueil de bonnes pratiques de gestion des risques a permis de mesurer la conformité de la Caisse régionale aux nouvelles exigences du règlement 97-02, d'identifier les zones de vulnérabilité et de déterminer les mesures et plans d'actions correctrices à conduire sur 2011.

- *Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration*

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des **limites globales** fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les **niveaux d'utilisation de ces limites** lui sont également communiqués.

En cas d'incidents significatifs, tels que définis dans les différentes politiques, charte et procédures, l'organe délibérant en est informé à partir du moment où les seuils ou critères définis sont atteints.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

- Principe de reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes.
- En cas de survenance d'incidents significatifs, des modalités d'information ont été mises en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants. Ces modalités sont fixées dans une procédure interne publiée dans l'Intranet de l'entreprise et accessible par tout collaborateur. Cette procédure fait suite à une décision du Comité de Contrôle Interne du 3 décembre 2009, sur le montant à retenir pour qualifier un incident de significatif.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du groupe Crédit Agricole.

Le bureau du Conseil assiste l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission.

Lors des réunions du Conseil du 26 mai et du 23 novembre 2010, la politique crédit a été présentée pour actualisation. Le 27 juillet a été abordée la politique en matière de crédits syndiqués et la réunion du 23 mars a permis de présenter un éclairage sur la filière Grandes et Moyennes Surfaces.

Les réunions du 29 janvier, du 27 juillet, et du 19 octobre ont porté sur l'arrêté des comptes.

Les réunions du Conseil du 03 mars, 23 mars, du 27 avril, du 22 juin et du 19 octobre ont été orientées sur la mesure des risques financiers de la Caisse régionale.

Depuis cette année le Comité d'Audit contribue également, dans le cadre des missions qui lui ont été dévolues à assister le Conseil. Il s'est réuni le 22 avril 2010, le 22 juillet 2010 et le 12 octobre 2010 et chaque réunion a fait l'objet d'un reporting auprès du Conseil.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2010 sera présenté au Conseil d'administration d'Avril 2011 et sera transmis aux Commissaires aux comptes.

- *Rôle de l'organe exécutif*

Le Directeur général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui s'est réuni sept fois au cours de l'année 2010.

- *Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales*

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques (le G I E AMT en charge des moyens informatiques communautaires, le GIE CA-TOP, la SAS SIMCAD, filiale immobilière, pour laquelle le déploiement du dispositif s'est poursuivi en 2009, SAS CAPIDA et SAS Sud Rhône Alpes Capital ), afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières. .

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

### **II.3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE**

#### **a. Mesure et surveillance des risques**

La Caisse régionale de Sud Rhône Alpes met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels, comptables) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Dans le cadre du dispositif de surveillance des principaux facteurs de risques auxquels elle est exposée, la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes a mis en place un suivi spécifique sur plusieurs filières : Bâtiment et Travaux publics, Grandes et Moyennes Surfaces, Pharmacies, Transports, Automobiles, Céréales, Commerce de détail, Viticulture, Promotion Immobilière, financements LBO – Leverage Buy Out. Nos expositions sur ces filières sont régulièrement suivies et analysées dans le cadre du Comité Central des Risques, auquel participe le Directeur Général, et qui se réunit trimestriellement.

Par ailleurs un reporting régulier est fait en Conseil soit sur une filière spécifique soit sur l'ensemble: présentation de la Filière Grande et Moyenne Surface au Conseil du 23 mars 2010, point semestriel au Conseil du 27 juillet 2010.

En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des **limites globales**, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par pays, par facteur de risque de marché, etc., formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et aux résultats de la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;
- des **limites opérationnelles** (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « **scénarios catastrophe** », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale de Sud Rhône Alpes assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique / trimestrielle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par le Comité Central des Risques.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés au sein du Comité Central des Risques.

Le suivi des risques de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, du respect des limites globales et opérationnelles et dans l'éventualité, leur non respect est assuré au sein du Comité Financier auquel assiste la Direction Générale.

Enfin, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet de vérifier l'exécution dans des délais raisonnables des mesures correctrices décidées. Les Plans d'actions font l'objet d'un suivi et reporting régulier en Comité de Contrôle Interne.

Par ailleurs La Caisse régionale de Sud Rhône Alpes identifie, conformément au règlement 97-02, les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit validés en Comité de Contrôle Interne du 3 décembre 2009 et intégrés dans la politique crédit de la Caisse régionale. La politique crédit est présentée au moins une fois par an au Conseil d'Administration ou en cas de modification.
- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre. Ces critères couvrent l'ensemble des risques encourus.
- Concernant le risque de liquidité, la Caisse régionale a renforcé son dispositif dans le cadre de la crise financière de l'automne 2008. La gestion du risque de liquidité a été renforcée dans la Charte de gestion financière sur les aspects court et long terme. L'analyse et le pilotage de la liquidité relèvent de la gestion actif-passif. La stratégie globale doit être validée en Comité Financier et sert de cadre à la mise en œuvre optimisée par le Front Office. Une nouvelle convention de liquidité entre la Caisse régionale et Crédit Agricole SA a été validée par le Conseil d'administration le 23 novembre 2010. Des contrôles actualisés de 2<sup>nd</sup> degré niveau 2 assurés par le contrôle permanent ont été mis en œuvre au cours de l'année.

## b. Dispositif de contrôle permanent

Le dispositif de Contrôles Permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des unités / services / directions / métiers, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques et Contrôles Permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques, exhaustivement recensés et régulièrement actualisés. Le contrôle permanent s'appuie également sur les rapports de l'Audit, la compétence des services experts et la ligne métier Risques et Contrôle Permanent de Crédit Agricole SA pour actualiser son plan de contrôle.

Par ailleurs, en 2010 a été mis en place, au niveau du Contrôle Permanent un outil de suivi consolidé des contrôles réalisés par les unités opérationnelles. Il permet d'identifier les zones de vulnérabilité et de travailler, en concertation avec ces dernières, à leur sécurisation ou à la mise en place d'actions correctrices.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle informatisées, et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat, à savoir l'ensemble des directeurs et des directions de régions. Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reporting et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à la Commission bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices. Les actions correctrices majeures sont regroupées dans un plan d'actions général présenté à l'ensemble des directeurs pour prise en compte dans les plans d'actions généraux par direction de l'entreprise. Le suivi de ces actions est assuré par les services de contrôles.

Le plan d'action général et l'état d'avancement sur les mesures correctrices envisagées font l'objet d'un suivi régulier en Comité de Contrôle Interne.

Dans le cadre de la démarche Groupe, l'outil de formalisation et de reporting des contrôles et de suivi des plans d'actions SCOPE (Système de COnt rôles PErmanents) a été adopté et déployé par la Caisse régionale pour l'ensemble de ses services et le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale a été mis en œuvre.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne le fonctionnement statutaire de la Caisse locale et la souscription de parts sociales. Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

### C. Dispositif de contrôle des risques de non conformité

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Outre les actions entamées en 2009,

- Poursuite de la mise en conformité des dossiers client (sur les stocks comme sur les flux) dans le cadre de la Connaissance Clients et de la 3<sup>ème</sup> Directive (relative à la prévention du blanchiment des capitaux et à la lutte contre le financement du terrorisme). Les actions correctrices adoptées sont coordonnées et suivies par le Comité de Pilotage dédié. Ce suivi rapproché a permis à la Caisse régionale Sud Rhône Alpes d'améliorer encore le taux de conformité de ses clients.

- Poursuite, de la bonne application et du respect de la réglementation issue de la directive MIF, concernant la commercialisation des instruments financiers. Là encore, un Comité de Pilotage dédié suit les actions correctrices mise en œuvre.

On notera les évolutions suivantes sur l'année 2010

- Désignation en septembre 2010, au niveau de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes, d'un correspondant Fraude, directement rattaché au Responsable de la Conformité, qui a en charge de superviser la mise en place et le déploiement du dispositif de prévention de lutte contre la fraude interne et externe.
- Ce dispositif couvre le périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes et intègre donc les filiales qui en dépendent (CA-TOP, SAS Simcad, SAS CAPIDA et SAS Sud Rhône Alpes Capital) Un point régulier sur l'état d'avancement du chantier est fait en Comité de Contrôle Interne. En 2011, ce sujet fera l'objet d'une présentation au comité d'Audit. Des travaux ont été engagés sur le circuit de remontée des alertes dans un souci de traçabilité, de consolidation et de respect de la confidentialité.
- Enfin, la Caisse régionale, en conformité avec les nouvelles exigences de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) qui demandent aux établissements financiers de vérifier que tout collaborateur exerçant une fonction relative à la commercialisation des instruments financiers a acquis un niveau minimal de connaissances, a mis en place à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 un dispositif de formation ad hoc. Ce dispositif de formation est national et validé par l'AMF. Ainsi, tout nouvel embauché au sein de la Caisse Sud Rhône Alpes amené à exercer une fonction requérant la « certification » est systématiquement inscrit à ce cycle de formation de même qu'au passage de l'examen.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

d. Des dispositifs de contrôle particuliers recouvrent :

- Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée.
- La mise en œuvre du projet NICE (informatique des Caisses régionales) doit être source de rationalisation des infrastructures actuelles et apporter ainsi une meilleure maîtrise du risque informatique associé.
- Le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de replis utilisateurs et plans secours informatiques et les actions menées en lien avec les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ». Le dispositif de continuité d'activité mis en œuvre de façon opérationnelle en 2009 à l'occasion de la pandémie grippale A/H1N1, a été levé début 2010. Toutefois le dispositif national de gestion de crise (auquel est associé la Caisse régionale par association de ses correspondants désignés) est testé chaque trimestre.
- Afin d'éviter l'effet « cloisonnement » lors d'un sinistre affectant une de ses entités, le Groupe a mis en place une démarche de plans de continuité d'activités par « Ligne métier ». En 2010 les lignes métiers « Assurances », « Moyens de paiements » et « Titres retail » ont fait l'objet de tests transverses associant à la fois des représentants des Caisses régionales, les entités informatiques ainsi que les filiales métier nationales concernées.

e. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

*Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière :*

La Direction comptable et financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe, en matière de contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une équipe dédiée, rattachée hiérarchiquement au Responsable du Contrôle permanent de la Caisse régionale.

Une charte du contrôle comptable, actualisée en Avril 2009, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse régionale (Direction financière, Comptabilité générale, unités comptables décentralisés), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

#### *Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière*

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale et par la cartographie des outils concourant à la production et au contrôle de l'information comptable et financière. L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour partie sur les données comptables et les données de gestion. La formalisation des procédures relatives à la piste d'audit est réalisée au travers de l'outil national SCOPE.

#### *Données comptables*

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2010, la Caisse régionale a poursuivi des actions d'organisation et d'évolution des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole (Projet Hermès).

Ainsi, les délais de production réglementaires ont été réduits à 9 jours ouvrés en 2010 et à 8 jours ouvrés dès l'arrêté annuel de décembre 2010. Il s'agit de l'objectif ultime du projet Hermès. Ces délais ne devraient donc plus être réduits.

Des études et plans d'action sont définis aujourd'hui dans le cadre du projet NICE (regroupement des différents systèmes d'information des Caisses régionales) en vue d'avoir à terme un système informatique unique à l'ensemble des Caisses régionales.

#### *Données de gestion*

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.



### *Description du dispositif de contrôle permanent comptable*

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière. Lors du Comité de Contrôle Interne du 02 juillet 2010, a été présenté le nouveau plan de contrôle comptable défini au niveau du Groupe ainsi que son planning de déploiement en Caisse régionale. Il permettra d'améliorer la fiabilité et la qualité de l'information comptable et financière et de vérifier la correcte application des méthodes et procédures Groupe.

Le contrôle comptable de dernier niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1er degré assurés par les unités comptables décentralisées, rattachées aux Directions de la Caisse régionale,
- contrôles de 2ème degré 1<sup>er</sup> niveau exercés par la Direction Comptable et Financière.

Le contrôleur spécialisé de 2ème degré 2ème niveau, rattaché au Contrôle Permanent, s'assure de l'application correcte des normes édictées à travers le guide du Contrôle Permanent de l'information comptable et financière. A partir de l'évaluation des contrôles 1er et 2ème degré 1er niveau, il fait une approche de l'évaluation des risques plus précise et spécifique. Un plan d'actions annuel concernant le contrôle comptable et le contrôle permanent est déployé et suivi par le Comité de Contrôle Interne et la Direction Financière.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctrices, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle permanent rend compte périodiquement, en Comité de Contrôle Interne, au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux du contrôle permanent comptable et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

### *Relations avec les Commissaires aux comptes*

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

### f. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

Le service Audit, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3<sup>ème</sup> degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit Inspection de la Caisse régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection Générale Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses, outils d'analyse de données.

Les missions réalisées par le service Inspection Générale / Audit, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable du service Audit-Inspection d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

\* \* \*

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Sud Rhône Alpes, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

**Le Président du Conseil d'administration  
Jean Pierre GAILLARD**

## ANNEXE 1

### MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION de la CAISSE SUD RHONE ALPES

**AU 31/12/2010**

NOM	FONCTION	
Jean-Pierre GAILLARD	Président	Membre du Bureau
Marc RASPAIL	Vice-président	Membre du Bureau
Nathaly PEYRACHON	Vice-président	Membre du Bureau
Jean-Paul CHAVAS	Secrétaire	Membre du Bureau
Guy SAUVAJON	Secrétaire adjoint	Membre du Bureau
Philippe COSTET	Trésorier	Membre du Bureau

Daniel JENIN	Administrateur Délégué pour la zone RHONE	Membre du Bureau
Bernard CLAVEL	Administrateur	
Jean-Michel COTTE	Administrateur	
Guy-Noël DEVAMBEZ	Administrateur	
Claude GIRAUD	Administrateur	
Jean Claude GRIOT	Administrateur	
Jean-Marie LAGANIER	Administrateur	
Joseph PEYRONNET	Administrateur	
Marie Armelle MANCIP	Administrateur	
Michel PLANTE	Administrateur	
Annie ROUX	Administratrice	
Gisèle SIBEUD	Administratrice	

## ANNEXE 2

### MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2010

<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>
Jean-Pierre GAILLARD	Président
Marc RASPAIL	Vice-président
Nathaly PEYRACHON	Vice-président
Jean-Paul CHAVAS	Secrétaire
Guy SAUVAJON	Secrétaire- Adjoint
Philippe COSTET	Trésorier
Daniel JENIN	Administrateur Délégué pour la zone RHONE

## ANNEXE 3

### LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE SUD RHONE ALPES au 31/12/2010

CAISSES LOCALES	ADRESSE du SIEGE SOCIAL
ALLEVARD	3 rue des Ecoles – Les Armoises à Allevard (38580)
ANNEYRON	9, place Rambaud à Anneyron (26140)
AUBENAS	18, boulevard de Vernon e à Aubenas (07200)
BEAUREPAIRE	18, place Yves Pagneux à Beaurepaire (38270)
BOURDEAUX	Route de Crest à Bourdeaux (26460)
BOURG D'OISANS	Avenue de la République à Bourg d'Oisans (38520)
BOURG DE PEAGE	9 avenue Alpes Provence à Bourg de Péage (26300)
BOURG ST ANDEOL	5 place du Champ de Mars à Bourg St Andéol (07700)
BOURGOIN-JALLIEU	60 rue de la République à Bourgoin Jallieu (38300)
BUIS LES BARONNIES	Boulevard Aristide Briand à Buis les Baronnies (26170)
CHABEUIL	Route de Crest à Chabeuil (26120)
CHARTREUSE	4, place Aristide Briand à St Laurent du Pont
CREMIEU	10 cours Baron Raverat à Crémieu (38460)
CREST	Avenue Georges Clémenceau à Crest (26400)
DIE	1 place de la République à Die (26150)
DIEULEFIT	Rue Malautière à Dieulefit (26220)
GRENOBLE : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel pour le Développement du département de l'Isère	15, 17 rue Paul Claudel à Grenoble (38000)
GRENOBLE ET ENVIRONS	47, avenue Marcelin Berthelot à Grenoble (38000)
GRIGNAN-TAULIGNAN	Rue Sous les Remparts à Grignan (26230)
HAUT-GRESIVAUDAN	Avenue de la Gare à Pontcharra (38530)
HAUTERIVES	Grande Rue à Hauterives (26390)
HEYRIEUX	Avenue de la République à Heyrieux (38540)
ISERE : Caisse Locale de l'ISERE	15, 17 rue Paul Claudel à Grenoble (38000)

JOYEUSE	Route nationale à Joyeuse (07260)
LA BIEVRE	22 rue des Cordiers à La Côte St André (38260)
LA CHAPELLE EN VERCORS	Avenue des Grands Goulets à La Chapelle en Vercors (26420)
LA MURE	2 avenue Chion Ducollet à La Mure d'Isère (38350)
LA TOUR DU PIN	5 place de la Nation à La Tour du Pin (38352)
LA VERPILLIERE	465 rue de la République à La Verpillière (38290)
LA VOULTE	4 rue Boissy d'Anglas à La Voulte (07800)
LAMASTRE	17 place Rampon à Lamastre (07270)
LARGENTIERE	Rue Camille Vielfaure à Largentière (07110)
LE GRAND LEMPS	18 place du Château au Grand Lemps (38690)
LE TEIL	36 rue de la République au Teil (07400)
LES ABRETS	37 rue Jean Jannin aux Abrets (38)
LES AVENIERES	9 avenue Perriollat aux Avenières (38630)
LES BOUTIERES	Rue de la Poste au Cheylard (07160)
LES HAUTS PLATEAUX	Le Village à Coucouron (07470)
LES VANS	Avenue Ferdinand Nadal – Les Vans (07140)
LORIOI	9 avenue du Général de Gaulle à Loriol sur Drôme (26270)
LUC EN DIOIS	Route nationale à Luc en Diois (26310)
MENS-CLELLES	Rue du Pas de l'Aiguille à Mens (38710)
MEYZIEU/PONT DE CHERUY	15, 17 rue Louis Saulnier à Meyzieu (69330)
MONTELMAR	11 place du Théâtre à Montélimar (26200)
MORESTEL	Place de l'Hôtel de Ville à Morestel (38510)
NYONS	1 place de la Libération à Nyons (26110)
PIERRELATTE	Rue du Docteur Jaume à Pierrelatte (26700)
PONT DE BEAUVOISIN	Place du Professeur Trillat à Pont de Beauvoisin (38480)
PRIVAS	4 cours du Palais Privas (07000)
PRIVAS : Caisse Locale pour le développement du département de l'ARDECHE (UNICAPITAL)	Avenue de l'Europe Unie à Privas (07000)
ROMANS	27, 29 et 31 place Jean Jaurès à Romans (26100)
ROUSSILLON	96 rue de la République au Péage de Roussillon (38550)

RUOMS	97 route nationale de Ruoms (07120)
SARRAS/ANDANCE	Avenue du Vivarais à Sarras (07370)
SEDERON	Route nationale de Sederon (26560)
ST AGREVE	3 rue du Docteur Tourasse à St Agrève (07320)
ST FELICIEN	Rue Charles Forot à St Félicien (07410)
ST GEOIRE EN VALDAINE	Place de l'Eglise à ST GEOIRE EN VALDAINE (38620)
ST GEORGES D'ESPERANCHE	9, place E. Budillon à St Georges d'Espéranche (38790)
ST JEAN DE BOURNAY	8 rue Hector Berlioz à St Jean de Bournay (38440)
ST JEAN EN ROYANS	Place du Champ de Mars à St Jean en Royans (26190)
ST MARCELLIN	Boulevard Riondel à St Marcellin (38164)
ST PAUL TROIS CHATEAUX	Place de la Libération à St Paul Trois Châteaux (26130)
ST PERAY	Place de l'Hôtel de Ville à St Peray (07130)
ST SAUVEUR LES OLLIERES	Rue des Ecoles à St Sauveur de Montagut (07190)
ST SYMPHORIEN D'OZON	9, quai Hector Berlioz – 69360 St Symphorien d'Ozon
ST VALLIER	Place Aristide Briand à St Vallier (26240)
SUZE-TULETTE	Avenue des Côtes du Rhône à Suze la Rousse (26790)
TAIN L'HERMITAGE	35 avenue J. Jaurès à Tain l'Hermitage (26600)
TOURNON	31 place J. Jaurès à Tournon sur Rhône (07300)
TULLINS	Place Jean Jaurès à Tullins (38210)
VALENCE : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel pour l'Essor et le Développement de la Drôme	290 rue Faventines à Valence (26000)
VALENCE ET SA REGION	77 avenue Sadi Carnot à Valence (26000)
VALLON PONT D'ARC	Rue Jean Jaurès à Vallon Pont d'Arc (07)
VERNOUX	Avenue Vincent d'Indy à Vernoux (07240)
VIENNE	9 place Miremont à Vienne (38200)
VIF	9 avenue de la Gare à Vif (38450)
VILLARD DE LANS	Avenue Général de Gaulle à Villard de Lans (38250)
VILLENEUVE DE BERG	Place de l'Esplanade à Villeneuve de Berg (07170)
VINAY	13 place de l'Hôtel de Ville à Vinay (38470)
VIRIEU SUR BOURBRE	5 place de la Nation à La Tour du Pin (38)
VOIRON	1 place Général Leclerc à Voiron (38500)

**CREDIT AGRICOLE  
SUD RHONE ALPES**

**COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2010**

**Arrêtés par le Conseil d'administration  
en date du 28/01/2011  
et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire  
en date du 29 mars 2011.**



## BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

### Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>83 638</b>	<b>97 324</b>
Caisse, banques centrales*		61 731	95 017
Effets publics et valeurs assimilées		10 103	
Créances sur les établissements de crédit	3	11 804	2 307
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>3</b>	<b>505 849</b>	<b>272 003</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4</b>	<b>10 577 515</b>	<b>9 618 140</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>471 980</b>	<b>428 007</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	436 651	365 035
Actions et autres titres à revenu variable	5	35 329	62 972
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>795 151</b>	<b>799 976</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	686 562	687 929
Parts dans les entreprises liées	6,7	24 939	26 154
Immobilisations incorporelles	7	8 056	1 820
Immobilisations corporelles	7	75 594	84 074
<b>Capital souscrit non versé</b>			
<b>Actions propres</b>		<b>5 011</b>	<b>2 343</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>220 206</b>	<b>236 761</b>
Autres actifs	8	124 463	125 178
Comptes de régularisation	8	95 743	111 584
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>12 659 350</b>	<b>11 454 554</b>

\* les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique "Créances sur établissements de crédit"

### Passif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>3 697</b>	<b>24 233</b>
Banques centrales*			
Dettes envers les établissements de crédit	10	3 697	24 233
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>10</b>	<b>7 737 508</b>	<b>7 009 799</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>11</b>	<b>3 110 542</b>	<b>2 717 446</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>12</b>	<b>37 549</b>	<b>45 429</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>307 596</b>	<b>302 306</b>
Autres passifs	13	105 360	52 324
Comptes de régularisation	13	202 236	249 982
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>271 685</b>	<b>256 101</b>
Provisions	14,15,16	138 021	109 561
Dettes subordonnées	18	133 665	146 540
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>17</b>		
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>19</b>	<b>1 190 773</b>	<b>1 099 241</b>
Capital souscrit		70 658	70 658
Primes d'émission		190 330	190 330
Réserves		824 467	745 651
Ecart de réévaluation		29	29
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		105 289	92 573
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>12 659 350</b>	<b>11 454 554</b>

\* les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique

" Dettes sur établissements de crédit"

## HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>1 578 237</b>	<b>1 529 076</b>
Engagements de financement	1 357 518	1 318 258
Engagements de garantie	220 172	210 756
Engagements sur titres	547	62

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>5 075 250</b>	<b>3 432 587</b>
Engagements de financement	1 293 286	308 160
Engagements de garantie	3 781 418	3 124 365
Engagements sur titres	547	62

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2010

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Intérêts et produits assimilés	30	442 965	432 639
Intérêts et charges assimilés	30	(229 124)	(259 489)
Revenus des titres à revenu variable	31	29 571	32 360
Commissions (produits)	32	228 648	218 614
Commissions (charges)	32	(31 930)	(31 967)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	33	(357)	689
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	34	2 596	2 705
Autres produits d'exploitation bancaire	35	2 857	2 716
Autres charges d'exploitation bancaire	35	(3 387)	(3 846)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>441 839</b>	<b>394 421</b>
Charges générales d'exploitation	36	(211 088)	(191 393)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(14 103)	(14 118)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>216 648</b>	<b>188 910</b>
Coût du risque	37	(47 383)	(48 621)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>169 265</b>	<b>140 289</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	38	(6 828)	(855)
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>162 437</b>	<b>139 434</b>
Résultat exceptionnel	39		
Impôt sur les bénéfices	40	(57 148)	(57 111)
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées			10 250
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>105 289</b>	<b>92 573</b>

## **NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **1.1. Cadre juridique et financier**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale 82 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2010, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55.86 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43.75%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 9 324 639 actions propres au 31 décembre 2010, soit 0.39 % de son capital, contre 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 25% des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

### **1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

#### **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

#### **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

#### **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme ou assimilés etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroirs" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme de d'avances-miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

#### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

#### Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

#### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

#### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

#### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

### **1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2010**

- **Augmentation de capital de la SAS Rue La Boétie**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a participé à l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. via l'augmentation de capital de la Sas Rue La Boétie. La souscription de 1.209.600 nouvelles actions s'est élevée à 16.934 milliers d'euros.

Sa participation au capital de Sas Rue La Boétie reste stable à 2.94%.

- **Intégration fiscale**

Suite à la signature le 21 04 2010 d'une convention avec Crédit Agricole S.A., le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes fait partie à compter de l'exercice 2010 du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole S.A. Aux termes des accords conclus, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constate dans ses comptes la dette d'impôts dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale déduction faite d'éventuelles économies d'impôts qui seront rétrocédées par Crédit Agricole S.A. selon les modalités prévues dans la convention.

- **Amende Echange Image Chèque (EIC)**

L'Autorité de la Concurrence a procédé en 2009 à une notification de griefs à 12 banques, dont le Crédit Agricole, pour entente sur les règles de tarification bancaire des remises chèques dans le cadre de la mise en place du système d'Echange Image Chèque. La quote-part revenant à la Caisse régionale de Sud Rhône-Alpes s'élève à 1,2 M€.

- **Projet NICE (Nouvelle Informatique Convergente Evolutive)**

Les Caisses régionales ont décidé en 2008 de converger vers un système d'information unique pour remplacer les cinq SIR (Système Informatique Régional). Le projet s'est concrétisé par la création de deux nouveaux GIE, CA Technologies et CA Services. En 2010, le Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes est devenue adhérente de ces deux nouvelles structures, et les deux GIE AMT et Greencam, ont fait l'objet d'une dissolution.

### **1.4. Evénements postérieurs à l'exercice 2010**

Néant.

## **NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC N° 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du
Règlement du CRC relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours	03 décembre 2009 N°2009-03	1er janvier 2010

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement CRC 2009-03 du 3 décembre 2009 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. L'application de ce règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Règlement de l'ANC, pour les établissements de crédit, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan	07 octobre 2010 N° 2010-04	1 <sup>er</sup> janvier 2010
--	-------------------------------	------------------------------

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement CRC 2010-04 du 07 octobre 2010, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2010, relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan. L'application de ce règlement n'a pas d'impacts significatifs dans les comptes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

### **2.1 Créances et engagements par signature**

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

### **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élève à 15.733 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 5.286 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Dans ces créances le montant des restructurations loi Neiertz représente respectivement 5 668 milliers d'euros en 2010 et 4.496 milliers d'euros en 2009.

Le stock des décotes comptabilisées lors de l'enregistrement de tels prêts représente au 31.12.2010 un montant de 271 milliers contre 138 milliers d'euros au 31.12.2009.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins y compris pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier ; neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits,
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

#### ***Créances douteuses non compromises :***

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

#### ***Créances douteuses compromises :***

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations

correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

### **Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

### **Risques-pays**

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par la Commission Bancaire, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type de risque.

## **2.2 Portefeuille-Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.



Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis les cas prévus par le CRC 2008-17 les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe :**

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### **Actions et autres titres à revenu variable :**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée.
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

### **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce règlement et par le règlement CRC 2008-17.

### **Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Le titre de la SAS Rue la Boétie représente une participation tout à fait particulière. Pour cette participation non cotée, le choix a été fait de rechercher la valeur d'utilité qui tienne compte à la fois de la valeur de Crédit Agricole SA, de la valeur du contrôle de Crédit Agricole SA par la SAS Rue la Boétie et de la volonté de conserver durablement cette participation à un niveau supérieur à 50%.

La valeur d'utilité a été calculée sur la base d'une méthode d'actif net comptable réévalué en valorisant les titres Crédit Agricole SA détenus par la SAS Rue La Boétie sur la base de la quote-part d'actif consolidé de Crédit Agricole SA qu'ils représentent (actif net retraité des variations de juste valeur des titres disponibles à la vente). Pour la valorisation au 31 décembre 2010 la situation nette la plus récente ayant servi de base au calcul est celle du 30 septembre 2010. Sur cette base la valeur d'utilité du titre de participation SAS Rue La Boétie ressort à 21.63 € par titre. Le coût historique des titres SAS Rue La Boétie ressort quant à lui à 14.26€.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

### **Dates d'enregistrement**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

### **Rachat d'actions propres**

Les actions propres rachetées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

## **2.3 Immobilisations**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	15 à 25 ans
Second œuvre	5 à 15 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (linéaire ou dégressif)
Matériel spécialisé	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel de bureau	5 à 7 ans
Matériel de transport	4 ans

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

## **2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,

- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

## **2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **2.6 Provisions**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par les risques-pays et n'a donc pas constitué de provisions à ce titre.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné non plus de manière significative par le risque de change.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

### **Provision pour risques sur GIE d'investissement**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type de provision.

## **2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)**

Conformément aux dispositions prévues par la IV<sup>ème</sup> directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

En 2009 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes avait décidé la reprise de l'intégralité des FRBG constitués pour 10.250 milliers d'euros. En 2010 aucun FRBG n'a été constitué.

## **2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

### **Opérations de couverture**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

### **Opérations de marché**

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêt, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

## **2.9 Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a mis en place une comptabilité multi devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes du fait de l'adossement de ses opérations à Crédit Agricole SA n'est pas exposé au risque de change.

## **2.10 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

## **2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 21 juin 2008.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

## **2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique la recommandation n°2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les engagements relevant de la catégorie des régimes à prestations définies portent sur :

- Les indemnités de départ en retraite dont bénéficie l'ensemble des salariés du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
- Le régime de retraite complémentaire des cadres de direction, des présidents et vice-présidents des Caisses régionales.

Ces engagements sont couverts par trois polices d'assurance souscrites auprès d'un organisme spécialisé auquel le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes verse des cotisations qui sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice au titre duquel elles sont dues.

La valeur actuelle de l'obligation au titre de ces régimes à prestations définies a été calculée à la date de clôture selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation. Ces engagements font l'objet d'une présentation détaillée dans la note 16.

### Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

### 2.13 Stocks-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par le régime des stocks-options.

### 2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

### 2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constate dans ses comptes la dette d'impôts dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale

## **NOTE 3 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

	31/12/2010							31/12/2009
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	10 053				10 053	4	10 057	115
à terme								
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés	1 677			63	1 740	7	1 747	2 192
<b>Total</b>	<b>11 730</b>			<b>63</b>	<b>11 793</b>	<b>11</b>	<b>11 804</b>	<b>2 307</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>11 804</b>	<b>2 307</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	6 836				6 836	10	6 846	7 255
Comptes et avances à terme (1)	105 231	36 083	184 458	132 421	458 193	7 650	465 843	264 748
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés (1)				33 100	33 100	61	33 161	
<b>Total</b>	<b>112 067</b>	<b>36 083</b>	<b>184 458</b>	<b>165 521</b>	<b>498 128</b>	<b>7 721</b>	<b>505 850</b>	<b>272 003</b>
<b>Dépréciations</b>								



<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>505 850</b>	<b>272 003</b>
<b>Total</b>							<b>517 654</b>	<b>274 310</b>

(1) les "prêts subordonnés" sont désormais présentés sur une ligne spécifique de la rubrique "opérations internes au Crédit Agricole" et ne sont plus rattachés à la ligne "comptes et avances à terme". Le solde de ces opérations s'élevait à 33,156 milliers d'euros en 2009

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 34.908 milliers d'euros. Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 70.270 milliers d'euros.

*Opérations internes au Crédit Agricole* : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

### 4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010					Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/2009
	<= 3 mois	> 3 mois <= 1 an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total				Total
<b>Opérations avec la clientèle</b>									
Créances commerciales	8 026				8 026			8 026	11 154
Autres concours à la clientèle	445 914	912 159	3 361 738	5 821 724	10 541 536	44 705		10 586 240	9 603 257
Valeurs reçues en pension livrée									
Comptes ordinaires débiteurs	101 814				101 814	1 257		103 071	121 669
<b>Dépréciations</b>								(119 822)	(117 940)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>								<b>10 577 515</b>	<b>9 618 140</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 44.700 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1.829 million d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2010 contre 1.584 million d'euros au 31 décembre 2009.

Les encours restructurés au 31 décembre 2010 s'élèvent à 15.733 milliers d'euros contre 5.286 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

### 4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

Les opérations avec la clientèle se situent quasi exclusivement en France.

### 4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

Les opérations avec la clientèle se situent quasi exclusivement en France.

### 4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010					31/12/2009				
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	5 724 184	86 714	26 302	(51 004)	(20 592)	10 337 931	163 559	47 043	(98 500)	(34 207)
Agriculteurs	549 070	14 295	6 660	(9 929)	(5 451)	1 007 333	25 343	13 251	(18 008)	(10 691)
Autres professionnels	1 368 175	41 847	16 095	(28 290)	(13 915)	2 613 569	77 550	30 085	(54 116)	(24 951)
Sociétés financières	141 376	3 570	1 819	(3 016)	(1 819)	219 469	5 788	2 362	(4 903)	(2 362)
Entreprises	1 434 525	36 021	12 677	(27 570)	(11 095)	2 836 992	89 157	24 447	(59 564)	(23 412)
Collectivités publiques	1 427 562	1		(0)		2 345 734	106		(95)	
Autres agents économiques	52 445	13	9	(13)	(9)	111 132	857	796	(693)	(643)
<b>Total</b>	<b>10 697 337</b>	<b>182 461</b>	<b>63 562</b>	<b>(119 822)</b>	<b>(52 881)</b>	<b>9 736 080</b>	<b>181 180</b>	<b>58 992</b>	<b>(117 940)</b>	<b>(48 133)</b>

## **NOTE 5 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010					31/12/2009
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Inves-tissement	Total	Total
Effets publics et valeurs assimilées :				9 865	9 865	
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir				44	44	
Créances rattachées				238	238	
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>				<b>10 103</b>	<b>10 103</b>	<b>0</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		35 434		392 662	428 096	357 634
dont surcote restant à amortir				3 890	3 590	4 773
dont décote restant à amortir		342		1 518	1 860	6 935
Créances rattachées		613		8 086	8 699	8 078
Dépréciations		(144)			(144)	(677)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>35 903</b>		<b>400 748</b>	<b>436 651</b>	<b>365 035</b>
Actions et autres titres à revenu variable	374	25 948	11 677		37 999	66 734
Créances rattachées						
Dépréciations		(2 670)			(2 670)	(3 761)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>374</b>	<b>23 278</b>	<b>11 677</b>		<b>35 329</b>	<b>62 972</b>
<b>Total</b>	<b>374</b>	<b>59 181</b>	<b>11 677</b>	<b>410 851</b>	<b>482 083</b>	<b>428 007</b>
<b>Valeurs estimatives (hors créances rattachées)</b>		<b>64 502</b>	<b>11 942</b>	<b>410 622</b>	<b>487 066</b>	<b>434 905</b>

### Transferts de titres en cours d'exercice :

Aucun transfert de portefeuille.

Au cours de l'année 2010 aucune cession de titres d'investissement n'est intervenue avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7bis du règlement CRB n°90-01 modifié par le règlement CRC n°2005-01,

### Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 5.932 milliers d'euros au 31/12/2010, contre 4.469 milliers d'euros au 31/12/2009. La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 2.828 milliers d'euros au 31/12/2010, contre 4.438 milliers d'euros au 31/12/2009.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 265 milliers d'euros 31/12/2010, contre 628 milliers d'euros au 31/12/2009. Il n'y a pas de moins value latente sur les titres de l'activité de portefeuille.

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 11.852 milliers d'euros au 31/12/2010, contre 10.756 milliers d'euros au 31/12/2009.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 3 757 milliers d'euros au 31/12/2010, contre 877 milliers d'euros au 31/12/2009.

## 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2010	31/12/2009
Administrations et banques centrales (y compris Etats)	9 865	
Etablissements de crédit	238 043	213 543
Sociétés financières	47 298	76 494
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	180 753	134 331
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>475 959</b>	<b>424 368</b>
Créances rattachées	8 938	8 078
Dépréciations	(2 814)	(4 439)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>482 083</b>	<b>428 007</b>

La ventilation s'entend hors actions propres.

## 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2010				31/12/2009			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable:	428 096	9 865	37 999	475 960	357 634		66 734	424 368
dont titres cotés	373 330	9 865		383 195	335 695			335 695
dont titres non cotés (1)	54 766		37 999	92 765	21 939		66 734	88 673
Créances rattachées	8 699	238		8 937	8 078			8 078
Dépréciations	(144)		(2 670)	(2 814)	(677)		(3 761)	(4 439)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>436 651</b>	<b>10 103</b>	<b>35 329</b>	<b>482 083</b>	<b>365 035</b>		<b>62 972</b>	<b>428 007</b>

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante : OPCVM français 32 707 milliers d'euros dont OPCVM français de capitalisation 32 707 milliers d'euros. OPCVM étrangers 4 797 milliers d'euros dont OPCVM étrangers de capitalisation 4 797 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires		
OPCVM obligataires		
OPCVM actions	37 504	38 563
OPCVM autres		
<b>Total</b>		

## 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2010					Créances rattachées	Total	31/12/2009
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal			
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute	16 378	60 810	279 114	71 793	428 095	8 699	436 794	365 712
Dépréciations							(144)	(677)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>436 650</b>	<b>365 035</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeur Brute			9 865		9 865	238	10 103	
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>10 103</b>	

## 5.4 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par zone géographique

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné ; l'essentiel de ses activités sont en France.

## **NOTE 6 - TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES**

Informations financières	Devise	capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Résultat de dernier exercice clos	Année
Filiales et Participations					Brutes	Nettes			

(en milliers d'euros)

### Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

A) Titres de participation détenus dans les établissements de crédit									
B) Autres parts dans les entreprises liées									
SAS SIMCAD	EUR	5 008	-1 169	100,00%	5 008	3 808	700	3	2009
SCI VALPEYROUSE	EUR	1 520	268	99,90%	1 523	1 523		165	2009
SAS CAPIDA	EUR	5 000	376	100,00%	5 000	5 000		-44	2009
SAS Foncière Malherbes	EUR	3 500	-5	100,00%	3 500	3 500	3 993	-5	2009
SAS SUDRHONEALPES Capital	EUR	2 000	0	100,00%	2 000	2 000			Création
					17 031	15 831	4 693		
C) Autres titres de participation									
SAS RUE DE LA BOETIE	EUR	2 312 121	13 872 073	2,94%	502 158	502 158	110 258	532 286	2009
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	730 622	32 543	2,95%	21 522	21 522	10 065	18 669	2009
SNC CREDIT AGRICOLE TITRES	EUR	15 245	25 297	1,99%	1 154	1 154		51	2009
SA DEFITECH	EUR	2 550	-1	33,34%	2 455	833		-390	2008
SAS SACAM INTERNATIONAL	EUR	856 238	-49 534	2,94%	26 439	23 267		-49 641	2009
SAS SACAM PARTICIPATIONS	EUR	62 558	20 606	2,57%	1 861	1 861		-182	2009
SAS SACAM AVENIR	EUR	88 435	-2	4,31%	3 813	3 813		-1	2009
					559 402	554 608	120 323		

### Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

- Participations dans les Ets de crédit									
- Autres parts dans les entreprises liées	EUR				658	658	3 757		
- Autres titres de participation	EUR				7 278	6 113	1 207		
<b>TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS</b>					<b>584 369</b>	<b>577 210</b>	<b>129 980</b>		

## 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	17 689	17 053	19 227	19 790
Titres cotés				
Avances consolidables	8 450	8 450	6 927	6 927
Créances rattachées				
Dépréciations	(1 200)			
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>24 939</b>	<b>25 502</b>	<b>26 154</b>	<b>26 717</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
Titres de participation				
Titres non cotés	566 680	827 177	549 788	782 876
Titres cotés				
Avances consolidables	121 539	121 530	127 094	127 086
Créances rattachées	173		10 160	
Dépréciations	(5 959)		(3 237)	
<b>SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>682 433</b>	<b>948 706</b>	<b>683 805</b>	<b>909 962</b>
Autres titres détenus à long terme				
Titres non cotés	4 019	4 019	4 019	4 019
Titres cotés				
Avances consolidables	110	110	110	110
Créances rattachées				
Dépréciations				
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>4 129</b>	<b>4 129</b>	<b>4 129</b>	<b>4 129</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>686 562</b>	<b>952 836</b>	<b>687 929</b>	<b>914 092</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>711 501</b>	<b>978 338</b>	<b>714 082</b>	<b>940 809</b>

La valeur estimative retenue pour le titre SAS Rue La Boétie correspond à la valeur d'utilité (cf note 2.2 portefeuille titres, § parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme)

## NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2010	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéance)	autres mouve ments	31/12/2010
<b>Parts dans les entreprises liées :</b>					
Valeurs brutes	19 227	3 462	(5 000)		17 689
Avances consolidables	6 927	11 144	(9 621)		8 450
Créances rattachées					
Dépréciations		(1 200)			(1 200)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>26 154</b>	<b>13 406</b>	<b>(14 621)</b>		<b>24 939</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation :</b>					
Valeurs brutes	549 783	17 878	(981)		566 680
Avances consolidables	127 095	11 378	(16 934)		121 539
Créances rattachées	10 160	173	(10 160)		173
Dépréciations	(3 238)	(2 750)	29		(5 959)
<b>SOUS-TOTAL TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>683 800</b>	<b>26 679</b>	<b>(28 046)</b>		<b>682 433</b>
<b>Autres titres détenus à long terme :</b>					
Valeurs brutes	4 019				4 019
Avances consolidables	110				110
Créances rattachées					
Dépréciations					
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>4 129</b>				<b>4 129</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>687 929</b>	<b>26 679</b>	<b>(28 046)</b>		<b>686 562</b>
<b>Total</b>	<b>714 082</b>	<b>40 085</b>	<b>(42 667)</b>		<b>711 501</b>

### Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2010	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions)	autres mouve ments	31/12/2010
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	225 743	14 304	(12 216)	28	227 858
Amortissements et dépréciations	(141 668)	(14 076)	3 479		(152 264)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>84 075</b>	<b>228</b>	<b>-8 737</b>	<b>28</b>	<b>75 594</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	9 744	6 623	(1 299)		15 068
Amortissements et dépréciations	(7 924)	(27)	939		(7 012)
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 820</b>	<b>6 596</b>	<b>(360)</b>	<b>0</b>	<b>8 056</b>
<b>Total</b>	<b>85 894</b>	<b>6 824</b>	<b>(9 097)</b>	<b>28</b>	<b>83 650</b>

## **NOTE 8 - COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	84	110
Comptes de stock et emplois divers	197	63
Débiteurs divers	124 068	124 813
Gestion collective des titres Livret Développement Durable		
Comptes de règlement	114	192
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>124 463</b>	<b>125 178</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	39 811	56 696
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	603	703
Charges constatées d'avance	1 412	1 389
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	9 027	6 942
Autres produits à recevoir	39 875	41 820
Charges à répartir	484	569
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires		
Autres comptes de régularisation	4 531	3 463
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>95 743</b>	<b>111 584</b>
<b>Total</b>	<b>220 206</b>	<b>236 761</b>

(1) Les montants incluent les créances rattachées.

## **NOTE 9 - DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2010	Dotations	Reprises et utili- sations	Dés- actuali- sation	autres mouve- ments	Solde au 31/12/2010
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	117 940	62 044	(57 313)	(2 849)		119 822
Sur opérations sur titres	4 439	3 454	(5 064)			2 828
Sur valeurs immobilisées	3 581	3 950	(29)			7 501
Sur autres actifs	1 142	834	(389)			1 587
<b>Total</b>	<b>127 101</b>	<b>70 282</b>	<b>(62 795)</b>	<b>2 849</b>		<b>131 738</b>



## **NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE**

	31/12/2010				31/12/2009			
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rat-tachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Etablissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								
à vue	1 952	0	0	0	1 952	0	1 952	22 042
à terme	1 740	0	0	0	1 740	5	1 745	2 191
Valeurs données en pension	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 692</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 692</b>	<b>5</b>	<b>3 697</b>	<b>24 233</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	195 682				195 682	233	195 915	45 653
Comptes et avances à terme	2 118 376	1 951 775	1 960 293	1 494 802	7 525 246	16 347	7 541 593	6 964 146
Titres reçus en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 314 058</b>	<b>1 951 775</b>	<b>1 960 293</b>	<b>1 494 802</b>	<b>7 720 928</b>	<b>16 580</b>	<b>7 737 508</b>	<b>7 009 799</b>
<b>Total</b>	<b>2 317 750</b>	<b>1 951 775</b>	<b>1 960 293</b>	<b>1 494 802</b>	<b>7 724 620</b>	<b>16 585</b>	<b>7 741 205</b>	<b>7 034 032</b>

Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

## **NOTE 11 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE**

### **11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle**

	31/12/2010				31/12/2009			
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rat-tachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Comptes ordinaires créditeurs	2 465 889	0	0	0	2 465 889	57	2 465 946	2 321 961
Comptes d'épargne à régime spécial :	40 513	0	0	0	40 513	0	40 513	42 843
à vue	40 513	0	0	0	40 513	0	40 513	42 843
à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dettes envers la clientèle	131 328	36 694	384 028	40 347	592 397	11 686	604 083	352 641
à vue	0	0	0	0	0	0	0	0
à terme	131 328	36 694	384 028	40 347	592 397	11 686	604 083	352 641
Valeurs données en pension livrée	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Valeur au bilan</b>					<b>3 098 799</b>	<b>11 743</b>	<b>3 110 542</b>	<b>2 717 445</b>

### **11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Particuliers	1 732 965	1 498 803
Agriculteurs	245 077	194 084
Autres professionnels	227 933	195 194
Sociétés financières	18 440	13 971
Entreprises	854 904	710 085
Collectivités publiques	14 399	15 064
Autres agents économiques	16 824	90 245
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 110 542</b>	<b>2 717 446</b>

### 11.3 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par zone géographique

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné ; l'essentiel de ses activités sont en France.

### NOTE 12 - DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

#### Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

	31/12/2010					Total en principal	Dettes rat-tachées	Total	31/12/2009
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Bons de caisse	200	2 000			2 200	9	2 209		
Titres du marché interbancaire									
Titres de créances négociables (1)	28 290	2 100	4 258	400	35 048	292	35 340	45 429	
Emprunts obligataires									
Autres dettes représentées par un titre									
<b>Valeur au bilan</b>	<b>28 490</b>	<b>4 100</b>	<b>4 258</b>	<b>400</b>	<b>37 248</b>	<b>301</b>	<b>37 549</b>	<b>45 429</b>	

#### Dettes représentées par un titre – analyse par zone géographique

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné ; l'essentiel de ses activités sont en France.

### NOTE 13 - COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	10	16
Comptes de règlement et de négociation	894	534
Créditeurs divers	95 617	47 566
Versements restant à effectuer sur titres	8 838	4 208
<b>Valeur au bilan</b>	<b>105 359</b>	<b>52 324</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	22 376	39 465
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	0	0
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	17 319	22 443
Produits constatés d'avance	78 805	62 218
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	29 653	35 899
Autres charges à payer	52 552	85 691
Autres comptes de régularisation	1 531	4 267
<b>Valeur au bilan</b>	<b>202 235</b>	<b>249 982</b>
<b>Total</b>	<b>307 595</b>	<b>302 306</b>

## NOTE 14 – PROVISIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 01/01/2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	autres mouve- ments	Solde au 31/12/2010
<b>Provisions</b>						
Pour engagements de retraite et assimilés	0	633				633
Pour autres engagements sociaux	955	85	(15)			1 025
Pour risques d'exécution des engagements par signature(1)	5 895	763	(17)	(800)		5 841
Pour litiges fiscaux (2)	170					170
Pour autres litiges	1237	456	-524	-362		807
Pour risques pays (2)	0					0
Pour risques de crédit (3)	72 396	28 088		(3 800)		96 684
Pour restructurations (4)	0					
Pour impôts (5)	155		(155)			
Sur participations (6)	0					
Pour risques opérationnels (7)	13 584	4 597	(2 714)	(71)	1 200	16 596
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (8)	13 740	4 800		(5 580)		12 960
Autres	1 429	3 823	(433)	(315)	(1 199)	3 305
<b>Valeur au bilan</b>	<b>109 561</b>	<b>43 246</b>	<b>(3 858)</b>	<b>-10928</b>	<b>(0)</b>	<b>138 021</b>

(1) Provisions couvrent des engagements de cautionnement pris par la Caisse régionale au profit de ses clients ou d'autres établissements de crédit et qui ont fait l'objet d'une demande de paiement non encore exécutée.

(2) Provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens.

(5) Comprend notamment les impôts dus aux filiales dans le cadre de l'intégration fiscale.

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations.

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en oeuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(8) Voir note 15 ci-après.

## NOTE 15- EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en oeuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

**Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 260	1 138
Ancienneté de plus de 10 ans	588	593
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 848</b>	<b>1 731</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>452</b>	<b>447</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>2 300</b>	<b>2 178</b>

**Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement</b>	<b>32</b>	<b>39</b>
<b>Comptes épargne-logement</b>	<b>100</b>	<b>113</b>
<b>TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>132</b>	<b>152</b>

**Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1,21	1,30
Ancienneté de plus de 10 ans	9,46	4,57
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>10,67</b>	<b>5,87</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>2,29</b>	<b>7,87</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>12,96</b>	<b>13,74</b>

**Variations de la provision**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement</b>	5,87	4,80	0,00	10,67
<b>Comptes d'épargne-logement</b>	7,87	0,00	5,58	2,29
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>13,74</b>	<b>4,80</b>	<b>5,58</b>	<b>12,96</b>

## **NOTE 16 - ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

Présentation Passifs sociaux Normes IAS 19		2 010	2 009
<b>Variation dette actuarielle</b>	<b>Dette actuarielle au 31/12/n-1</b>	<b>21 992</b>	<b>20 805</b>
	<b>Coût des services rendus sur la période</b>	1 400	1 138
	Effet de l'actualisation	1 099	1 084
	Cotisations de l'employé	0	0
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0	310
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
	Indemnités de cessation d'activité	0	0
	<b>Prestations versées</b>	<b>-2 067</b>	<b>-1 460</b>
	(Gains) / pertes actuariels	852	115
	<b>Dette actuarielle au 31/12/n</b>	<b>23 275</b>	<b>21 992</b>
<b>Rendement attendu des actifs annualisé</b>			
<b>Détail de la charge comptabilisée en résultat</b>	Coût des services rendus	1 400	1 138
	Effet de l'actualisation	1 099	1 084
	Rendement attendu des actifs sur la période	-733	-728
	Amortissement du coût des services passés	26	0
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	0	20
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations	0	0
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus	0	0
	<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>1 791</b>	<b>1 514</b>
<b>Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement</b>	<b>Juste valeur des actifs au 31/12/n-1</b>	<b>21 743</b>	<b>20 817</b>
	<b>Rendement attendu des actifs</b>	733	728
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	799	95
	Cotisations de l'employeur	1 176	1 563
	Cotisations de l'employé	0	0
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
	Indemnités de cessation d'activité	0	0
	Prestations versées	-2 067	-1 460
	<b>Juste valeur des actifs au 31/12/n</b>	<b>22 384</b>	<b>21 743</b>
<b>Position Nette</b>	<b>Situation financière nette au 31/12/n</b>	<b>23 275</b>	<b>21 992</b>
	Coût des services passés non comptabilisés	-258	-284
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	0
	<b>Juste valeur des actifs</b>	<b>22 384</b>	<b>21 743</b>
	<b>Situation financière nette (passif) / actif au 31/12/n</b>	<b>-633</b>	<b>35</b>
<b>Information sur les actifs des régimes (1)</b>		<b>2010</b>	<b>2009</b>
<b>Composition des actifs</b>			
-% d'obligations		83,60%	77,00%
-% d'actions		9,60%	15,70%
-% autres actifs		6,80%	7,30%
<b>Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles</b>		<b>2010</b>	<b>2009</b>
Taux d'actualisation (1)		3,98 3,65 3,19	5,28 5,15 4,71
Taux de rendement attendus des actifs du régime		3,60 3,50	3,50 3,75 4,00
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)		4,00 3,00 2,50	4,00 3,00 2,50

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

## NOTE 17 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a plus de FRBG.

## NOTE 18 - DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2010					31/12/2009		
	<= 3mois	> 3mois <= 1an	> 1an <= 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Dettes subordonnées à terme</b>					<b>73 294</b>	<b>797</b>	<b>74 091</b>	<b>86 966</b>
Euro			38 294	35 000	73 294	797	74 091	86 966
Autres devises de l'UE								
Dollar								
Franc suisse								
Yen								
Autres devises								
<b>Titres et emprunts participatifs</b>	<b>2 058</b>				<b>2 058</b>	<b>44</b>	<b>2 102</b>	<b>2 102</b>
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>								
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>								
Euro								
Dollar								
<b>C/C bloqués des Caisses Locales</b>		<b>7 342</b>	<b>50 130</b>		<b>57 472</b>		<b>57 472</b>	<b>57 472</b>
<b>Dépôts de garantie à caractère mutuel</b>								
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 058</b>	<b>7 342</b>	<b>88 424</b>	<b>35 000</b>	<b>132 824</b>	<b>841</b>	<b>133 665</b>	<b>146 540</b>

(1) Durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée positionnée par défaut en > 5 ans

**Commentaires** : Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4.086 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 5 359 milliers d'euros au 31 décembre 2009. Le montant des charges relatives aux C/C bloqués des Caisses locales s'élève à 2.586 milliers d'euros au 31 décembre 2010 contre 3.091 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

## **NOTE 19 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)**

### **Variation des capitaux propres**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Ecart conversion/ réévaluation	Provisions réglementées subventions investissement	Résultat	Total des capitaux propres
<b>SOLDE AU 31 décembre 2008</b>	<b>70 658</b>	<b>859 648</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>90 153</b>	<b>1 020 488</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2008					(13 820)	(13 820)
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social 2008		76 333			(76 333)	
Report à nouveau débiteur						
Résultat de l'exercice 2009					92 573	92 573
Autres variations						
<b>SOLDE AU 31 décembre 2009</b>	<b>70 658</b>	<b>935 981</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>92 573</b>	<b>1 099 241</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2009					(13 757)	(13 757)
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social 2009		78 594			(78 594)	0
Report à nouveau débiteur						
Résultat de l'exercice 2010					105 289	105 289
Autres variations						
<b>SOLDE AU 31 décembre 2010</b>	<b>70 658</b>	<b>1 014 575</b>	<b>29</b>		<b>105 289</b>	<b>1 190 551</b>

## **NOTE 20 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Capitaux propres	1 190 773	1 099 241
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	133 665	146 540
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>1 324 438</b>	<b>1 245 781</b>

## **NOTE 21 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS**

Diminution du capital de la SAS CAPIDA de 5 millions d'euros.

Augmentation du capital de SAS Malherbes pour atteindre 3,5 millions d'euros.

Dépréciation des titres de la SAS Simcad pour 1,2 millions d'euros et abandon de créance sur le compte courant à hauteur de 2,3 millions d'euros.

## NOTE 22 - OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

### Contributions par devise au bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	12 617 271	12 412 446	11 386 170	11 165 496
Autres devises de l'Union Européenne	2 914	2 914	2 742	2 742
Franc Suisse	143	143	186	186
Dollar	11 766	11 766	8 539	8 539
Yen			196	196
Autres devises	376	376	152	152
<b>Valeur Brute</b>	<b>12 632 470</b>	<b>12 427 645</b>	<b>11 397 986</b>	<b>11 177 312</b>
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	158 605	231 706	183 668	277 238
Dépréciations	(131 724)		(127 101)	
<b>Total</b>	<b>12 659 351</b>	<b>12 659 351</b>	<b>11 454 553</b>	<b>11 454 550</b>

## NOTE 23 - OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>13 253</b>	<b>13 419</b>	<b>6 656</b>	<b>6 654</b>
Devises	6 675	6 847	3 344	3 344
Euros	6 578	6 572	3 312	3 310
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
Prêts et emprunts en devises				
<b>Total</b>	<b>13 253</b>	<b>13 419</b>	<b>6 656</b>	<b>6 654</b>



## NOTE 24 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

	31/12/2010			31/12/2009
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Opérations fermes</b>	<b>4 933 376</b>		<b>4 933 376</b>	<b>3 667 037</b>
<b>Opérations sur marchés organisés (1)</b>				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations de gré à gré (1)</b>	<b>4 933 376</b>		<b>4 933 376</b>	<b>3 667 037</b>
Swaps de taux d'intérêt	4 933 376		4 933 376	3 667 037
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
F.R.A.				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>52 667</b>		<b>52 667</b>	<b>28 772</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme				
Achetés				
Vendus				
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>52 666</b>		<b>52 666</b>	<b>28 772</b>
Options de swap de taux				
Achetées				
Vendues				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	2 396		2 396	3 761
Vendus	2 396		2 396	3 211
Instruments de taux de change à terme				
Achetés	23 937		23 937	10 900
Vendus	23 937		23 937	10 900
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
<b>Dérivés de Crédit</b>				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
<b>Total</b>	<b>4 986 042</b>		<b>4 986 042</b>	<b>3 695 809</b>

*Ne figurent pas dans cette note, les engagements en devises (change à terme et swaps de devises). Les informations relatives à ces instruments sont présentées dans les notes 24.1 et 24.2.*

*(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swap de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).*

## 24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

	Total 31/12/2010			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	<= 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Futures									
Options de change	47 874			47 874					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	2 040 177	1 950 742	942 456	2 040 177	1 950 742	942 456			
Swaps de devises et autres instruments de change									
Autres instruments de taux d'intérêt à terme conditionnels	343	4 451		343	4 451				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
Dérivés de Crédit									
<b>Sous total</b>	<b>2 088 394</b>	<b>1 955 193</b>	<b>942 456</b>	<b>2 088 394</b>	<b>1 955 193</b>	<b>942 456</b>			
Opérations de change à terme	26 673			26 673					
<b>Total</b>	<b>2 115 067</b>	<b>1 955 193</b>	<b>942 456</b>	<b>2 115 067</b>	<b>1 955 193</b>	<b>942 456</b>			

## 24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

	31/12/2010		31/12/2009	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Futures				
Options de change		47 874		21 800
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	(73 313)	4 933 376	(100 665)	3 667 037
Swaps de devises et autres instruments de change				
Forward taux				
Caps Floors Collars		4 794		6 972
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux				
<b>Sous total</b>		<b>4 986 043</b>		<b>3 695 119</b>
Opérations de change à terme		26 673		13 310
<b>Total</b>		<b>5 012 716</b>		<b>3 709 119</b>

## **NOTE 25 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES**

### **Cadre général**

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes. Il ne concerne que les opérations hors groupe c'est à dire hors CA S.A, les autres CR, CACIB, AMUNDI, BFT, BGPI, CACF....Il est apprécié par le coût de remplacement et le risque potentiel futur.

Les contreparties autorisées dans le cadre de la gestion de la Caisse Régionale sont conformes aux recommandations du Crédit Agricole S.A qui prennent en compte :

- la nature de l'activité de la contrepartie,
- la notation interne du groupe Crédit Agricole,
- le niveau des fonds propres de la Caisse Régionale.

La politique de la Caisse Régionale est de limiter le nombre de contreparties aux intervenants majeurs de la place financière. Chaque nouvelle relation est soumise à l'arbitrage de la Direction Générale.

### **Les instruments dérivés**

Les instruments dérivés, exclusivement de taux d'intérêts, sont destinés majoritairement à des opérations de macro couverture. Comme précisé dans le cadre général ci-dessus, les contreparties appartiennent soit au groupe Crédit Agricole, soit sont des établissements financiers majeurs.

### **Les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêts.**

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

## **NOTE 26 - ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté 3.152.485 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2.771.913 K€ en 2009. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté :

- 1 780 797 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 1 534 969 K€ en 2009;
- 457 229 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 523 121 K€ en 2009;
- 558 745 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 580 841 K€ en 2009 ;
- 355.712 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 132.980 K€ en 2009.

## **NOTE 27 - ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas consenti d'avantages significatifs en faveur des entreprises liées.

## **NOTE 28 - ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas d'engagement de crédit bail.

## **NOTE 29 - OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

## **NOTE 30 - PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	14 962	12 410
Sur opérations internes au Crédit Agricole	21 328	21 504
Sur opérations avec la clientèle	386 828	384 869
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	18 186	13 772
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre (1)	28	
Autres intérêts et produits assimilés (1)	1 633	83
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>442 965</b>	<b>432 639</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(14 172)	(11 294)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(149 932)	(194 485)
Sur opérations avec la clientèle	(29 490)	(22 235)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (2)	(10)	(2 052)
Charge nette sur opérations de macro-couverture	(33 609)	(29 339)
Sur dettes représentées par un titre (2)	(465)	
Autres intérêts et charges assimilées	(1 446)	(84)
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(229 124)</b>	<b>(259 489)</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES</b>	<b>213 841</b>	<b>173 150</b>

(1) les intérêts et produits assimilés liés aux "dettes représentées par un titre" sont désormais présentés sur une ligne spécifique et ne sont plus rattachés à la ligne "autres intérêts et produits assimilés".

Le solde de ces opérations s'élevait à 32 milliers d'euros en 2009

(2) les intérêts et charges assimilées liés aux "dettes représentées par un titre" sont désormais présentés sur une ligne spécifique et ne sont plus rattachés à la ligne "intérêts sur obligations et autres titres à revenu fixe"

Le solde de ces opérations s'élevait à 2 052 milliers d'euros en 2009

## **NOTE 31 - REVENUS DES TITRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Titres de placement	1 521	472
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Titres d'investissement	16 602	13 300
Opérations diverses sur titres	64	
<b>Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>18 187</b>	<b>13 772</b>
Parts dans les entreprises liées, Titres de participation et autres titres détenus à long terme	29 571	32 303
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		3
Opérations diverses sur titres		55
<b>Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>29 571</b>	<b>32 360</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES TITRES</b>	<b>47 758</b>	<b>46 132</b>

## **NOTE 32 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	281	(3)	278	307	(104)	204
Sur opérations internes au Crédit Agricole	62 604	(14 471)	48 133	53 473	(21 370)	32 103
Sur opérations avec la clientèle	49 835	(2 478)	47 357	51 543	(290)	51 253
Sur opérations sur titres		(527)	(527)		(197)	(197)
Sur opérations de change	131		131	142		142
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan						
autres opérations de hors-bilan					(1)	(1)
Sur prestations de services financiers (1)	114 152	(12 972)	101 180	112 809	(9 443)	103 366
Provisions pour risques de commissions	1 644	(1 479)	165	341	(562)	(222)
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>228 647</b>	<b>(31 930)</b>	<b>196 717</b>	<b>218 614</b>	<b>(31 967)</b>	<b>186 647</b>

*(1) dont prestations d'assurance-vie : 27 255 milliers d'euros en 2010 et 28 766 milliers d'euros en 2009*

## **NOTE 33 - GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Solde des opérations sur titres de transaction	45	210
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	148	145
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	(550)	333
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>(357)</b>	<b>689</b>

## **NOTE 34 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Titres de placement</b>		
Dotations aux dépréciations	(3 454)	(4 078)
Reprises de dépréciations	5 064	1 394
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>1 610</b>	<b>(2 684)</b>
Plus-values de cession réalisées	1 154	6 299
Moins-values de cession réalisées	(168)	(910)
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>986</b>	<b>5 390</b>
<b>SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT</b>	<b>2 596</b>	<b>2 705</b>
<b>Titres de l'activité de portefeuille</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>		
<b>SOLDE DES OPERATIONS SUR TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE</b>		
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES</b>	<b>2 596</b>	<b>2 705</b>

## **NOTE 35 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Produits divers	2 816	2 628
Quote part des opérations faites en commun	41	87
Refacturation et transfert de charges		
Reprises de provisions		
Opérations de crédit bail et assimilés		
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>2 857</b>	<b>2 716</b>
Charges diverses	(1 586)	(2 074)
Quote part des opérations faites en commun	(1 570)	(1 732)
Refacturation et transfert de charges		
Dotations de provisions	(230)	(40)
Opérations de crédit bail et assimilés		
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(3 387)</b>	<b>(3 846)</b>
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>(530)</b>	<b>(1 130)</b>

## **NOTE 36 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Frais de personnel:</b>		
Salaires et traitements	(74 737)	(66 489)
Charges sociales	(35 007)	(31 493)
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	(7497)	(6981)
Intéressement et participation	(15 555)	(14 060)
Impôts et taxes sur rémunérations	(10 192)	(8 206)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>(135 491)</b>	<b>(120 247)</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	2 487	1 073
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>(133 004)</b>	<b>(119 174)</b>
<b>Frais administratifs:</b>		
Impôts et taxes	(8 951)	(6 178)
Services extérieurs	(71 567)	(67 263)
Autres frais administratifs	692	798
<b>Total des charges administratives</b>	<b>(79 826)</b>	<b>(72 643)</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	1 743	424
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>(78 083)</b>	<b>(72 219)</b>
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>(211 088)</b>	<b>(191 393)</b>

### **Effectif moyen**

#### **Catégorie de personnel**

<i>(en effectif moyen du personnel)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Cadres	464	444
Non cadres	1 626	1506
<b>Total</b>	<b>2 090</b>	<b>1950</b>
<b>Dont: France</b>	<b>2 090</b>	<b>1950</b>
<b>Etranger</b>		

## Avantages à court terme : rémunération des dirigeants

<i>en milliers d'euros</i>		2010
<b>Population : Cadres de direction (Comité de Direction)</b>		
Nature	Montant	
<b>- les traitements et les salaires,</b>	<b>1 875</b>	
Dont : - les avantages en nature voiture et logement,	94	
- primes de diplômes, mariage, naissance...		
- gratification,	326	
- supplément familial et salaire unique,	8	
<b>- les cotisations patronales,</b>	<b>1 110</b>	
- l'intéressement, participation et abondement,	229	
- les tickets restaurants,	2	
- la participation au restaurant d'entreprise,	2	
- prime de transport,	0	
- remboursement des frais professionnels	3	
<b>Population : Président et vice-présidents</b>		
Nature	Montant	
<b>- les indemnités</b>	<b>112</b>	
- les avantages en nature voiture	1	
<b>CSG RDS</b>	<b>7</b>	
- remboursement des frais professionnels	17	

## Droit individuel de formation

exprimé en heures	31.12.2010		31.12.2009
	Droits acquis	37 826	
Droits utilisés	69 739		60 431
Solde des droits restants			
<i>(ne tient pas compte des droits utilisés par certains agents par anticipation)</i>	50 059		92 083
Moyenne des droits restant par agent	25		47

## NOTE 37 - COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>(92 209)</b>	<b>(93 911)</b>
Dépréciations sur créances douteuses	(58 152)	(60 929)
Autres provisions et dépréciations	(34 057)	(32 981)
<b>Reprises des provisions et dépréciations</b>	<b>58 565</b>	<b>56 454</b>
Reprises des dépréciations sur créances douteuses (1)	53 236	55 867
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	5 329	587
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>(33 643)</b>	<b>(37 457)</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(1 389)	(980)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(13 108)	(10 789)
Décote sur prêts restructurés	(377)	(125)
Récupérations sur créances amorties	1 134	729
Autres pertes		
<b>Coût du risque</b>	<b>(47 383)</b>	<b>(48 621)</b>

(1) Dont 9 178 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises

Dont 3 930 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises

(2) Dont 39 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 314 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 9 178 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

## NOTE 38 - RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>(3 950)</b>	<b>(495)</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(3 950)	(495)
<b>Reprises des dépréciations</b>	<b>29</b>	<b>266</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	29	266
<b>Dotations ou reprise nette aux provisions</b>	<b>(3 921)</b>	<b>(229)</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(3 921)	(229)
<b>Plus-values de cession réalisées</b>	<b>58</b>	<b>11</b>
Sur titres d'investissement	12	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	46	11
<b>Moins-values de cession réalisées</b>	<b>(2 391)</b>	<b>(655)</b>
Sur titres d'investissement	(80)	(453)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(6)	(158)
Pertes sur créances liées à des titres de participation	(2 305)	(45)
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	<b>(2 333)</b>	<b>(645)</b>
Sur titres d'investissement	(68)	(453)
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(2 265)	(192)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>(6 254)</b>	<b>(874)</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	397	410
Moins-values de cessions	(971)	(392)
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>(574)</b>	<b>19</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>(6 828)</b>	<b>(856)</b>



### **NOTE 39 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas constaté de profits ou de charges exceptionnels.

### **NOTE 40 - IMPOT SUR LES BENEFICES**

#### **Intégration fiscale :**

Le Crédit Agricole a décidé la création d'un groupe d'intégration fiscale. La Caisse régionale y a adhéré ainsi que les 3 Caisses locales départementales qui étaient soumises à l'impôt sur les sociétés. Cette adhésion met fin au groupe d'intégration fiscale dont le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes était tête de groupe. La société Simcad et ses filiales qui faisaient précédemment partie du groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, ont également choisi de rejoindre le groupe national Crédit Agricole.

Sur 2010 l'intégration fiscale a permis de diminuer la charge du groupe fiscal de 1.303 milliers d'euros.

### **NOTE 41 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a qu'un secteur d'activité.

### **NOTE 42 - EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes publie des comptes consolidés.

### **NOTE 43 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**

Néant

### **NOTE 44 - AFFECTATION DES RESULTATS**

<b>Année de rattachement du dividende</b>	<b>Par CCI</b>	<b>Par CCA</b>	<b>Par Part Sociale</b>
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2007	6,26	6,26	0,53
2008	6,26	6,26	0,53
2009	6,26	6,26	0,59
Prévu 2010	6,82	6,82	0,51

### **NOTE 45 - IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'EVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCES AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

## **NOTE 46 - PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Ernst & Young	117	117
Fidurel	102	102
- Autres prestations	0	0
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>219</b>	<b>219</b>

# **COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2010**

**Arrêtés par le Conseil d'administration du  
Crédit Agricole Sud Rhône Alpes  
le 28.01.2011.**

**Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire  
en date du 29.03.2011.**

# Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

## CADRE GENERAL

### PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Siège Social : 15-17 rue Paul Claudel BP 67 38041 GRENOBLE Cedex 9.

Immatriculée au RCS Grenoble n°402 121 958 Code NAF 6419 Z.

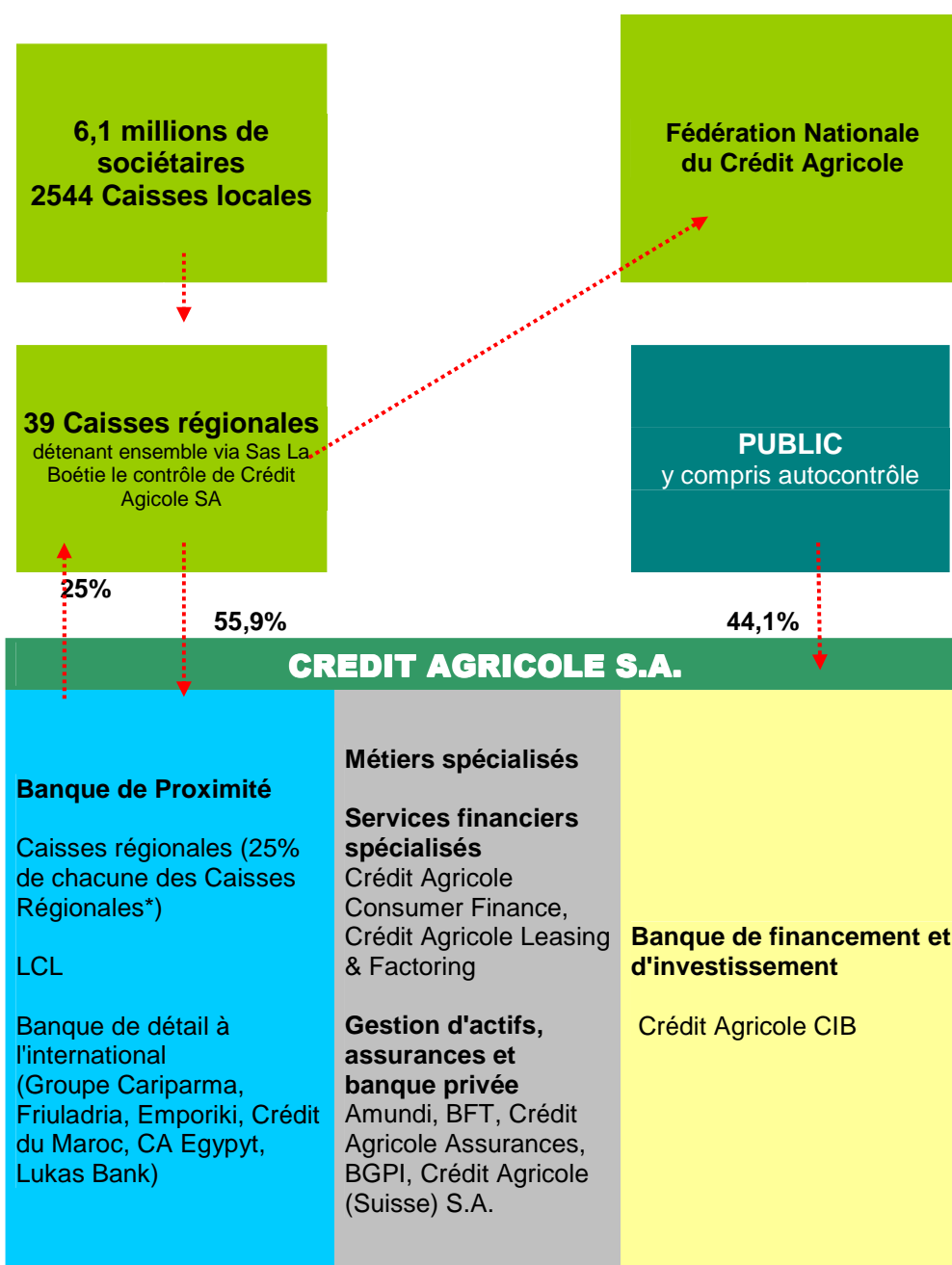
Le CCI émis par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est coté à Euronext Paris (FR0000045346).

### ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE

#### Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6.1 millions de sociétaires qui élisent quelques 32.500 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Activités et filiales spécialisées: Capital investissement, Crédit Agricole Immobilier, Uni-Editions

\* A l'exception de la Caisse Régionale de la Corse.

## RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

### ➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

#### • Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ou dettes envers les établissements de crédit ».

#### • Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune et livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

#### • Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

#### • Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

#### • Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

### ➤ **Informations relatives aux parties liées**

Les parties liées correspondent aux filiales constituant le périmètre de consolidation décrit dans le paragraphe 12 et aux autres entités du Groupe Crédit Agricole SA.

- **Relations entre la Caisse Régionale et les Caisses locales.**

Les Caisses locales disposent d'un capital social et de réserves. En contrepartie de ces fonds les caisses locales ont souscrit la quasi totalité des Parts sociales du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Elles placent auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes leurs disponibilités soit sous forme de comptes ordinaires soit sous forme de comptes courants bloqués rémunérés aux conditions de marché.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a perçu en 2010 un acompte sur dividende de 16.3 M€ au titre de sa participation dans la SAS La Boétie.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

Notes	31/12/2010	31/12/2009 (1)
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Intérêts et produits assimilés	4.1 483 177	496 232
Intérêts et charges assimilées	4.1 -257 313	-311 076
Commissions (produits)	4.2 232 689	222 711
Commissions (charges)	4.2 -30 503	-32 488
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3 -1 935	1 868
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4- 6.4 19 527	22 878
Produits des autres activités	4.5 5 588	2 968
Charges des autres activités	4.5 -7 032	-4 081
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>444 198</b>	<b>399 012</b>
Charges générales d'exploitation	4.6- 7.1- 7.4- 7.6 -211 393	-191 387
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7 -14 025	-14 356
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>218 780</b>	<b>193 269</b>
Coût du risque	4.8 -49 687	-48 666
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>169 093</b>	<b>144 603</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3 0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9 447	18
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6 0	0
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>169 540</b>	<b>144 621</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10 -49 683	-46 058
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
<b>RESULTAT NET</b>	<b>119 857</b>	<b>98 563</b>

**(1) LES EFFETS DU CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE APPLIQUE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2010 SONT DECRITS EN NOTE 1.5**



## GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES ET RESULTAT NET

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009 (1)</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>119 857</b>	98 563
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		(3 767)	151 873
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi			
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence</b>		<b>(3 767)</b>	<b>151 873</b>
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence		-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>	<b>4.11</b>	<b>(3 767)</b>	<b>151 873</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe</b>		<b>116 090</b>	<b>250 436</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>116 090</b>	<b>250 436</b>

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqué au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5  
Les montants sont présentés nets d'impôts.

### BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Caisse, banques centrales	6.1	61 731	95 017
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	9 703	11 592
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	39 226	29 959
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6	639 019	658 292
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.6	517 658	274 309
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.6	10 614 717	9 763 368
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		57 560	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.8	410 452	331 198
Actifs d'impôts courants et différés	6.10	95 991	52 315
Comptes de régularisation et actifs divers	6.11	173 583	183 123
Actifs non courants destinés à être cédés	6.12	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3	0	0
Immeubles de placement	6.13	1 113	1 052
Immobilisations corporelles	6.14	74 481	75 838
Immobilisations incorporelles	6.14	1 783	1 819
Ecarts d'acquisition	2.6	0	0
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>12 697 017</b>	<b>11 477 882</b>

### BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009 (1)</b>
Banques centrales	6.1	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	1 599	1 417
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	112 539	129 623
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.7	7 686 687	6 999 578
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.7	3 110 542	2 716 508
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.9	37 549	45 429
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		22 272	21 429
Passifs d'impôts courants et différés	6.10	46 634	5 319
Comptes de régularisation et passifs divers	6.11	208 145	195 053
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.12	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.15	0	0
Provisions	6.16	41 338	37 011
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.9	75 707	88 496
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>11 343 012</b>	<b>10 239 863</b>
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 354 005</b>	<b>1 238 019</b>
Capitaux propres - part du Groupe		1 353 883	1 238 019
Capital et réserves liées		340 793	324 089
Réserves consolidées		896 881	813 524
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-3 648	1 843
Résultat de l'exercice		119 857	98 563
Intérêts minoritaires		122	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>12 697 017</b>	<b>11 477 882</b>

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqué au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'Euros)</i>	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation juste valeur dérivés de couverture		
<b>Capitaux propres au 01 01 2009</b>	133 483	190 330	-410	828 818	0	-145 396	0		1 006 825
Augmentation de capital	2 539								2 539
Variation des titres auto détenus			-1 852						-1 852
Dividendes versés en 2009				-15 817					-15 817
Dividendes reçus des CR et filiales									0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									0
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (1)						151 873			151 873
Transfert en compte de résultat						-4 634			-4 634
Résultat au 31/12/2009 (1)							98 563	98 563	98 563
Quote-part de variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									0
Variation de l'écart de conversion									0
Autres variations				522					522
<b>Capitaux propres au 31 12 2009</b>	136 022	190 330	-2 262	813 523	0	1 843	0	98 563	1 238 019
Changement de méthodes comptables (1)				30					30
Affectation du résultat 2009				98 563				-98 563	0
<b>Capitaux propres au 01 01 2010</b>	136 022	190 330	-2 262	912 116	0	1 843	0	0	1 238 049
Augmentation de capital	19 376								19 376
Variation des titres auto détenus			-2 672						-2 672
Dividendes versés en 2010				-15 235					-15 235
Dividendes reçus des CR et filiales									0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									0
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						-4 225			-3 767
Transfert en compte de résultat						-1 201			-1 659
Résultat au 31/12/2010							119 857	119 857	119 857
Quote-part de variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									0
Variation de l'écart de conversion									0
Autres variations						-65			-65
<b>Capitaux propres au 31 12 2010</b>	155 398	190 330	-4 934	896 881	0	-3 648	0	119 857	1 353 884

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqué au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS, de retraitements de consolidation et du résultat de la période.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>169 540</b>	<b>142 764</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	14 102	14 426
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	44 648	47 078
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Intérêts courus non échus		-15 231
Résultat net des activités d'investissement	539	8
Résultat net des activités de financement	4 172	5 458
Autres mouvements	-24 014	-21 201
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>39 447</b>	<b>30 538</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	<b>343 176</b>	<b>147 691</b>
Flux liés aux opérations avec la clientèle	<b>-585 902</b>	<b>-337 785</b>
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	<b>-42 338</b>	<b>-152 827</b>
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	<b>23 641</b>	<b>16 447</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	<b>-52 678</b>	<b>-38 015</b>
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-314 101</b>	<b>-364 489</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>-105 114</b>	<b>-191 187</b>
<b>Flux liés aux participations</b>	<b>544</b>	<b>-20 158</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-12 588</b>	<b>-8 254</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-12 044</b>	<b>-28 412</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</b>	<b>249</b>	<b>-15 044</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-16 961</b>	<b>-28 625</b>
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C )</b>	<b>-16 712</b>	<b>-43 669</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)</b>	<b>-133 870</b>	<b>-263 268</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>69 100</b>	<b>332 368</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	94 960	76 879
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-25 860	255 489
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>-64 770</b>	<b>69 100</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	61 672	94 960
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-126 442	-25 860
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>-133 870</b>	<b>-263 268</b>

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et

incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

## **NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**

### **PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.**

#### **1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE**

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2010 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc, certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2009 à l'exception du changement d'option relatif à la comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi. En effet, selon la norme IAS 19, les écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies peuvent être comptabilisés :

- Soit en contrepartie du résultat pour leur totalité ;
- Soit en contrepartie du résultat pour une fraction déterminée selon la méthode du corridor ;
- Soit en contrepartie des autres éléments du résultat global pour la totalité.

Jusqu'au 31 décembre 2009 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes imputait les écarts actuariels dans le résultat de la période pendant laquelle ils étaient constatés.

Afin de fournir une information plus comparable avec les principes appliqués par les autres sociétés, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a décidé de les enregistrer intégralement en « gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ». Cette méthode est appliquée de manière permanente et homogène à tous les régimes de retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Cette modification d'option comptable est traitée conformément aux dispositions de la norme IAS 8 avec application rétrospective. Les principaux effets chiffrés de ce changement sont présentés en note 1.5.

Les normes et interprétations utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2009 ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2010 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2010. Celles-ci portent sur :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du</b>
Amendement annuel visant à améliorer la norme IFRS 5, relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle ;	23 janvier 2009 (CE n°70/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IAS 27 relative aux états financiers consolidés et individuels ;	03 juin 2009 (CE n°494/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises ;	03 juin 2009 (CE 495/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement de la norme IAS 39, relatif aux éléments éligibles à la couverture et qui apporte notamment des clarifications quant à l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers ;	15 septembre 2009 (CE n°839/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Révision de la norme IFRS 1, relatifs à la première adoption des normes internationales ;	25 novembre 2009 (CE n°1136/2009) et 23 juin 2010 (CE n°550/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement annuels visant à améliorer et clarifier 9 normes et 2 interprétations et issus du règlement du 23 mars 2010 (UE n°243/2010) ;	23 mars 2009	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Amendement de la norme IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions et qui incorpore en s'y substituant les interprétations IFRIC 8 et IFRIC 11 ;	23 mars 2009 (UE n°244/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 12, relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe ;	25 mars 2009 (UE n°254/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 16 relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;	04 juin 2009 (UE n°460/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 15, relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires ;	22 juillet 2009 (CE n°636/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 17, relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires ;	26 novembre 2009 (CE n°1142/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Interprétation d'IFRIC 18, relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe.	27 novembre 2009 (CE n°1164/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2010

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet, l'application prospective de la révision des normes IAS 27 et IFRS 3 aux opérations d'acquisitions effectives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 entraîne un changement de méthode comptable pour le Groupe. Les principaux points concernent :

- l'évaluation initiale des intérêts minoritaires : elle peut se faire, au choix de l'acquéreur, de deux manières :
  - à la juste valeur à la date d'acquisition ;
  - à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquire réévalués à la juste valeur.

Cette option est exercable acquisition par acquisition ; le Groupe a appliqué par anticipation l'amendement à la norme IFRS 3 révisée des améliorations annuelles 2010 qui précise que cette option ne s'applique pas à l'ensemble des instruments de capitaux propres détenus par les actionnaires mais à ceux qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation ;

- les frais d'acquisition : ils ne peuvent plus être activés au sein de l'écart d'acquisition et doivent obligatoirement être comptabilisés en charges en totalité. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans le poste "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation" ;
- certaines opérations doivent être désormais comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises ;

- les modalités de comptabilisation des prises de contrôle par étape ou des cessions partielles entraînant la perte de contrôle ;
- le rattachement des clauses d'ajustement de prix, lorsqu'elles sont des instruments financiers, aux dispositions de la norme IAS 39.

Au cours de l'année 2010, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a consolidé le FCP Sud Rhône Alpes Placement qui constitue une opération concernée par ce changement de méthode comptable. Mais les effets ne sont pas significatifs.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>
Amendement de la norme IAS 32, relatif au classement des émissions de droit.	23 décembre 2009 (UE n°1293/2009)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement des normes IFRS 1 et IFRS 7, relatif à des exemptions de fournir des informations comparatives sur les instruments financiers pour les premiers adoptants.	30 juin 2010 (UE n°574/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de la norme IAS 24, relatif à l'information au titre des parties liées sous forme d'organisme d'Etat.	19 juillet 2010 (UE 632/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Amendement de l'interprétation IFRIC 14, relatif à la reconnaissance des actifs de régimes à prestations définies.	19 juillet 2010 (UE 633/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011
Interprétation d'IFRIC 19, relative à l'extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	23 juillet 2010 (UE n°662/2010)	1 <sup>er</sup> janvier 2011

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2010.

## **1.2. FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

## **1.3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers**

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-option;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

### ➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### ✓ Titres à l'actif

##### • Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

##### ○ Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

A ce titre le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par nature pour la partie « dérivé » des titres hybrides suivants (en stocks au 31.12.2010):

BMTN CASA Eurostoxx, BMTN IXIS Call, Multitracker1, Multitracker2. Le contrat hôte restant quant à lui comptabilisé dans sa catégorie d'origine : titre disponible à la vente ou titre d'investissement.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers



gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

○ **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39. Parmi les exceptions il est notamment prévu que lorsqu'une contrepartie voit sa notation dégradée de façon notable (plus de 3 niveaux selon la norme applicable au sein du groupe Crédit Agricole) une vente du titre avant l'échéance est possible sans entraîner de sanction.

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture autorisée par IAS39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

○ **Prêts et créances**

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/ décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciation dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

○ **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie «Actifs financiers disponibles à la vente» est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en «Actifs financiers disponibles à la vente» sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

- **Dépréciation des titres**

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme...

Au-delà de ces critères, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure.
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure du cours des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif).
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas effectué ce genre de reclassement.

### ✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### • **Créances dépréciées**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes.
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur la base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

#### ○ **Créances dépréciées sur base individuelle**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits).
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré.

- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque. Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt.
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

o **Créances dépréciées sur base collective**

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II:

o **Dépréciations sur encours en souffrance :**

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs.

Le montant de cette dépréciation est corrigé par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II notamment l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues. La durée restant à courir des créances concernées par la provision collective est une composante essentielle de ce coefficient.

• **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

## ✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables.
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

### • Titres au passif

#### ○ Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et les Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

#### ○ Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

## ✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

## ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

### • **La comptabilité de couverture**

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert.
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert.
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine, rétrospectivement puis prospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulé en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres AFS, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui

étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- **Dérivés incorporés :**

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat.
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé.
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

- ✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- **Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.**

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotés sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- **Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.**

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et basées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables,

- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- **Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat.
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat.
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat.
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.



Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- **Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend, notamment, les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente.
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente.
- les pertes de valeur des titres à revenu variable.
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé.
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

- ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

- ✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

- ✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif

financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

### ➤ Provisions (IAS 37 et 19)

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures.
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16

### ➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice.
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice).
- les indemnités de fin de contrat de travail.
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

### ✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

#### • **Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière régimes à prestations définies.**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute depuis le 01/01/2010 les écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non plus en résultat. Les principaux impacts de ce changement d'option comptable sur les états financiers au 31/12/2009 sont présentés en note 1.5.

. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19.
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police, correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions".

#### • **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les

exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill.
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres.
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale:
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

### ➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	15 à 25 ans
Second œuvre	5 à 15 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans

Matériel informatique	3 à 5 ans (linéaire ou dégressif)
Matériel spécialisé	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel de bureau	5 à 7 ans
Matériel de transport	4 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêt, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres.
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction.
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat.
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### ➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif.
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

- a) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

#### ➤ **Activités d'assurance (IFRS 4)**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces activités.

#### ➤ **Contrats de location (IAS 17)**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces activités

#### ➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte.
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession.
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

### **1.4. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28 ET 31)**

#### ➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

#### ✓ **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

#### ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est présumé avoir une influence notable lorsqu'il détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

#### ✓ **Consolidation des entités ad hoc**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes consolide en 2010 le FCP Sud Rhône Alpes Placement.

#### ✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**



Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

### ➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante, la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées. La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

Les sociétés consolidées avec le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes le sont par la méthode de l'intégration globale.

### ➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

### ➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de filiales étrangères

### ➤ **Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition (IFRS 3)**

Dans le cadre de la consolidation du FCP Sud Rhône Alpes Placement le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constaté un écart d'acquisition négatif de 1 026 milliers d'euros qui a été inscrit en produit au compte de résultat.

## 1.5. Principaux effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels (IAS 19)

Bien que les effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi soient très limités au titre de l'exercice 2009 il a paru plus clair de faire apparaître l'impact sur le tableau ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2009		
	Publié	Effet option IAS 19	Retraité
<b>Compte de résultat</b>			
Résultat brut exploitation	193 269		193 315
- Dont charges de personnel	119 116	-46	119 070
Impôts sur les bénéfices	46 058	16	46 074
Résultat net	98 563		98 593
<b>Etat du résultat global consolidé</b>			
Gains et pertes actuariels comptabilisés directement en capitaux propres (comptabilisation nette d'impôt) part groupe hors entités mises en équivalence	151 873	-30	151 843
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			
Résultat net part du groupe	98 563	30	98 593
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires	250 436		250 436
<b>Bilan</b>			
Passif			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 843	-30	1 813
Résultat de l'exercice	98 563	30	98 593
Intérêts minoritaires	0	0	0
<b>Tableau de variation des capitaux propres</b>			
Total des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres (colonne) / variation des gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	151 873	-30	151 843
<b>TFT</b>			
Résultat avant impôts	142 764	46	142 810

### PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2010 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

## 2.1 **EVOLUTIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION DE L'EXERCICE**

### ✓ **Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2010**

Au 31.12.2010 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a consolidé pour la première fois le Fonds Commun de Placement dénommé « Sud Rhône Alpes Placements » dont il est devenu l'actionnaire quasi exclusif (76 parts sur 77).

### ✓ **Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2010**

Les SCI Créagrisère, Hautes Faventines et du Vivarais ont fait l'objet d'une fusion absorption avec le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Elles ne font donc plus partie du périmètre.

### ✓ **Changement de dénomination sociale :**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

## 2.2 PRINCIPALES OPERATIONS EXTERNES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

## 2.3 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

## 2.4 OPERATIONS DE TITRISATION ET FONDS DEDIES

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par des opérations de titrisation. En revanche il a décidé de consolider le FCP « Sud Rhône Alpes Placements ». (cf évolution de périmètre)

## 2.5 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

	31.12.2010		31.12.2009	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<i>Sas rue de la Boétie</i>	493 266	2,94	481 079	2,94
<i>Sas Sacam Développement</i>	25 540	2,94	23 567	2,94
<i>SNC CA titres</i>	1 312	1,99	1 312	1,99
<i>Sa DEFITECH</i>	833	33,34	833	33,34
<i>SAS Sacam FIRECA</i>	1 099	2,79	1 461	2,79
<i>SAS Monecam Finances</i>	860	28,50	860	28,50
<i>SAS Sacam International</i>	23 267	2,94	26 016	2,94
<i>SAS Sacam Avenir</i>	3 813	4,31	3 813	4,31
<i>SCI Cam</i>	1 753	2,89	1 709	2,89
<i>Sarl SIMCAD</i>	3 808	100,00	5 008	100,00
<i>Sas CAPIDA</i>	5 000	100,00	10 000	100,00
<i>Sas Sud Rhône Alpes capital</i>	2 000	100,00	2 000	100,00
<i>Sas Foncière Malherbes</i>	3 500	100,00		
<i>Autres participations</i>	9 903		9 409	
<b>Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)</b>	<b>575 954</b>		<b>567 067</b>	

(1) Dont 2 552 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable. Sans changement par rapport à 2009

La société SIMCAD est une société holding destinée à détenir des participations majoritaires dans des agences immobilières (transaction et/ou administration) réunies sous la marque nationale « Square Habitat ». Le réseau d'agences est en cours de constitution sur le territoire de la Caisse Régionale et n'a pas atteint un niveau d'activité et de résultat suffisant pour rendre significative sa consolidation.

La société CAPIDA est une société dont l'objet social consiste à prendre des participations minoritaires dans toutes sociétés. Son capital a été réduit de moitié en 2010. Elle est investie qu'à hauteur de 4 265 milliers d'euros au 31.12.2010.

La Société Sud Rhône Alpes Capital a été créée en 2009. Son domaine d'intervention recouvre celui de la Sas CAPIDA mais elle a une vocation plus régionale.

La société Foncière Malherbes Claudel est une société destinée à intervenir dans l'immobilier. En 2010 des programmes importants ont été engagés. Son capital variable a été ajusté en conséquence.

## 2.6 ECARTS D'ACQUISITION

Dans le cadre de la consolidation du FCP Sud Rhône Alpes Placement le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constaté un écart d'acquisition négatif de 1 026 milliers d'euros qui a été inscrit en produit au compte de résultat.

## GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE

La gestion des risques bancaires au sein du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est assurée par le Secrétariat Général qui est rattaché au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques. La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

### 3.1. RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriétés ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

#### **Exposition maximale au risque de crédit**

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	9 703	11 592
Instruments dérivés de couverture	39 226	29 959
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable )	36 657	62 835
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	11 809	2 307
Prêts et créances sur la clientèle	10 614 717	9 763 368
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	410 452	331 198
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>11 122 564</b>	<b>10 201 259</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 353 332	1 318 258
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes) (1)	214 423	210 756
Provisions - Engagements par signature	- 5 841	- 5 895
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>1 561 914</b>	<b>1 523 119</b>
<b>TOTAL EXPOSITION NETTE</b>	<b>12 684 478</b>	<b>11 724 378</b>

(1) les montants publiés au 31/12/2009 comprenaient les opérations internes pour un montant de 13 420 milliers d'euros

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

## Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique :

	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit Réseau	498 128	0	0	0	498 128
Etablissements de crédit Hors réseau	11 798	0	0	0	11 798
Institutions non établissements de crédit	1 553 564	2 177	1 455	0	1 552 109
Grandes entreprises	1 552 200	35 808	22 895	20 658	1 508 647
Clientèle de détail	7 679 308	133 031	84 026	76 026	7 519 256
<b>Total *</b>	<b>11 294 998</b>	<b>171 016</b>	<b>108 376</b>	<b>96 684</b>	<b>11 089 938</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>42 437</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>11 132 375</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 15 733 milliers d'euros

	31/12/2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	0	0	0	0	0
Banques centrales	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	274 309	0	0	0	274 309
Institutions non établissements de crédit	1 196 508	2 796	1 802	0	1 194 706
Grandes entreprises	1 678 306	41 163	25 237	24 930	1 628 139
Clientèle de détail	7 021 400	125 591	79 271	47 466	6 894 663
<b>Total *</b>	<b>10 170 523</b>	<b>169 550</b>	<b>106 310</b>	<b>72 396</b>	<b>9 991 817</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>45 860</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>10 037 677</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 4 493 milliers d'euros

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	750	0
Institutions non établissements de crédit	223 204	214 677
Grandes entreprises	441 506	527 980
Clientèle de détail	687 872	575 601
<b>Total</b>	<b>1 353 332</b>	<b>1 318 258</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	0	0
Institutions non établissements de crédit	5 062	3 589
Grandes entreprises	175 417	185 224
Clientèle de détail	33 944	16 265
<b>Total</b>	<b>214 423</b>	<b>205 078</b>

**Dettes envers la clientèle -Ventilation par agent économique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Administrations centrales	22	0
Institutions non établissements de crédit	14 331	15 015
Grandes entreprises	859 405	717 915
Clientèle de détail	2 184 528	1 931 844
Clientèle de détail-comptes épargne à régime spécial	40 513	42 843
<b>Total</b>	<b>3 098 799</b>	<b>2 707 617</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>11 743</b>	<b>8 891</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 110 542</b>	<b>2 716 508</b>

## Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (Hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2010				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	10 701 815	169 155	107 257	96 684	10 497 874
Autres pays de l'UE	46 752	1 216	708		46 044
Autres pays d'Europe	6 792	223	183		6 609
Amérique du Nord	11 272	37	13		11 259
Amériques Centrale et du Sud	1 173	23	15		1 158
Afrique et Moyen Orient	26 268	265	189		26 079
Asie et Océanie (hors Japon)	2 715	97	11		2 704
Japon	83	0	0		83
Organismes supranationaux	0	0	0		0
<b>Total *</b>	<b>10 796 870</b>	<b>171 016</b>	<b>108 376</b>	<b>96 684</b>	<b>10 591 810</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>34 716</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>10 626 526</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 15 733 milliers d'euros

	31/12/2009				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	9 827 497	167 565	105 124	72 396	9 649 977
Autres pays de l'UE	34 739	1 324	839		33 900
Autres pays d'Europe	5 561	205	113		5 448
Amérique du Nord	2 939	51	24		2 915
Amériques Centrale et du Sud	1 137	7	5		1 132
Afrique et Moyen Orient	23 835	302	188		23 647
Asie et Océanie (hors Japon)	2 691	96	17		2 674
Japon	117	0	0		117
Organismes supranationaux	0	0	0		0
<b>Total *</b>	<b>9 898 516</b>	<b>169 550</b>	<b>106 310</b>	<b>72 396</b>	<b>9 719 810</b>
<b>Créances rattachées nettes</b>					<b>45 860</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>9 765 670</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 4 493 milliers d'euros

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	1 348 483	1 309 158
Autres pays de l'UE	8 411	5 143
Autres pays d'Europe	120	360
Amérique du Nord	69	121
Amériques Centrale et du Sud	14	53
Afrique et Moyen Orient	359	3 328
Asie et Océanie (hors Japon)	57	88
Japon	4	7
<b>Total</b>	<b>1 357 517</b>	<b>1 318 258</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	214 278	204 996
Autres pays de l'UE	144	53
Autres pays d'Europe	1	29
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
<b>Total</b>	<b>214 423</b>	<b>205 078</b>

**Dettes envers la clientèle par zone géographique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
France (y compris DOM-TOM)	3 071 884	2 691 553
Autres pays de l'UE	18 199	8 455
Autres pays d'Europe	3 461	3 129
Amérique du Nord	1 601	1 515
Amériques Centrale et du Sud	611	372
Afrique et Moyen Orient	1 979	1 750
Asie et Océanie (hors Japon)	953	702
Japon	111	141
Organismes supra-nationaux	0	0
<b>Total</b>	<b>3 098 799</b>	<b>2 707 617</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>11 743</b>	<b>8 891</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 110 542</b>	<b>2 716 508</b>



## Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés

### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

	31.12.2010							
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					dépréciations individuelles	Provisions collectives	Garanties reçues relatives aux actifs en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Encours douteux			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instrument de capitaux propres								
Instrument de dette	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Prêts et avances</b>	<b>174 795</b>	<b>11 756</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>182 471</b>	<b>-119 831</b>	<b>-96 684</b>	<b>119 667</b>
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	1 683	0			2 197	-1 475		
Grandes entreprises	44 135	4 173	0		37 402	-24 489	-20 658	2 534
Clientèle de détail	128 977	7 583	0		142 872	-93 867	-76 026	117 133
<b>Total</b>	<b>174 795</b>	<b>11 756</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>182 471</b>	<b>-119 831</b>	<b>-96 684</b>	<b>119 667</b>

	31.12.2009							
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					dépréciations individuelles	Provisions collectives	Garanties reçues relatives aux actifs en arriéré de paiement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Encours douteux			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instrument de capitaux propres								
Instrument de dette	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Prêts et avances</b>	<b>198 084</b>	<b>30 146</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>181 188</b>	<b>-117 948</b>		<b>154 573</b>
Administrations centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	2 568	71			2 800	-1 806		
Grandes entreprises	34 229	17 862	0		42 967	-27 041	-24 930	23 652
Clientèle de détail	161 287	12 213	0		135 421	-89 101	-47 466	130 921
<b>Total</b>	<b>198 084</b>	<b>30 146</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>181 188</b>	<b>-117 948</b>	<b>-72 396</b>	<b>154 573</b>

### 3.2. RISQUE DE MARCHES

**Le risque de marchés** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

#### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

**Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :**

	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	8 927	2 447	27 852	39 226	29 959
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				8 927	2 447	27 852	39 226	29 959
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	8 927	2 447	27 852	39 226	29 959
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	0	0	0	8 927	2 447	27 852	39 226	29 959

**Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 049</b>	<b>78 292</b>	<b>12 198</b>	<b>112 539</b>	<b>129 623</b>
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				22 049	78 292	12 198	112 539	129 623
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 049</b>	<b>78 292</b>	<b>12 198</b>	<b>112 539</b>	<b>129 623</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 049</b>	<b>78 292</b>	<b>12 198</b>	<b>112 539</b>	<b>129 623</b>

**Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>201</b>	<b>91</b>	<b>306</b>	<b>516</b>
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				10	184	27	221	516
. Options de taux				4	16	64	84	
. Caps-floors-collars					1		1	
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	<b>0</b>	<b>9 023</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9 023</b>	<b>10 223</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers		9 023					9 023	10 223
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>9 023</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>201</b>	<b>91</b>	<b>9 329</b>	<b>10 739</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>9 023</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>201</b>	<b>91</b>	<b>9 329</b>	<b>10 739</b>

**Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010						31/12/2009	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>895</b>	<b>687</b>	<b>1 592</b>	<b>1 413</b>
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				10	849	687	1 546	1 413
. Options de taux								
. Caps-floors-collars					46		46	
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
. Opérations fermes de change								
. Options de change				7			7	4
<b>Autres instruments :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>895</b>	<b>687</b>	<b>1 599</b>	<b>1 417</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>895</b>	<b>687</b>	<b>1 599</b>	<b>1 417</b>

**Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	<b>4 938 168</b>	<b>3 674 009</b>
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	4 933 376	3 667 037
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	4 792	6 972
. Autres instruments conditionnels		
<b>Instruments de devises et or :</b>	<b>47 874</b>	<b>21 800</b>
. Opérations fermes de change		
. Options de change	47 874	21 800
<b>Autres instruments :</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
<b>Sous total</b>	<b>4 986 042</b>	<b>3 695 809</b>
. Opérations de change à terme	26 672	13 310
<b>Total</b>	<b>5 012 714</b>	<b>3 709 119</b>

## Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné de façon significative par ce type de risque.

### 3.3. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	123 802	35 158	185 382	165 584	509 926
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	685 769	913 204	3 349 574	5 836 525	10 785 072
<b>Total</b>	<b>809 571</b>	<b>948 362</b>	<b>3 534 956</b>	<b>6 002 109</b>	<b>11 294 998</b>
<b>Créances rattachées</b>					<b>53 892</b>
<b>Dépréciations</b>					<b>-216 515</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>11 132 375</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	96 629	36 295	82 457	52 447	267 828
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	782 484	873 709	3 177 121	5 062 900	9 896 214
<b>Total</b>	<b>879 113</b>	<b>910 004</b>	<b>3 259 578</b>	<b>5 115 347</b>	<b>10 164 042</b>
<b>Créances rattachées</b>					<b>63 979</b>
<b>Dépréciations</b>					<b>-190 344</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>					<b>10 037 677</b>

## Dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2010				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 263 454	1 951 775	1 960 293	1 494 802	7 670 324
Dettes envers la clientèle	2 637 730	35 769	384 953	40 347	3 098 799
<b>Total</b>	<b>4 901 184</b>	<b>1 987 544</b>	<b>2 345 246</b>	<b>1 535 149</b>	<b>10 769 123</b>
<b>Dettes rattachées</b>					28 106
<b>Valeur au bilan</b>					<b>10 797 229</b>

*Etat Pyramide 00RCA02032 + cube analytique*

(en milliers d'euros)	31/12/2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 422 006	2 201 390	1 844 435	1 515 044	6 982 875
Dettes envers la clientèle	2 572 698	86 823	31 829	16 267	2 707 617
<b>Total</b>	<b>3 994 704</b>	<b>2 288 213</b>	<b>1 876 264</b>	<b>1 531 311</b>	<b>9 690 492</b>
<b>Dettes rattachées</b>					25 594
<b>Valeur au bilan</b>					<b>9 716 086</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

	31/12/2010				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse	200	2 000			2 200
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	28 290	2 100	4 258	400	35 048
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
<b>Total</b>	<b>28 490</b>	<b>4 100</b>	<b>4 258</b>	<b>400</b>	<b>37 248</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>301</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>37 549</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée			38 294	34 516	72 810
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs	2 058				2 058
<b>Total</b>	<b>2 058</b>	<b>0</b>	<b>38 294</b>	<b>34 516</b>	<b>74 868</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>839</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>75 707</b>

	31/12/2009				Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
<b>Dettes représentées par un titre</b>					
Bons de caisse					0
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	31 313	10 207	3 080	400	45 000
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
<b>Total</b>	<b>31 313</b>	<b>10 207</b>	<b>3 080</b>	<b>400</b>	<b>45 000</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>429</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>45 429</b>
<b>Dettes subordonnées</b>					
Dettes subordonnées à durée déterminée			50 224	35 000	85 224
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs	2 058				2 058
<b>Total</b>	<b>2 058</b>	<b>0</b>	<b>50 224</b>	<b>35 000</b>	<b>87 282</b>
<b>Dettes rattachées</b>					<b>1 214</b>
<b>Valeur au bilan</b>					<b>88 496</b>

### Garanties financières en risque données par maturité:

La Caisse régionale n'a pas enregistré de telles garanties.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

### **3.4. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRESORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTERETS ET DE CHANGE**

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### **Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### **Couverture d'un investissement net en devise**

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'investissements nets dans des devises différentes de la devise de présentation du groupe.

### **Instruments dérivés de couverture**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Valeur marché		Montant	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel	positive	négative	Notionnel
<b>COUVERTURE DE JUSTE VALEUR</b>	<b>39 326</b>	<b>112 539</b>	<b>4 842 450</b>	<b>29 959</b>	<b>129 623</b>	<b>3 614 567</b>
Taux d'intérêt	39 226	112 539	4 842 450	28 869	125 788	3 540 000
Capitaux propres						
Change						
Crédit				1 090	3 835	74 567
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Taux d'intérêt						
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER</b>						
<b>TOTAL INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE</b>	<b>39 226</b>	<b>112 539</b>	<b>4 842 450</b>	<b>29 959</b>	<b>129 623</b>	<b>3 614 567</b>



### **3.5. RISQUES OPERATIONNELS**

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### **3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES**

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a prolongé jusqu'à fin 2010 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2010.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres sur-complémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

## **Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Fonds propres de base (tier 1)	1 203 938	1 175 983
Fonds propres complémentaires (tier 2)	68 790	68 179
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Déductions	-543 233	-586 089
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>729 495</b>	<b>658 073</b>

(1) Les déductions s'imputent sur le tier 2 puis sur le tier 1.

En application de la réglementation, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%. En 2010, comme en 2009, Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a répondu à ces exigences réglementaires.

### 4. Notes relatives au compte de résultat

#### **4.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	14 861	12 229
Sur opérations internes au Crédit Agricole	17 446	20 248
Sur opérations avec la clientèle	396 681	390 588
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	1 391	1 236
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	17 781	13 300
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	34 868	58 579
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	149	52
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>483 177</b>	<b>496 232</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-14 008	-11 180
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-145 751	-190 232
Sur opérations avec la clientèle	-23 397	-12 140
Sur dettes représentées par un titre	-563	-2 089
Sur dettes subordonnées	-4 087	-5 373
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-69 504	-90 061
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	-3	-1
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-257 313</b>	<b>-311 076</b>

(1) dont 6 497 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2010 contre 6 631 milliers d'euros au 31 décembre 2009

(2) dont 1 305 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2010 contre 1 418 milliers d'euros au 31 décembre 2009

Les charges sur "Actifs financiers disponibles à la vente" et sur "Actifs financiers détenus jusqu'à échéance" ont été supprimées. Elles sont désormais sur la ligne "Autres intérêts et charges assimilées"

## 4.2. COMMISSIONS NETTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	281	-3	278	307	-104	203
Sur opérations internes au Crédit Agricole	62 604	-14 379	48 225	53 473	-21 280	32 193
Sur opérations avec la clientèle	50 250	-2 920	47 330	51 884	-660	51 224
Sur opérations sur titres	0	-527	-527		-197	-197
Sur opérations de change	131	0	131	142		142
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	5 272	-931	4 341	4 095	-805	3 290
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	110 720	-11 414	99 306	109 369	-9 185	100 184
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 431	-315	3 116	3 441	-257	3 184
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>232 689</b>	<b>-30 489</b>	<b>202 200</b>	<b>222 711</b>	<b>-32 488</b>	<b>190 223</b>

## 4.3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-896	543
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-1 199	1202
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	160	122
Résultat de la comptabilité de couverture	0	1
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>-1 935</b>	<b>1 868</b>

## **Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture**

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>831</b>	<b>831</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	831	0	831
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	0	831	-831
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>103 785</b>	<b>103 785</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	69 537	34 248	35 289
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	34 248	69 537	-35 289
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>104 616</b>	<b>104 616</b>	<b>0</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>1 771</b>	<b>1 771</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 548	223	1325
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	223	1 548	-1325
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>90 649</b>	<b>90 649</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	69 220	21 429	47 791
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	21 429	69 220	-47 791
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>92 420</b>	<b>92 420</b>	<b>0</b>

#### 4.4. GAINS OU PERTE NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Dividendes reçus	17 568	21 438
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	2 624	5 274
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-597	-3 381
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-68	-453
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>19 527</b>	<b>22 878</b>

#### 4.5. PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-77	-70
Autres produits (charges) nets	-1 372	-1 043
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>-1 449</b>	<b>-1 113</b>

#### 4.6. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Charges de personnel	132 950	119 176
Impôts et taxes	8 992	6 558
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	69 451	65 653
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>211 393</b>	<b>191 387</b>

(1) Les effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels appliqué au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

#### Charges de Commissariat aux comptes

<i>(en milliers d'euros hors taxe)</i>	2010			2009
	Ernst & Young	Fidurel	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	117	102	219	219
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes			0	0
<b>Total</b>	<b>117</b>	<b>102</b>	<b>219</b>	<b>219</b>

#### 4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>-14 025</b>	<b>-14 356</b>
- immobilisations corporelles	-13 998	-14 328
- immobilisations incorporelles	-27	-28
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		
<b>Total</b>	<b>-14 025</b>	<b>-14 356</b>

#### 4.8. COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-92 209</b>	<b>-93 910</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	-86 240	-87 422
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	-834	-362
Engagements par signature	-763	-5 208
Risques et charges	-4 372	-918
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>45 459</b>	<b>45 665</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	0	0
Prêts et créances	44 022	45 222
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	336	294
Engagements par signature	800	122
Risques et charges	301	27
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-46 750</b>	<b>-48 245</b>
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	0	0
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-3 601	-1 021
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 134	729
Décotes sur crédits restructurés	-377	-125
Pertes sur engagements par signature	0	0
Autres pertes	-93	-4
<b>Coût du risque</b>	<b>-49 687</b>	<b>-48 666</b>

#### 4.9. GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>-579</b>	<b>18</b>
Plus-values de cession	375	410
Moins-values de cession	-954	-392
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		0
Moins-values de cession		0
<b>Produits (charges) nets sur opérations de consolidation</b>	<b>1 026</b>	<b>0</b>
<b>Gains ou pertes sur autres actifs</b>	<b>447</b>	<b>18</b>

#### 4.10. IMPOTS

##### Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Charge d'impôt courant	-56 763	-59 457
Charge d'impôt différé	7 080	13 399
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-49 683</b>	<b>-46 058</b>

(1) Les effets du changement de méthode comptable relatif aux écarts actuariels appliqué au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

##### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		
	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	169 540	<i>Taux d'impôt théorique 34,43%</i>	58 373
Effet des différences permanentes			-5 013
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			-3 677
Taux et charge effectif d'impôt		29,30%	49 683

			31/12/2009
(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	144 621	<i>Taux d'impôt théorique 34,43%</i>	49 793
Effet des différences permanentes			3 139
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-1 242
Effet de l'imposition à taux réduit			-5 544
Effet des autres éléments			-88
Taux et charge effectif d'impôt		31,85%	46 058



#### 4.11. VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2010				
	gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
(en milliers d'euros)					
Variation de juste valeur	0	-4 225	0	-4 225	
Transfert en compte de résultat	0	-1 201	0	-1 201	
Variation des gains / pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi		-65			
Variation de l'écart de conversion	0		0	0	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>-5 491</b>	<b>0</b>	<b>-5 491</b>	<b>0</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (part minoritaire)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2010 (1)</b>	<b>0</b>	<b>-5 491</b>	<b>0</b>	<b>-5 491</b>	<b>0</b>

31.12.2009

Variation de juste valeur	0	151 873	0	151 873	
Transfert en compte de résultat	0	-4 634	0	-4 634	
Variation de l'écart de conversion	0		0	0	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>147 239</b>	<b>0</b>	<b>147 239</b>	<b>0</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)</b>	<b>0</b>	<b>147 239</b>	<b>0</b>	<b>147 239</b>	<b>0</b>

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31.12.2010	31.12.2009
Montant brut	-4 895	163 727
Impôt	-596	-16 488
<b>Total net</b>	<b>-5 491</b>	<b>147 239</b>

## INFORMATIONS SECTORIELLES

### Définition des secteurs d'activité

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a qu'un seul secteur d'activité de banque.

### NOTES RELATIVES AU BILAN

#### 4.12. CAISSE, BANQUES CENTRALES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010		31/12/2009	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	51 056		64 312	
Banques centrales (1)	10 675		30 705	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>61 731</b>	<b>0</b>	<b>95 017</b>	<b>0</b>

(1) les créances et dettes rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

#### 4.13. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

##### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	9 703	11 592
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 703</b>	<b>11 592</b>
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

##### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	<b>374</b>	<b>853</b>
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	374	853
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	<b>9 329</b>	<b>10 739</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 703</b>	<b>11 592</b>

##### Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

Non concerné

##### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 599	1 417
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 599</b>	<b>1 417</b>

### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	1 599	1 417
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 599</b>	<b>1 417</b>

### Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces passifs.

#### **4.14. INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE**

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

#### **4.15. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010			31/12/2009 (2)		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	36 657	1 915	-80	63 364	2 712	-1 131
Actions et autres titres à revenu variable	26 408	2 356	-300	27 861	628	0
Titres de participation non consolidés	575 954	7 903	-13 278	567 067	5 679	-4 580
Créances disponibles à la vente				-	-	-
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>639 019</b>	<b>12 174</b>	<b>-13 658</b>	658 292	9 019	-5 711
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>						
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>639 019</b>	<b>12 174</b>	<b>-13 658</b>	658 292	9 019	-5 711
<b>Impôts</b>		<b>-2 226</b>	<b>130</b>		<b>-1 854</b>	<b>389</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)</b>		<b>9 948</b>	<b>-13 528</b>		<b>7 165</b>	<b>-5 322</b>

(1) dont 2 552 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) les créances rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

#### 4.16. **PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE**

##### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Établissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	10 058	115
dont comptes ordinaires débiteurs sains	10 058	115
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	1 740	2 187
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Total</b>	<b>11 798</b>	<b>2 302</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>11</b>	<b>5</b>
<b>Dépréciations</b>		<b>0</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>11 809</b>	<b>2 307</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	6 836	7 244
Comptes et avances à terme	458 192	225 182
Prêts subordonnés	33 100	33 100
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Total</b>	<b>498 128</b>	<b>265 526</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>7 721</b>	<b>6 476</b>
<b>Dépréciations</b>		<b>0</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>505 849</b>	<b>272 002</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>517 658</b>	<b>274 309</b>

##### Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	8 026	11 154
Autres concours à la clientèle	10 497 667	9 583 165
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	44 700	44 700
Titres non cotés sur un marché actif	2 766	2 766
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
Avances en comptes courants d'associés	130 099	134 132
Comptes ordinaires débiteurs	101 914	120 297
<b>Total</b>	<b>10 785 172</b>	<b>9 896 214</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>46 160</b>	<b>57 498</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>216 515</b>	<b>190 344</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>10 614 817</b>	<b>9 763 368</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier	0	0
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>10 614 817</b>	<b>9 763 368</b>

**Créances apportées en garantie :**

En 2010 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté 3.152.485 K€ de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 2 771 913 K€ en 2009. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté :

- 1 780 797 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France contre 1 534 969 K€ en 2009;
- 457 229 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 523 121 K€ en 2009;
- 558 745 K€ de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 580 841 K€ en 2009 ;
- 355.712 K€ de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 132.980 K€ en 2009 ;

**4.17. DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31/12/2010
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	0				0
<b>Créances sur la clientèle</b>	190 346	90 133	-63 964		216 515
dont dépréciations collectives	72 396	28 088	-3 800		96 684
<b>Opérations de location financement</b>	0				0
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>	0				0
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	5 873	597	-1 548		4 922
<b>Autres actifs financiers</b>	1 485	834	-389		1 930
<i>dont dépréciation droit au bail</i>	343				343
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>197 704</b>	<b>91 564</b>	<b>-65 901</b>	<b>0</b>	<b>223 367</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements	31/12/2009
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	0				0
<b>Créances sur la clientèle</b>	161 716	91 624	-62 992	-2	190 346
dont dépréciations collectives	45 903	26 493			72 396
<b>Opérations de location financement</b>	0				0
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>	0				0
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	2 537	3 381	-45		5 873
<b>Autres actifs financiers</b>	1 459	362	-336		1 485
<i>dont dépréciation droit au bail</i>	343				343
<b>Total des dépréciations des actifs financiers</b>	<b>165 712</b>	<b>95 367</b>	<b>-63 373</b>	<b>-2</b>	<b>197 704</b>

#### 4.18. DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

##### Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	3 692	24 222
dont comptes ordinaires créditeurs	1 949	22 030
dont comptes et emprunts au jour le jour	1 743	2 187
Valeurs données en pension		0
Titres donnés en pension livrée		0
<b>Sous-total</b>	3 692	24 222
<b>Dettes rattachées</b>	5	10
<b>Total</b>	<b>3 697</b>	<b>24 232</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	141 387	11 189
Comptes et avances à terme	7 525 245	6 947 464
<b>Sous-total</b>	7 666 632	6 958 653
<b>Dettes rattachées</b>	16 358	16 693
<b>Total</b>	<b>7 682 990</b>	<b>6 975 346</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>7 686 687</b>	<b>6 999 578</b>

##### Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Comptes ordinaires créditeurs	2 460 872	2 317 210
Comptes d'épargne à régime spécial	40 513	42 843
Autres dettes envers la clientèle	597 414	347 564
Titres donnés en pension livrée	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	0	0
<b>Total</b>	3 098 799	2 707 617
<b>Dettes rattachées</b>	11 743	8 891
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 110 542</b>	<b>2 716 508</b>

#### 4.19. ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'À L'ÉCHEANCE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Effets publics et valeurs assimilées	10 103	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	400 349	331 198
<b>Total</b>	<b>410 452</b>	<b>331 198</b>
Dépréciations		
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>410 452</b>	<b>331 198</b>

(1) les créances rattachées ne sont plus isolées ; les montants publiés au 31/12/2009 ont été reclassés en conséquence

#### 4.20. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	2 200	0
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	35 048	45 000
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Total</b>	<b>37 248</b>	<b>45 000</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>301</b>	<b>429</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>37 549</b>	<b>45 429</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	72 810	85 224
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs	2 058	2 058
<b>Total</b>	<b>74 868</b>	<b>87 282</b>
<b>Dettes rattachées</b>	<b>839</b>	<b>1 214</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>75 707</b>	<b>88 496</b>

#### 4.21. ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Impôts courants	36 668	0
Impôts différés	59 323	52 315
<b>Total actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>95 991</b>	<b>52 315</b>
Impôts courants	46 634	5 319
Impôts différés	0	0
<b>Total passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>46 634</b>	<b>5 319</b>

	31/12/2010		31/12/2009	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	60 164	0	53 187	0
Charges à payer non déductibles	2 105		2 062	
Provisions pour risques et charges non déductibles	58 059		51 125	
Autres différences temporaires				
<b>Impôts différés / Réserves latentes</b>	36 793	37 634	32 820	33 535
Actifs disponibles à la vente	369	1 191	519	1 525
Couvertures de Juste Valeur	36 424	36 424	32 301	32 010
Gains et pertes / Ecart actuariels		19		
<b>Impôts différés / Résultat</b>				157
<b>Effet des compensations</b>				
<b>Total impôts différés</b>	<b>96 957</b>	<b>37 634</b>	<b>86 007</b>	<b>33 692</b>
<b>Net au Bilan</b>	<b>59 323</b>		<b>52 315</b>	

## 4.22. COMPTES DE REGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

### 4.22.1. Comptes de régularisation actif et actifs divers

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Autres actifs</b>	88 004	79 749
Comptes de stocks et emplois divers	197	63
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	87 693	79 494
Comptes de règlements	114	192
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	85 579	103 374
Comptes d'encaissement et de transfert	39 811	56 696
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits à recevoir	39 818	41 820
Charges constatés d'avance	1 412	1 389
Autres comptes de régularisation	4 538	3 469
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>173 583</b>	<b>183 123</b>

### 4.22.2. Comptes de régularisation passif et passifs divers

	31/12/2010	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Autres passifs (1)</b>	52 831	52 144
Comptes de règlements	894	534
Créditeurs divers	49 945	47 402
Versement restant à effectuer sur titres	1 992	4 208
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	155 314	142 909
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	22 376	39 466
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	78 805	62 218
Charges à payer	52 557	36 912
Autres comptes de régularisation	1 576	4 313
<b>Valeur au bilan</b>	<b>208 145</b>	<b>195 053</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net



#### 4.23. ACTIFS ET PASSIFS LIES AUX ACTIFS NON COURANT DESTINES A ETRE CEDES

Non concerné

#### 4.24. IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Solde 31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Valeur brute	1 277		162	-45	1 394
Amortissements et dépréciations	-225		-77	21	-281
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 052</b>	<b>0</b>	<b>85</b>	<b>-24</b>	<b>1 113</b>

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Solde 31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Valeur brute	1 277				1 277
Amortissements et dépréciations	-156		-70		-225
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 121</b>	<b>0</b>	<b>-70</b>	<b>0</b>	<b>1 052</b>

Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

#### 4.25. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION)

	31/12/2009	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions)	Autres mouvements	Solde 31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>						
Valeur brute	232 060	-14 779	12 600	-3 424		226 457
Amortissements et dépréciations	-156 222	14 779	-13 990	3 458	-1	-151 976
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>75 838</b>	<b>0</b>	<b>-1 390</b>	<b>34</b>	<b>-1</b>	<b>74 481</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Valeur brute	9 744		351	-1 299		8 796
Amortissements et dépréciations	-7 925		-27	939		-7 013
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 819</b>	<b>0</b>	<b>324</b>	<b>-360</b>	<b>0</b>	<b>1 783</b>

	31/12/2008	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions)	Autres mouvements	Solde 31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>						
Valeur brute	227 696		10 683	-6 319		232 060
Amortissements et dépréciations	-145 785		-14 328	3 891		-156 222
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>81 911</b>	<b>0</b>	<b>-3 645</b>	<b>-2 428</b>	<b>0</b>	<b>75 838</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>						
Valeur brute	10 822		18	-1 096		9 744
Amortissements et dépréciations	-8 992		-28	1 095		-7 925
<b>Valeur nette au bilan</b>	<b>1 830</b>	<b>0</b>	<b>-10</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>1 819</b>

#### 4.26. PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

Non concerné

## 4.27. PROVISIONS

	31/12/2009	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2010
<i>(en milliers d'euros)</i>						
1-Risques sur les produits épargne logement	13 740		4 800		-5 580	12 960
2-Risques d'exécution des engagements par signature	5 895		763	-17	-800	5 841
3-Risques opérationnels	13 584		5 797	-2 714	-71	16 596
4-Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	955		718	-15		1 658
5-Litiges fiscaux	170			-170		0
6-Litiges divers	1 238		455	-355	-360	978
Participations	0					0
Restructurations	0					0
Autres risques	1 428		2 623	-433	-315	3 303
<b>Total</b>	<b>37 010</b>	<b>0</b>	<b>15 156</b>	<b>-3 704</b>	<b>-7 126</b>	<b>41 336</b>

(1) Dont 633 K€ au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 1024 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

	31.12.2008	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31/12/2009
<i>(en milliers d'euros)</i>						
1-Risques sur les produits épargne logement	17 060				-3 320	13 740
2-Risques d'exécution des engagements par signature	810		5 207		-122	5 895
3-Risques opérationnels	12 924		660			13 584
4-Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	987		8	-40		955
5-Litiges fiscaux	3 836			-3 629	-37	170
6-Litiges divers	802		918	-115	-367	1 238
Participations	0					0
Restructurations	0					0
Autres risques	898		1 016	-438	-48	1 428
<b>Total</b>	<b>37 317</b>	<b>0</b>	<b>7 809</b>	<b>-4 222</b>	<b>-3 894</b>	<b>37 010</b>

(1) Dont 955 K€ au titre de la provision pour médaille du travail

### 1 - Risques sur les contrats Epargne Logement

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-04 du 14 décembre 2007. Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2010 pour les données au 31 décembre 2010 et à fin novembre 2009 pour les données au 31 décembre 2009 et hors prime d'Etat.

**Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 260	1 138
Ancienneté de plus de 10 ans	588	593
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 848</b>	<b>1 731</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>452</b>	<b>447</b>
<b>TOTAL ENCOURS COLLECTES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>2 300</b>	<b>2 178</b>

**Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement</b>	<b>32</b>	<b>39</b>
<b>Comptes épargne-logement</b>	<b>100</b>	<b>113</b>
<b>TOTAL ENCOURS DE CREDIT EN VIE OCTROYES AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>132</b>	<b>152</b>

**Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans		
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1,21	1,30
Ancienneté de plus de 10 ans	9,46	4,57
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>10,67</b>	<b>5,87</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>2,29</b>	<b>7,87</b>
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>12,96</b>	<b>13,74</b>

**Variations de la provision**

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2009	Dotations	Reprises	31/12/2010
<b>Plans d'épargne-logement</b>	5,87	4,80	0,00	10,67
<b>Comptes d'épargne-logement</b>	7,87	0,00	5,58	2,29
<b>TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS EPARGNE-LOGEMENT</b>	<b>13,74</b>	<b>4,80</b>	<b>5,58</b>	<b>12,96</b>

L'organisation financière interne concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes au Crédit Agricole – mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre Général ».

**2 - Provisions pour engagements par signature**

Ces provisions sont constituées en couverture de risques d'exécution d'engagements de financement donnés, d'engagements de garantie donnés, ou de risques sur autres engagements du hors bilan.

**3 - Provisions pour risques opérationnels**

Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

**4 - Provisions pour engagements sociaux**

Il s'agit des provisions relatives à la médaille du travail et aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies (voir note 7.4).

**5- Provisions pour litiges fiscaux**

Il s'agit de la plus value en sursis d'imposition amortissable sur 15 ans (dernière année)

**6 - Provisions pour litiges divers**

Il s'agit de provisions consécutives à des litiges prudhommaux.

#### **4.28. CAPITAUX PROPRES**

##### **➤ Composition du capital au 31 décembre 2010**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a mis en place depuis 2001 un contrat de liquidité. Et depuis 2009 suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 31 mars 2009 un programme de rachat. Ceci explique que le nombre de titres auto-détenus par la Caisse Régionale a fortement augmenté. 50 922 titres au 31.12.2010 contre 25 836 titres au 31.12.2009.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Le nombre de parts sociales (d'un nominal de 15.25€) est de 2 649 994.

Le nombre de CCI (d'un nominal de 15.25€) est de 825 000

Le nombre de CCA (d'un nominal de 15.25€) est de 1 158 331 ; ils sont intégralement détenus par Crédit Agricole S.A.

Le nombre de ces titres est resté inchangé au cours de l'année 2010.

<b>Répartition du capital de la Caisse régionale</b>	<b>Nombre de titres au 01.01.2010</b>	<b>Nombre de titres émis</b>	<b>Nombre de titres remboursés</b>	<b>Nombre de titres au 31.12.2010</b>
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>825 000</b>			<b>825 000</b>
Dont part du Public (1)	799 164			774 079
Dont part Crédit Agricole S.A.	0			0
Dont part Auto-détenue (1)	25 836			50 921
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>1 158 331</b>			<b>1 158 331</b>
Dont part du Public	0			0
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 158 331			1 158 331
<b>Parts sociales</b>	<b>2 649 994</b>			<b>2 649 994</b>
Dont Caisses Locales	2 649 975			2 649 974
Dont administrateurs de la CR	18			19
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
	<b>4 633 325</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 633 325</b>

(1) Au cours de l'année 2010 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a acquis 4309 titres et vendu 4120 titres dans le cadre du contrat de liquidité. Il a acheté 24896 titres dans le cadre du programme de rachat.

## ➤ Actions de préférences

Non concerné

## ➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2007	6,26	6,26	0,53
2008	6,26	6,26	0,53
2009	6,26	6,26	0,59
Prévu 2010	6,82	6,82	0,51

## ➤ Dividendes

### Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

### ➤ Affectation du résultat social et fixation du dividende 2010

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se soldant par un bénéfice de 105 288 748,99 € :

- 1 351 496,94 € pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un intérêt de 0,51 € par part.  
Cet intérêt, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 15 avril 2011.
- 5 626 500,00 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement pour l'exercice 2010, soit un dividende de 6,82 € net par titre.  
Ce dividende, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 1<sup>er</sup> juin 2011. Les dividendes correspondants aux titres qui seront détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole SUD RHONE ALPES à la date de la mise en paiement seront affectés au compte de réserves facultatives.
- 7 899 817,42 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2010, soit un dividende de 6.82 € net par titre.  
Ce dividende, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 1<sup>er</sup> juin 2011.

Le solde soit 90 410 934,63 € est affecté ainsi :

- $\frac{3}{4}$  à la réserve légale soit 67 808 200,97 €
- Le solde soit 22 602 733,66 €, affectation aux réserves facultatives.

#### 4.29. VENTILATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS PAR ECHEANCES (HORS CREANCES RATTACHEES)

(en milliers d'euros)	31/12/2010					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	61 672					61 672
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		14	300	9 389		9 703
Instruments dérivés de couverture	145	8 782	2 447	27 852		39 226
Actifs financiers disponibles à la vente			23 325	3 743	611 951	639 019
Prêts et créances sur les établissements de crédit	123 802	35 158	185 382	165 584		509 926
Prêts et créances sur la clientèle	685 769	613 204	3 349 574	5 836 525		10 485 072
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	57 560					57 560
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16 958	61 029	264 710	67 755		410 452
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>945 906</b>	<b>718 187</b>	<b>3 825 738</b>		<b>611 951</b>	<b>12 212 630</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat						0
Instruments dérivés de couverture		22 049	78 292	12 198		112 539
Dettes envers les établissements de crédit	2 263 454	1 951 775	1 960 293	1 494 802		7 670 324
Dettes envers la clientèle	2 637 730	35 769	384 953	40 347		3 098 799
Dettes représentées par un titre	28 490	4 100	4 258	400		37 248
Dettes subordonnées	2 058		38 294	34 516		74 868
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	22 272					22 272
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>4 954 004</b>	<b>2 013 693</b>	<b>2 466 090</b>		<b>0</b>	<b>11 016 050</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2009					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	94 960	0	0	0		94 960
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11 592	0	0	0		11 592
Instruments dérivés de couverture		16 267	10 491	3 717		30 475
Actifs financiers disponibles à la vente	0	3 486	12 181	47 168	594 928	657 763
Prêts et créances sur les établissements de crédit	96 629	36 295	82 457	52 447		267 828
Prêts et créances sur la clientèle	782 484	783 709	3 177 121	5 062 900		9 806 214
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	0	0		0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 969	52 253	176 569	89 888		323 679
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>990 634</b>	<b>892 010</b>	<b>3 458 819</b>	<b>5 256 120</b>	<b>594 928</b>	<b>11 192 511</b>
Banques centrales	0	0	0	0		0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0	0	0		0
Instruments dérivés de couverture		17 786	98 658	14 592		131 036
Dettes envers les établissements de crédit	1 422 006	2 201 390	1 844 435	1 515 044		6 982 875
Dettes envers la clientèle	2 572 698	86 823	31 829	16 267		2 707 617
Dettes représentées par un titre	31 313	10 207	3 080	400		45 000
Dettes subordonnées	2 058	0	50 224	35 000		87 282
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 136	4 689	9 604		21 429
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>4 028 075</b>	<b>2 323 342</b>	<b>2 032 915</b>	<b>1 590 907</b>	<b>0</b>	<b>9 975 239</b>

## AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS

### 4.30. DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009 (1)
Salaires et traitements (2)	72 250	65 417
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 487	6 981
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 139	1 061
Autres charges sociales	26 327	23 451
Intéressement et participation	15 555	14 060
Impôts et taxes sur rémunération	10 192	8 206
<b>Total charges de personnel</b>	<b>132 950</b>	<b>119 176</b>

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont décrits en note 1.5

### 4.31. EFFECTIF FIN DE PERIODE

Effectifs	31/12/2010	31/12/2009
France	2 090	1 950
Etranger	0	0
<b>Total</b>	<b>2 090</b>	<b>1 950</b>

### 4.32. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

#### 4.33. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

Présentation Passifs sociaux Normes IAS 19		2 009	2 010
<b>Taux actualisation retenu en "n-1"</b>			
<b>Variation dette actuarielle</b>	<b>Dette actuarielle au 31/12/n-1</b>	<b>20 805</b>	<b>21 992</b>
	<b>Coût des services rendus sur la période (obligatoire)</b>	1 138	1 400
	Effet de l'actualisation	1 084	1 099
	Cotisations de l'employé	0	0
	Modification / Réduction / liquidation de plan	311	0
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
	Indemnités de cessation d'activité	0	0
	<b>Prestations versées (obligatoire)</b>	<b>-1 460</b>	<b>-2 067</b>
	(Gains) / pertes actuariels	115	852
	<b>21 992</b>	<b>23 275</b>	
<b>Rendement attendu des actifs annualisé</b>			
<b>Détail de la charge comptabilisée en résultat</b>	Coût des services rendus en 2005	1 138	1 400
	Effet de l'actualisation	1 084	1 099
	Rendement attendu des actifs sur la période	-728	-733
	Amortissement du coût des services passés		26
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels (1)		0
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations		0
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus		0
	<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>1 493</b>	<b>1 792</b>
<b>Variation de juste valeur des actifs et des droits à remboursement</b>	<b>Juste valeur des actifs au 31/12/n-1</b>	<b>20 817</b>	<b>21 744</b>
	<b>Rendement attendu des actifs</b>	728	733
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	95	799
	Cotisations de l'employeur	1 563	1 176
	Cotisations de l'employé	0	0
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0	0
	Indemnités de cessation d'activité	0	0
	Prestations versées	-1 460	-2 067
	<b>Juste valeur des actifs au 31/12/n</b>	<b>21 743</b>	<b>22 384</b>
<b>Position Nette</b>	<b>Situation financière nette au 31/12/n</b>	<b>21 992</b>	<b>23 275</b>
	Coût des services passés non comptabilisés	-284	-258
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	0
	<b>Juste valeur des actifs</b>	<b>21 743</b>	<b>22 384</b>
	<b>Situation financière nette (passif) / actif au 31/12/n</b>	<b>-35</b>	<b>633</b>

(1) Les effets du changement de méthode comptable appliqués au 1er janvier 2010 sont expliqués en note 1,5

Eléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)	31/12/2009	31/12/2010
Ecart actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	46	53
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année</b>		
Montant du stock d'écart actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	46	99

Information sur les actifs des régimes (1)	2009	2010
<b>Composition des actifs</b>		



-% d'obligations	77,00%	83,60%
-% d'actions	15,70%	9,60%
-% autres actifs	7,30%	6,80%
<b>Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Taux d'actualisation	5,28 5,15 4,71	3,98 3,65 3,19
Taux de rendement attendus des actifs du régime	3,50 3,75 4,00	3,60 3,50
Taux attendus d'augmentation des salaires	4,00 3,00 2,50	4,00 3,00 2,50

#### 4.34. **AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX**

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au titre de ces engagements sociaux (médaille du travail) s'élèvent à 1 024 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2010.

#### 4.35. **PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS**

Non concerné.

#### 4.36. **REMUNERATIONS DE DIRIGEANTS**

*en milliers d'euros*

	2010
<b>Population : Cadres de direction (Comité de Direction)</b>	
<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
<b>- les traitements et les salaires,</b>	<b>1 875</b>
Dont : - les avantages en nature voiture et logement,	94
- primes de diplômes, mariage, naissance...	
- gratification,	326
- supplément familial et salaire unique,	8
<b>- les cotisations patronales,</b>	<b>1 110</b>
- l'intéressement, participation et abondement,	229
- les tickets restaurants,	2
- la participation au restaurant d'entreprise,	2
- prime de transport,	0
- remboursement des frais professionnels	3
<b>Population : Président et vice-présidents</b>	
<b>Nature</b>	
<b>- les indemnités</b>	<b>112</b>
- les avantages en nature voiture	1
<b>CSG RDS</b>	<b>7</b>
- remboursement des frais professionnels	17

## ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

### Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 357 517</b>	<b>1 318 258</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle	1 357 517	1 318 258
Ouverture de crédits confirmés	838 338	881 648
- Ouverture de crédits documentaires	3 293	2 170
- Autres ouvertures de crédits confirmés	835 045	879 478
Autres engagements en faveur de la clientèle	519 179	436 610
<b>Engagements de garantie</b>	<b>220 173</b>	<b>210 756</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	5 750	5 678
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	510	1 076
Autres garanties	5 240	4 602
. Engagements d'ordre de la clientèle	214 423	205 078
Cautions immobilières	70 223	66 452
Garanties financières	40 811	36 581
Autres garanties d'ordre de la clientèle	103 389	102 045
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 293 285</b>	<b>308 160</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 293 285	308 160
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>3 781 417</b>	<b>3 124 365</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	273 688	252 189
. Engagements reçus de la clientèle	3 507 729	2 872 176
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	854 699	803 680
Autres garanties reçues	2 653 030	2 068 496

### RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS LE CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES N'A OPERE AUCUN RECLASSEMENT D'INSTRUMENTS FINANCIERS.

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

**La juste valeur** d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

### Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
------------------------------	------------	------------

	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<b>ACTIFS</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	517 658	517 658	274 309	274 309
Prêts et créances sur la clientèle	10 614 717	10 853 370	9 763 368	9 636 405
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	410 452	412 829	331 198	340 601
<b>PASSIFS</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	7 686 687	7 629 620	6 999 578	8 296 186
Dettes envers la clientèle	3 110 542	3 110 542	2 716 508	2 716 508
Dettes représentées par un titre	37 549	37 549	45 429	45 429
Dettes subordonnées	75 707	75 707	88 496	88 496

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

**INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES A LA JUSTE VALEUR**  
**Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

**Actifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2010</b>	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>9 703</b>	<b>374</b>	<b>9 329</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	374	374	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	374	374		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	9 329		9 329	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	
Actions et autres titres à revenu variable	0		0	
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>639 019</b>	<b>32 148</b>	<b>606 871</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	36 657	32 148	4 509	
Actions et autres titres à revenu variable	602 362		602 362	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>39 226</b>		<b>39 266</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>687 948</b>	<b>32 522</b>	<b>655 466</b>	<b>0</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2009</b>	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>11 592</b>	<b>853</b>	<b>10 739</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	853	853	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	853	853		
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	10 739		10 739	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>658 292</b>	<b>17 886</b>	<b>640 406</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	63 364	17 886	45 478	
Actions et autres titres à revenu variable	594 928		594 928	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>29 959</b>		<b>29 959</b>	
<b>Total actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>699 843</b>	<b>18 739</b>	<b>681 104</b>	<b>0</b>

#### Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2010</b>	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 599</b>	<b>0</b>	<b>1 599</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	1 599		1 599	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>112 539</b>		<b>112 539</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>114 138</b>	<b>0</b>	<b>114 138</b>	<b>0</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2009</b>	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>1 417</b>	<b>0</b>	<b>1 417</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	1 417		1 417	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>129 623</b>		<b>129 623</b>	
<b>Total passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>131 040</b>	<b>0</b>	<b>131 040</b>	<b>0</b>

### ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

### PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2010

<b>CAISSES LOCALES</b>	<b>ADRESSE du SIEGE SOCIAL</b>
ALLEVARD	3 rue des Ecoles – Les Armoises à Allevard (38580)
ANNEYRON	9, place Rambaud à Anneyron (26140)
AUBENAS	18, boulevard de Vernon e à Aubenas (07200)
BEAUREPAIRE	18, place Yves Pagneux à Beaurepaire (38270)
BOURDEAUX	Route de Crest à Bourdeaux (26460)
BOURG D'OISANS	Avenue de la République à Bourg d'Oisans (38520)
BOURG DE PEAGE	9 avenue Alpes Provence à Bourg de Péage (26300)
BOURG ST ANDEOL	5 place du Champ de Mars à Bourg St Andéol (07700)
BOURGOIN-JALLIEU	60 rue de la République à Bourgoin Jallieu (38300)
BUIS LES BARONNIES	Boulevard Aristide Briand à Buis les Baronnie (26170)
CHABEUIL	Route de Crest à Chabeuil (26120)
CHARTREUSE	4, place Aristide Briand à St Laurent du Pont
CREMIEU	10 cours Baron Raverat à Crémieu (38460)
CREST	Avenue Georges Clémenceau à Crest (26400)
DIE	1 place de la République à Die (26150)
DIEULEFIT	Rue Malautière à Dieulefit (26220)

GRENOBLE : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel pour le Développement du département de l'Isère	15, 17 rue Paul Claudel à Grenoble (38000)
GRENOBLE ET ENVIRONS	47, avenue Marcelin Berthelot à Grenoble (38000)
GRIGNAN-TAULIGNAN	Rue Sous les Remparts à Grignan (26230)
HAUT-GRESIVAUDAN	Avenue de la Gare à Pontcharra (38530)
HAUTERIVES	Grande Rue à Hauterives (26390)
HEYRIEUX	Avenue de la République à Heyrieux (38540)
ISERE : Caisse Locale de l'ISERE	15, 17 rue Paul Claudel à Grenoble (38000)
JOYEUSE	Route nationale à Joyeuse (07260)
LA BIEVRE	22 rue des Cordiers à La Côte St André (38260)
LA CHAPELLE EN VERCORS	Avenue des Grands Goulets à La Chapelle en Vercors (26420)
LA MURE	2 avenue Chion Ducollet à La Mure d'Isère (38350)
LA TOUR DU PIN	5 place de la Nation à La Tour du Pin (38352)
LA VERPILLIERE	465 rue de la République à La Verpillière (38290)
LA VOULTE	4 rue Boissy d'Anglas à La Voulte (07800)
LAMASTRE	17 place Rampon à Lamastre (07270)
LARGENTIERE	Rue Camille Vielfaure à Largentière (07110)
LE GRAND LEMPS	18 place du Château au Grand Lemps (38690)
LE TEIL	36 rue de la République au Teil (07400)
LES ABRETS	37 rue Jean Jannin aux Abrets (38)
LES AVENIERES	9 avenue Perriollat aux Avenières (38630)
LES BOUTIERES	Rue de la Poste au Cheylard (07160)
LES HAUTS PLATEAUX	Le Village à Coucouron (07470)
LES VANS	Avenue Ferdinand Nadal – Les Vans (07140)
LORIOI	9 avenue du Général de Gaulle à Loriol sur Drôme (26270)
LUC EN DIOIS	Route nationale à Luc en Diois (26310)
MENS-CLELLES	Rue du Pas de l'Aiguille à Mens (38710)
MEYZIEU/PONT DE CHERUY	15, 17 rue Louis Saulnier à Meyzieu (69330)
MONTELMAR	11 place du Théâtre à Montélimar (26200)
MORESTEL	Place de l'Hôtel de Ville à Morestel (38510)
NYONS	1 place de la Libération à Nyons (26110)

PIERRELATTE	Rue du Docteur Jaume à Pierrelatte (26700)
PONT DE BEAUVOISIN	Place du Professeur Trillat à Pont de Beauvoisin (38480)
PRIVAS	4 cours du Palais Privas (07000)
PRIVAS : Caisse Locale pour le développement du département de l'ARDECHE (UNICAPITAL)	Avenue de l'Europe Unie à Privas (07000)
ROMANS	27, 29 et 31 place Jean Jaurès à Romans (26100)
ROUSSILLON	96 rue de la République au Péage de Roussillon (38550)
RUOMS	97 route nationale de Ruoms (07120)
SARRAS/ANDANCE	Avenue du Vivarais à Sarras (07370)
SEDERON	Route nationale de Sederon (26560)
ST AGREVE	3 rue du Docteur Tourasse à St Agrève (07320)
ST FELICIEN	Rue Charles Forot à St Félicien (07410)
ST GEOIRE EN VALDAINE	Place de l'Eglise à ST GEOIRE EN VALDAINE (38620)
ST GEORGES D'ESPERANCHE	9, place E. Budillon à St Georges d'Espéranche (38790)
ST JEAN DE BOURNAY	8 rue Hector Berlioz à St Jean de Bournay (38440)
ST JEAN EN ROYANS	Place du Champ de Mars à St Jean en Royans (26190)
ST MARCELLIN	Boulevard Riondel à St Marcellin (38164)
ST PAUL TROIS CHATEAUX	Place de la Libération à St Paul Trois Châteaux (26130)
ST PERAY	Place de l'Hôtel de Ville à St Peray (07130)
ST SAUVEUR LES OLLIERES	Rue des Ecoles à St Sauveur de Montagut (07190)
ST SYMPHORIEN D'OZON	9, quai Hector Berlioz – 69360 St Symphorien d'Ozon
ST VALLIER	Place Aristide Briand à St Vallier (26240)
SUZE-TULETTE	Avenue des Côtes du Rhône à Suze la Rousse (26790)
TAIN L'HERMITAGE	35 avenue J. Jaurès à Tain l'Hermitage (26600)
TOURNON	31 place J. Jaurès à Tournon sur Rhône (07300)
TULLINS	Place Jean Jaurès à Tullins (38210)
VALENCE : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel pour l'Essor et le Développement de la Drôme (DROM'ESSOR)	290 rue Faventines à Valence (26000)
VALENCE ET SA REGION	77 avenue Sadi Carnot à Valence (26000)
VALLON PONT D'ARC	Rue Jean Jaurès à Vallon Pont d'Arc (07)
VERNOUX	Avenue Vincent d'Indy à Vernoux (07240)



VIENNE	9 place Miremont à Vienne (38200)
VIF	9 avenue de la Gare à Vif (38450)
VILLARD DE LANS	Avenue Général de Gaulle à Villard de Lans (38250)
VILLENEUVE DE BERG	Place de l'Esplanade à Villeneuve de Berg (07170)
VINAY	13 place de l'Hôtel de Ville à Vinay (38470)
VIRIEU SUR BOURBRE	5 place de la Nation à La Tour du Pin (38)
VOIRON	1 place Général Leclerc à Voiron (38500)

**Outre les Caisses Locales, l'entité consolidée est la suivante :**

Le FCP « Sud Rhône Alpes Placements » dont la Caisse régionale détient 76 des 77 parts.

<b>RESOLUTIONS PROPOSEES</b> <b>A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU MARDI 29 MARS 2011</b>
---

**A TITRE ORDINAIRE :**

**PREMIERE RESOLUTION**

1. L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :
  - Du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2010,
  - Du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes,approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 faisant ressortir un bénéfice de 105 288 748,99 €.
2. Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2010.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion sur les comptes consolidés.
- Du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

Approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010 faisant ressortir un bénéfice de 119 857 Milliers d'euros, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion.

**TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, approuve le montant global s'élevant à 31 417,14 € Euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code, ainsi que le montant s'élevant à 10 817,96 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

**QUATRIEME RESOLUTION**

En application de l'article L 511-39 du code monétaire et financier, l'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce prend acte des informations données dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

**CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil

d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010, se soldant par un bénéfice de 105 288 748,99 € :

- 1 351 496,94 € pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un intérêt de 0,51 € par part.  
Cet intérêt, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 15 avril 2011.
- 5 626 500,00 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement pour l'exercice 2010, soit un dividende de 6,82 € net par titre.  
Ce dividende, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 1<sup>er</sup> juin 2011. Les dividendes correspondant aux titres qui seront détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole SUD RHONE ALPES à la date de la mise en paiement seront affectés au compte de réserves facultatives.
- 7 899 817,42 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2010, soit un dividende de 6,82 € net par titre.  
Ce dividende, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 1<sup>er</sup> juin 2011.

Le solde, soit 90 410 934,63 € est affecté ainsi :

- $\frac{3}{4}$  à la réserve légale, soit 67 808 200,97 €
- aux réserves facultatives, soit 22 602 733,66 €.

Conformément à la loi, l'assemblée générale ordinaire prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Intérêts aux parts sociales :

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net	Eligible à l'
2009	2 649 994	0,59 €	1 563 496,46 €	Abattement de 40%
2008	2 649 994	0,53 €	1 404 496,82 €	Abattement de 40%
2007	2 649 994	0,53 €	1 404 496,82 €	Abattement de 40%

Dividendes sur certificats coopératifs d'investissement :

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net	Eligible à l'
2009	825 000	6,26 €	5 164 500,00 €	Abattement de 40%
2008	825 000	6,26 €	5 164 500,00 €	Abattement de 40%
2007	825 000	6,26 €	5 164 500,00 €	Abattement de 40%

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés :

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net	Eligible à l'
2009	1 158 331	6,26 €	7 251 152,06 €	Abattement de 40%
2008	1 158 331	6,26 €	7 251 152,06 €	Abattement de 40%
2007	1 158 331	6,26 €	7 251 152,06 €	Abattement de 40%

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, procède à la désignation des administrateurs, conformément aux dispositions de l'article 17-2 des statuts, lequel prévoit le renouvellement annuel du tiers des membres du conseil d'administration.

Les six administrateurs, dont le mandat arrive à échéance, sont :

- Monsieur Jean-Paul CHAVAS (Isère)
- Monsieur Marc RASPAIL (Drôme)
- Monsieur Jean-Pierre GAILLARD (Ardèche)

- Monsieur Bernard CLAVEL (Isère)
- Monsieur Claude GIRAUD (Ardèche)
- Monsieur Jean-Michel COTTE (Drôme)

Leur mandat est renouvelable à l'exception de celui de Monsieur Jean-Paul CHAVAS, qui prend fin en vertu de l'article 17-2 des statuts.

Pour la désignation des nouveaux administrateurs, la procédure d'appel à candidature est en cours, conformément à l'article 17 des statuts.

Le mandat des administrateurs renouvelés ou nouveaux viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Par ailleurs, l'assemblée générale ordinaire, prend acte de la fin des mandats d'administrateur de Messieurs Michel PLANTE demeurant à Seyssins (Isère) et de Monsieur Joseph PEYRONNET demeurant à Saint Cirgues-en-Montagne (Ardèche), en vertu de l'article 17-2 des statuts

Pour la désignation des deux nouveaux administrateurs, la procédure d'appel à candidatures est en cours, conformément à l'article 17-3 des statuts.

L'administrateur qui remplacera Monsieur Michel PLANTE sera désigné pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

L'administrateur qui remplacera Monsieur Joseph PEYRONNET sera désigné pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article 36 alinéa 2 des statuts, ne constate aucune variation de capital entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 lequel reste inchangé dans sa répartition soit :

2 649 994	Parts sociales de 15,25 € soit	40 412 408,50 €
825 000	Certificats coopératifs d'investissement de 15,25 € soit	12 581 250,00 €
1 158 331	Certificats coopératifs d'associés de 15,25 € soit	17 664 547,75 €

### **HUITIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les certificats coopératifs d'investissement (CCI) de la Caisse Régionale conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'assemblée générale mixte du 30 mars 2010, est donnée au conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats de CCI de la Caisse Régionale qui seront réalisés par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir plus de dix pour cent (10%) du nombre de CCI composant son capital social. Toutefois, le nombre de CCI acquis par la Caisse Régionale en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du nombre de CCI composant son capital social.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de CCI mis en place par la Caisse Régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre de CCI qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de CCI composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui, à ce jour correspond à un nombre maximal de 82 500 CCI, et le nombre maximal de CCI détenus après ces achats ne pourra excéder 10 % du nombre de CCI composant le capital de la Caisse Régionale.

Le montant total des sommes que la Caisse Régionale pourra consacrer au rachat de ses CCI au cours de cette période est de vingt quatre millions sept cent cinquante mille (24 750 000) euros. L'acquisition de ces CCI ne pourra être effectuée à un prix supérieur à deux cinquante cents (250) euros hors frais, étant toutefois précisé que ces CCI pourraient être attribués gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1) d'attribuer des CCI de la Caisse Régionale aux salariés et/ou aux mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'au titre des opérations visées aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce ;

2) de conserver les CCI de la Caisse Régionale qui auront été achetés en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;

3) d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;

4) de procéder à l'annulation des CCI acquis et de réduire corrélativement le capital, conformément à la résolution adoptée lors de l'assemblée générale mixte du 30 mars 2010, pour une période de 24 mois à compter de cette date.

Les opérations effectuées par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat.

La Caisse Régionale pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Caisse Régionale.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

## **NEUVIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, en application de l'article L 512-36 du code monétaire et financier, donne mandat

au conseil d'administration pour fixer le montant de l'indemnité compensatrice de temps passé au profit du Président et des Vice-présidents.

### **DIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

### **A TITRE EXTRAORDINAIRE :**

### **ONZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier les statuts de la Caisse régionale aux fins notamment d'intégrer un sommaire, un intitulé par chaque article, des références actualisées aux dispositions du Code Monétaire et Financier ainsi que les autres modifications statutaires proposées.

L'Assemblée générale approuve en conséquence la nouvelle version des statuts présentée (dont un exemplaire restera annexé au procès-verbal de délibérations de la présente Assemblée).

### **DOUZIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir tous dépôts, formalités et publications qui seront nécessaires.

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

### TITULAIRES

<b>ERNST &amp; YOUNG et Autres</b> représenté par Philippe DUCHENE Tour Oxygène 10/12 Bd Marius Vivier Merle 69393 LYON	<b>FIDUREL</b> représenté par Gérard FOUREL 8 Rue Jean Monnet 26000 VALENCE
---	--

### SUPPLEANTS

<b>PICARLE ET ASSOCIES</b> Faubourg de l'Arche 11 Allée de l'Arche 92037 PARIS LA DEFENSE	<b>CABINET BBM &amp; ASSOCIES</b> Représenté par Alain BRET 4 Rue Paul V. Perrin 38171 SEYSSINET PARIZET
--	---

# **RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**



**FIDUREL**  
8, rue Jean-Monnet  
26000 Valence  
S.A.R.L. au capital de € 10.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Grenoble

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius-Vivier-Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes**

Exercice clos le 31 décembre 2010

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe concernant les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### ***Estimations comptables***

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués par votre caisse régionale à leur valeur d'utilité en retenant une approche basée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes annuels qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.6 et 2.12 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Valence et Lyon, le 11 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

FIDUREL

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Fourel

Philippe Duchêne

**FIDUREL**  
8, rue Jean-Monnet  
26000 Valence  
S.A.R.L. au capital de € 10.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Grenoble

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius-Vivier-Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes**  
Exercice clos le 31 décembre 2010

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.5 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode de comptabilisation des écarts actuariels relatifs aux engagements sociaux.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé en note 1.3 de l'annexe aux états financiers, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et hypothèses retenues et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans la note 1.3 de l'annexe aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Valence et Lyon, le 11 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

FIDUREL

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Fourel

Philippe Duchêne

**FIDUREL**  
8, avenue Jean-Monnet  
26000 Valence  
S.A.R.L. au capital de € 10.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Grenoble

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius-Vivier-Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

### **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes**

Exercice clos le 31 décembre 2010

#### **Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier**

Aux Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône-Alpes et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre caisse régionale relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de votre caisse régionale relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Valence et Lyon, le 11 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

FIDUREL

ERNST & YOUNG et Autres

Gérard Fourel

Philippe Duchêne



## Achats et ventes de CCI intervenus au cours de l'exercice 2010

### dans le cadre d'un programme de rachat

#### **Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010**

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 31 décembre 2010 : 6.17 % du nombre de CCI et 1.09 % du nombre de titres composant le capital

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2010: 50 921 CCI (dont 5.768 détenus au travers du contrat de liquidité et 45 153 au titre du programme de rachat)

Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2010 : 5 010 677 €

Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2010 : 5 285 599 €

Période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
			NEANT	NEANT
<b>Nombre de titres</b>	29 205	4 120		
<i>Dont contrat de liquidité</i>	4 309	4 120		
<b>Cours moyen de la transaction</b>	106,70 €	107.74 €		
<b>Montants (en €)</b>	3 116 458 €	443 919 €		



SUD RHÔNE ALPES

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES**  
**SOCIETE COOPERATIVE A CAPITAL VARIABLE**  
**AU CAPITAL ACTUEL DE 70 658 206.25 EUROS**  
**Siège social : 15-17, rue Paul Claudel - 38100 GRENOBLE**  
**402 121 958 RCS GRENOBLE**

## **DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION**

Ce document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 211-1-1 du règlement général de l'AMF.

Le Document annuel d'information ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 31 décembre 2010 par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Dates de publication	Nature des documents
----------------------	----------------------

### 1. Prospectus et notes d'opérations

Publiés sur le site de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes ([www.ca-sudrhonealpes.fr](http://www.ca-sudrhonealpes.fr)) et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

18/06/2010	Prospectus AMF 2010
------------	---------------------

### 2. Communiqués

Publiés sur le site de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes ([www.ca-sudrhonealpes.fr](http://www.ca-sudrhonealpes.fr)), sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ou par le diffuseur agréé ([www.hugingroup.com](http://www.hugingroup.com))

11/01/2010	Bilan du 2 <sup>ème</sup> semestre 2009 du Contrat de liquidité CRCAM Sud Rhône Alpes CCI
29/01/2010	Communiqué financier sur les résultats de la Caisse Régionale au 31 décembre 2009
06/04/2010	Document annuel d'information sur les publications du 01/01/2009 au 31/12/2009
09/04/2010	Descriptif détaillé du programme de rachat de Certificats Coopératifs d'Investissement
19/04/2010	Rapport financier annuel 2009
29/04/2010	Information financière trimestrielle au 31 mars 2010
29/07/2010	Communiqué financier sur les résultats de la Caisse Régionale au 30 juin 2010
30/07/2010	Bilan du 1 <sup>er</sup> semestre 2010 du Contrat de liquidité CRCAM Sud Rhône Alpes CCI
10/08/2010	Rapport financier semestriel 1 <sup>er</sup> semestre 2010
11/08/2010	Communiqué de mise à disposition du rapport financier semestriel 1 <sup>er</sup> semestre 2010

22/10/2010	Information financière trimestrielle au 30 septembre 2010
------------	---

### 3. Autres publications

Publiés sur le site de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes ([www.ca-sudrhonealpes.fr](http://www.ca-sudrhonealpes.fr)), sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ou par le diffuseur agréé ([www.hugingroup.com](http://www.hugingroup.com))

12/03/2010	Rapport de gestion et rapport du Président sur la tenue des Conseils d'Administration et sur le Contrôle Interne de 2009
------------	--

### 4. Publications effectuées au BALO

Publiées également sur le site de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes ([www.ca-sudrhonealpes.fr](http://www.ca-sudrhonealpes.fr))

15/02/2010	BALO N°20 Situation trimestrielle au 31 /12/2009
15/02/2010	BALO N°20 Avis de projet de fusion avec la SCI du VIVARAIS
15/02/2010	BALO N°20 Avis de projet de fusion avec la SCI HAUTES FAVENTINES
15/02/2010	BALO N°20 Avis de projet de fusion avec la SCI CREAGRISERE
26/02/2010	BALO N°25 Convocation AG du 30 mars 2010 : ordre du jour + projet de résolutions
19/04/2010	BALO N°47 Avis de réalisation de trois fusions
05/05/2010	BALO N°54 Situation trimestrielle au 31 mars 2010
05/05/2010	BALO N°54 Comptes individuels/consolidés au 31 décembre 2009 / Rapports des Commissaires aux comptes
09/08/2010	BALO N°95 Situation trimestrielle au 30 juin 2010
25/08/2010	BALO N°102 Comptes consolidés au 30 juin 2010 / Rapports des Commissaires aux Comptes
27/10/2010	BALO N°129 Situation trimestrielle au 30 septembre 2010

**PUBLICITE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Collège des commissaires aux comptes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

En EURO HT	ERNST & YOUNG		% N	% N-1	FIDUREL		% N	% N-1
	2010	2009			2010	2009		
<b>Audit :</b>								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	117 675	117 675	54%	54%	101 675	101 675	46%	46%
- Missions accessoires	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<b>Sous-total</b>	117 675	117 675	54%	54%	101 675	101 675	46%	46%
<b>Autres prestations :</b>								
- Juridique, fiscal et social	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
- Technologie de l'information	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
- Audit interne	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
<b>Sous-total</b>	0	0	0	0%	0	0	0%	0%
<b>Total</b>	117 675	117 675	54%	54%	101 675	101 675	46%	46%



SUD RHÔNE ALPES

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES**  
**SOCIETE COOPERATIVE À CAPITAL VARIABLE**  
**AU CAPITAL ACTUEL DE 70 658 206.25 EUROS**  
Siège social : 15-17, rue Paul Claudel - 38100 GRENOBLE  
402 121 958 RCS GRENOBLE

## **RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**2010**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels du 31 décembre 2010 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Grenoble  
Le 28 janvier 2011

Christian ROUCHON  
Directeur Général